

Rapport et états financiers 2015

En bref

- Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est situé à 617 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, soit 32,3 % de moins que celui de l'exercice 2014.
- Le bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire a atteint 414 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, en baisse de 32,5 % comparativement à celui de l'exercice précédent.
- Le rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire a été de 9,6 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, contre 13,9 % pour la période correspondante de 2014.
- Le ratio d'efficience s'est établi à 58,2 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à 52,2 % pour l'exercice 2014.
- Le total de l'actif se chiffrait à 94,0 G\$ au 31 décembre 2015, comparativement à 88,2 G\$ au 31 décembre 2014.
- Au 31 décembre 2015, le ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 s'établissait à 10,1 %, le ratio du capital de catégorie 1 se situait à 12,1 % et le ratio du capital total était de 13,5 %.

Base d'établissement de l'information financière

La Banque HSBC Canada (la « banque », « nous », « notre ») est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (« HSBC Holdings »). Dans le présent rapport de gestion, « Groupe HSBC » ou le « Groupe » désignent le Groupe HSBC Holdings et ses filiales. Le rapport de gestion est daté du 18 février 2016, date à laquelle notre conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés et le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La banque établit ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et les notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), conformément aux exigences du paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*. Les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont tirés des états financiers

consolidés ou de l'information qui a servi à les préparer. Les abréviations « M\$ » et « G\$ » signifient millions et milliards de dollars canadiens, respectivement. À moins d'indication contraire, tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars.

Les « notes » dont il est question dans le présent rapport de gestion renvoient aux notes annexes des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015. L'information du présent rapport de gestion ultérieure au 31 décembre 2015 n'est pas auditée, sauf indication contraire.

Données sur les titres en circulation. La note 26 renferme des détails concernant le nombre d'actions privilégiées et ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2015. Aucune émission de tout titre que ce soit n'a eu lieu entre cette date et celle du présent rapport de gestion.

Table des matières

1	Message de la présidente et chef de la direction	29	Changements de méthodes comptables en 2015
3	Rapport de gestion	29	Changements comptables à venir
3	À propos de la HSBC	31	Arrangements hors bilan
3	Nos priorités stratégiques	31	Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière
6	Sommaire financier	32	Transactions avec des parties liées
7	Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS	32	Gestion des risques
8	Performance financière en 2015	62	Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs
13	Évolution de la situation financière	63	Capital
14	Secteurs d'activité mondiaux	65	Dividendes
21	Performance financière du quatrième trimestre de 2015	66	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
25	Sommaire de la performance trimestrielle	67	Rapport de l'auditeur indépendant
26	Perspectives économiques pour 2016	68	États financiers
27	Estimations comptables et jugements critiques	74	Notes annexes

Message de la présidente et chef de la direction

La HSBC a célébré son 150^e anniversaire en 2015. Depuis la fondation de la HSBC à Hong Kong et à Shanghai en 1865, nous avons dû composer avec maints défis, mais nous avons aussi connu de nombreuses réussites tout au long d'un parcours qui n'a pas été sans péripéties. Ce jalon de notre histoire marque 150 ans de résilience où nous avons dû apprendre, nous adapter et changer, mais où nous avons aussi aidé nos clients à faire de même et avons persévéré dans l'établissement d'une entreprise solide.

C'est donc armés de cette vaste expérience que nous examinons l'environnement actuel. Nos résultats pour 2015 reflètent les défis macroéconomiques qui ont surgi à l'échelle mondiale ainsi qu'au Canada, et ce, surtout dans la seconde moitié de l'année. Malgré la faiblesse des taux d'intérêt et d'autres obstacles, nous avons obtenu d'excellents résultats dans les six premiers mois. Au deuxième semestre, nos résultats ont été affaiblis par l'effondrement des prix du pétrole, la dépréciation du dollar canadien et les pertes liées au crédit en Alberta. Pour atténuer le risque de crédit et réduire au minimum les pertes liées au secteur de l'énergie, nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos clients afin de les aider à traverser cette période de ralentissement. Nous avons également continué à soutenir notre croissance à long terme en effectuant des investissements pour répondre à la demande des clients, qui est en constante évolution, et pour accroître l'efficacité de nos activités.

Les paramètres fondamentaux de notre entreprise demeurent solides. Le total de l'actif se chiffrait à 94,0 G\$ CA à la fin de l'année, ce qui représente une augmentation par rapport aux 88,2 G\$ CA constatés l'année précédente. De plus, la banque demeure bien capitalisée puisque le ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 s'établissait à 10,1 % à la fin de 2015. Par contre, les revenus ont accusé une baisse de 3,4 % en raison des conditions difficiles.

Une baisse des revenus a effectivement été constatée au sein des services aux entreprises, baisse découlant de la compression des marges et de la liquidation du portefeuille de crédit mezzanine. Le même phénomène s'est produit au sein des services bancaires internationaux et marchés où la diminution des revenus s'explique par les transactions sur devises et par un ajustement d'évaluation de crédit. Les services bancaires de détail et gestion de patrimoine ont montré une plus grande résilience, et ce, même si les coûts ont augmenté. Il faut souligner que cette augmentation résulte principalement des investissements consentis au chapitre du numérique afin d'évoluer au rythme de nos clients et de réaliser des économies futures et des sommes investies dans les

services de gestion de patrimoine pour favoriser l'essor des revenus. Pour l'ensemble de nos activités, la hausse des coûts d'exploitation est surtout attribuable aux investissements consacrés aux ressources humaines, aux processus et à la technologie afin de protéger nos clients et leurs activités d'affaires contre le crime financier de même que ceux réalisés pour améliorer l'efficacité et ainsi réduire les coûts à long terme. La faiblesse du dollar canadien a également eu un effet défavorable sur nos dépenses libellées en devises étrangères.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a enregistré une diminution de 32,3 % par rapport à celui dégagé pour 2014 en raison des difficultés rencontrées en 2015, lesquelles ont été causées principalement par le fléchissement du secteur de l'énergie et les pertes de valeur liées aux prêts qui en ont résulté.

Nos investissements et nos choix stratégiques se sont toutefois traduits par des gains qui nous serviront en 2016. Ainsi, nos collègues des services aux entreprises ont contribué à accroître les activités relatives aux nouveaux clients de 43 %, et ce, grâce à des processus rationalisés qui ont permis d'améliorer leur productivité. Les services bancaires de détail et gestion de patrimoine ont continué d'assurer une croissance durable et équilibrée des prêts hypothécaires résidentiels et des dépôts, et ils ont tiré parti de l'augmentation des soldes des comptes de gestion de patrimoine dans la première moitié de l'année. Les services bancaires internationaux et marchés ont vu leurs activités de crédit s'accroître de même que les revenus tirés du financement par capital et du segment des multinationales. Ces services ont également obtenu un contrat important de financement de projet et d'exportations, ce qui a renforcé la part de nos opérations dans le secteur des infrastructures. Les revenus générés par le groupe de produits Commerce international et financement des comptes clients ont également affiché une hausse à laquelle ont contribué aussi bien les services aux entreprises que les services bancaires internationaux et marchés. Nous avons également fait l'objet de plusieurs attestations de reconnaissance. Ainsi, DALBAR a décerné le prix de service à la clientèle à InvestDirect HSBC (pour la quatrième année consécutive) et Euromoney, celui de Meilleure banque de financement du commerce international; le magazine Corporate Knights a classé la Banque HSBC Canada parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada, et la HSBC occupe maintenant le 3^e rang au classement du secteur des opérations de change établi par le magazine Euromoney.

Message de la présidente et chef de la direction (suite)

Nous nous attendons à une croissance modérée en 2016, mais à une certaine amélioration des conditions économiques en 2017. Malgré les défis posés par un dollar canadien peu élevé, le secteur des exportations semble profiter d'un certain dynamisme pour la suite des choses en 2016 et quelques signes montrent clairement que la demande sous-jacente s'améliore. C'est pourquoi, forts d'une entreprise stable, liquide et bien capitalisée, nous maintenons le cap sur la croissance.

Nous voyons des possibilités dans les secteurs non énergétiques, ce qui comprend les secteurs des exportations et des infrastructures. En tant que marché prioritaire pour la HSBC, le Canada joue un rôle important dans la mise à profit du réseau international de la HSBC. L'ALÉNA représente notre corridor commercial le plus important, mais le corridor Chine-Canada figure tout de même parmi les 20 plus importants dans le monde. Nous jouons un rôle de premier plan, ici au Canada, dans l'internationalisation du renminbi (RMB), la monnaie chinoise. En 2015, nous avons lancé plusieurs produits pour aider nos clients à tirer avantage des occasions que le monde a à offrir, dont des dépôts à terme libellés en RMB pour les clients commerciaux, mais aussi pour les particuliers, et trois nouveaux fonds communs de placement axés sur les marchés internationaux. Ces produits ont été bien accueillis et les soldes en RMB ont augmenté d'environ 20 % par rapport à l'année précédente.

Durant mes six premiers mois en tant que chef de la direction, j'ai rencontré des centaines de clients qui m'ont fait connaître leur situation. Et même si l'incertitude persiste sur le plan économique, il n'en reste pas moins que de nombreuses entreprises connaissent du succès et portent des projets excitants. Il est encourageant d'entendre nos clients s'exprimer sur la valeur qu'ils accordent à l'expertise sans pareille dont nous faisons preuve pour aider des particuliers et des entreprises tournés vers l'international à gérer leurs finances. Au nom de nous tous à la Banque HSBC Canada, je voudrais les remercier pour la confiance qu'ils nous témoignent.

Avec une mondialisation qui prend sans cesse de l'ampleur et une technologie qui influence la façon dont nous interagissons les uns avec les autres, il est plus important que jamais que les Canadiens aient un partenaire financier qui comprend les forces à l'œuvre dans l'économie mondiale. Le Canada a conclu plus de 50 ententes de libre-échange de sorte que même les entreprises locales peuvent subir la concurrence étrangère et ne peuvent plus ignorer les occasions que le monde présente. Avec un réseau qui procure un accès à plus de 90 % des flux associés au PIB, aux marchés commerciaux et aux marchés financiers du monde entier, nous pouvons apporter une aide.

L'année 2015 a apporté son lot de défis, mais nous avons une entreprise solide dans un marché attrayant et notre engagement envers nos clients n'a pas changé. Au cours de la prochaine année, nous continuerons d'investir au Canada en privilégiant une gestion prudente et en bâtissant pour le futur.



Sandra Stuart
Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada

Vancouver, Canada
18 février 2016

Rapport de gestion

À propos de la HSBC

La Banque HSBC Canada, filiale de HSBC Holdings plc, est le chef de file des banques internationales au pays. Nous aidons des entreprises et des particuliers partout au Canada à faire des affaires et à gérer leurs finances à l'échelle mondiale par l'entremise de nos trois secteurs d'activité, soit les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés et les services bancaires de détail et gestion de patrimoine. Aucune banque internationale n'est aussi présente que nous sur le marché canadien, et aucune banque canadienne n'a notre envergure à l'échelle mondiale.

Le Canada est un marché prioritaire pour le Groupe HSBC, et il joue un rôle clé dans les efforts que le Groupe déploie pour seconder ses clients et favoriser leur croissance, tirant ainsi parti de sa présence dans tous les grands corridors commerciaux, dont celui créé en Amérique du Nord en partenariat avec les États-Unis et le Mexique de même que celui avec la Chine.

Le Groupe HSBC est l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde et ses actifs totalisaient 2 410 G\$ US au 31 décembre 2015. Il sert des clients du monde entier en mettant à leur disposition un réseau international unique et constitué d'environ 6 000 bureaux qui sont répartis dans 71 pays et territoires en Europe, en Asie, dans les Amériques, au Moyen Orient et en Afrique du Nord et qui sont reliés entre eux grâce à des technologies de pointe.

Nos priorités stratégiques

Aider les clients à saisir les occasions

La Banque HSBC Canada fait partie intégrante de l'un des plus grands groupes de services bancaires et services financiers internationaux au monde.

La valeur de notre réseau international provient des liens que nous avons bâtis avec des gens et des entreprises qui sont les véritables moteurs de l'économie. Nous fournissons des produits et services qui combinent une large gamme de besoins financiers, depuis l'achat d'une pièce musicale en téléchargement jusqu'au financement de la construction d'un aéroport international. Ces liens reflètent la portée géographique de notre réseau et la grande diversité de notre clientèle.

Celle-ci nous fournit de précieux renseignements sur les flux commerciaux et de capitaux de divers secteurs. Lorsque nous secondons des clients de part et d'autre d'une même transaction, nous les aidons à surmonter les obstacles et à mieux gérer les risques. Nous savons mieux que quiconque comment faire le pont entre nos clients du monde entier, et ce, quelle que soit leur taille.

Les secteurs d'activité mondiaux de la HSBC établissent des stratégies commerciales et des modèles d'exploitation uniformes à l'échelle internationale et

Au cours de ses 150 ans d'existence, le Groupe HSBC a accompagné ses clients pour qu'ils saisissent les occasions de croissance, où qu'elles se trouvent. Il contribue à l'essor des entreprises et à la prospérité économique, et aide les gens à concrétiser leurs aspirations et à réaliser leurs rêves et leurs ambitions.

Les actions de HSBC Holdings sont inscrites à la cote des bourses de Londres, de Hong Kong, de New York, de Paris et des Bermudes. Elles sont négociées à la Bourse de New York sous forme de certificats américains d'actions étrangères. Certaines des actions privilégiées de la Banque HSBC Canada sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Nos documents d'information continue, y compris nos documents intermédiaires et annuels, sont disponibles par voie d'un lien sur notre site et sur celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.sedar.com.

Il est possible d'obtenir tous les renseignements sur les activités et les résultats financiers de HSBC Holdings et du Groupe HSBC, ce qui englobe la Banque HSBC Canada, de même que toutes les informations destinées aux investisseurs, dont des exemplaires de la revue des opérations 2015 et du rapport annuel et états financiers de HSBC Holdings pour l'exercice 2015, sur le site www.hsbc.com.

gèrent les produits et services que nous proposons à notre clientèle.

Les trois secteurs d'activité mondiaux de la HSBC en exploitation au Canada sont les suivants :

Les *services aux entreprises* (« *SE* ») qui offrent aux clients entreprises des produits et services bancaires afin de les aider à mener leurs activités et à croître. Notre clientèle hautement diversifiée va des petites entreprises aux grandes sociétés internationales.

Les *services bancaires internationaux et marchés* (« *SBIM* ») qui fournissent des produits et services financiers aux grandes sociétés, aux administrations publiques et aux institutions. Nos nombreux produits et solutions peuvent être regroupés et personnalisés afin de répondre aux objectifs spécifiques des clients, et ce, qu'il s'agisse de la mobilisation de capitaux sur les marchés primaires des titres de créance et des actions, du commerce international ou du financement des comptes clients.

Les *services bancaires de détail et gestion de patrimoine* (« *SBDGP* ») aident nos clients à gérer leurs finances, à acheter leur habitation, à économiser et à investir en vue de l'avenir.

Rapport de gestion (suite)

Les valeurs de la HSBC

Ces valeurs définissent qui nous sommes et ce qui nous rend unique.

- Nous sommes ouverts à différentes idées et cultures et nous acceptons les différents points de vue.
- Nous sommes liés à nos clients, à la collectivité, aux organismes de réglementation et les uns aux autres et nous nous soucions des personnes et de leur évolution.
- Nous sommes fiables, défendons toujours ce qui est juste et respectons nos engagements.

Ces valeurs ne sauraient mieux représenter le patrimoine que le Groupe HSBC a bâti en 150 ans. Elles contribuent véritablement à la prospérité des entreprises et de l'économie et aident les particuliers à réaliser leurs aspirations.

Notre rôle social

La HSBC entend être reconnue comme le chef de file et la plus respectée des banques internationales dans le monde. Notre mode de conduite des affaires est tout aussi important que nos activités. Nous nous efforçons constamment de tisser avec nos nombreuses parties prenantes des liens de confiance durables qui enrichissent la société et qui procurent à nos actionnaires d'excellents rendements à long terme.

Membre d'un groupe qui compte des millions de clients partout dans le monde, qu'il s'agisse de particuliers ou de très grandes sociétés, nous entendons mener nos affaires de façon à procurer à notre clientèle une valeur équitable, à soutenir nos collectivités et à contribuer au bon fonctionnement du système financier.

Nous employons des milliers de personnes, leur procurant un gagne-pain et la possibilité de s'épanouir tant sur le plan professionnel que personnel. Nous apprécions la diversité sous toutes ses formes car elle est au cœur même de notre culture et de notre capacité à réaliser nos objectifs. Au Canada, notre conseil d'administration présente une parité hommes-femmes depuis plusieurs années déjà, tout comme notre comité de direction, ce qui constitue une première pour le secteur bancaire canadien. Nous poursuivons nos efforts pour promouvoir une diversité toujours plus grande, et ce, sous tous les aspects.

Nous sommes également conscients du rôle de premier plan que doit jouer l'industrie financière dans la résolution des problèmes que suscitent certains enjeux, tels les changements climatiques et les crimes financiers. Nous augmentons notre capacité à protéger nos clients et nous-mêmes contre de tels crimes et croyons que cette initiative nous procurera de grands avantages à long terme. Grâce à nos activités commerciales et à notre mode d'exploitation, nous entendons également favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Stratégie

Lors d'une conférence tenue en juin 2015 à l'intention de ses investisseurs, le Groupe HSBC a annoncé une série de dix mesures visant l'exécution de sa stratégie et l'exploitation du plein potentiel de son réseau international. Parmi ces mesures, les suivantes s'appliquent aux activités canadiennes :

- tirer parti de la valeur du réseau international du Groupe;
- rebâtir la rentabilité en Amérique du Nord en se concentrant sur les débouchés qu'offre l'ALÉNA;
- favoriser l'internationalisation du renminbi (« RMB »), la monnaie chinoise;
- réduire les actifs pondérés en fonction des risques;
- comprimer les coûts;
- instaurer des normes mondiales de protection contre les crimes financiers.

Par conséquent, la banque axe ses efforts et ses mesures sur la mise en œuvre de la stratégie du Groupe aux fins de ses propres activités au Canada, accordant une importance particulière à la collaboration avec les secteurs d'activité mondiaux du Groupe.

Tirer parti de la valeur du réseau international de la HSBC

La HSBC vise à créer un réseau international inégalé qui relie les marchés développés et les marchés en rapide croissance ainsi qu'à assurer l'essor de ses services bancaires de détail et gestion de patrimoine sur les marchés où elle juge pouvoir devenir rentable, ce qui englobe le Canada. Cette stratégie s'articule autour de tendances à long terme et reflète les atouts qui nous distinguent.

Une présence mondiale qui se démarque

Notre réseau fournit un accès à plus de 90 % des flux associés au PIB, aux marchés commerciaux et aux marchés financiers. Nous utilisons ce réseau pour proposer des produits qui facilitent le commerce et l'investissement et pour aider nos clients à tirer parti d'occasions de croissance à l'échelle mondiale. Notre présence à l'échelle internationale nous aide à approfondir les liens que nous entretenons avec des entreprises et des particuliers tournés vers le monde.

Un modèle bancaire universel

Les trois secteurs d'activité mondiaux en exploitation au Canada ont une clientèle fort diversifiée, qui va de petits épargnants à de grandes multinationales. Cette offre bancaire universelle nous permet de combler comme il se doit les besoins financiers fort diversifiés de nos clients. À cet ensemble bien équilibré d'activités se greffe une excellente base de capital et de financement, ce qui nous permet d'offrir à nos employés une rémunération

concurrentielle et de générer des rendements stables pour nos actionnaires.

Investir dans la gestion de patrimoine et certains services bancaires de détail

La HSBC souhaite tirer parti des occasions que lui procurent la mobilité sociale et la création de valeur sur ses marchés prioritaires, dont le Canada. Son réseau international et ses vastes connaissances des marchés mondiaux constituent des atouts concurrentiels de taille pour la prestation de services bancaires de détail et de gestion de patrimoine au Canada.

Rebâtir la rentabilité en Amérique du Nord en se concentrant sur les débouchés qu'offre l'ALÉNA

Nous avons encore tiré parti de notre réseau en Amérique du Nord car nos secteurs des SBIM et des SE ont travaillé en étroite collaboration avec nos sociétés affiliées des États-Unis et du Mexique afin de combler les besoins bancaires transfrontaliers de nos clients, ce qui a compris la réalisation de projets portant sur les produits et les ventes outre-frontière et l'amélioration des processus de prise en charge des clients.

Internationalisation du RMB

Nous avons cerné de nouvelles occasions par lesquelles la présence du Groupe en Chine et sa capacité à réaliser des transactions en RMB pourraient être sources de valeur pour nos clients. Nous offrons désormais divers produits en RMB à notre clientèle formée de grandes sociétés et de particuliers et nous avons été le premier dépositaire local au Canada à servir des clients du marché canadien des investisseurs institutionnels étrangers admissibles en RMB. Nous avons obtenu de la Province de Colombie-Britannique le mandat d'agir comme co-chef de file d'une émission d'obligations libellées en RMB en Chine (des « obligations Panda »). Il s'agira là du premier programme d'obligations Panda à être offert en Chine par une autorité gouvernementale étrangère.

Réduire les actifs pondérés en fonction des risques

Nous mettons de l'avant des projets de perfectionnement des systèmes et des processus afin d'améliorer la collecte des données et de repositionner les portefeuilles de sorte à assurer que les rendements des actifs pondérés en fonction des risques sont à la mesure des risques que pose le contexte actuel. Afin d'optimiser l'utilisation de ces actifs, nous avons pris diverses mesures, dont l'amélioration de la qualité des données et de la modélisation ainsi que la liquidation graduelle de certains portefeuilles.

Comprimer les coûts

Nous nous efforçons toujours de mieux gérer nos coûts. Nous augmentons notre capacité numérique et réalisons des progrès sur le plan de l'efficacité en automatisant ou en remaniant nos processus en plus de simplifier notre plateforme technologique et de réorganiser nos fonctions internationales.

Instaurer des normes mondiales de protection contre les crimes financiers

Nous voulons protéger nos clients, notre entreprise et le secteur des services financiers contre les crimes financiers. Nous avons investi de fortes sommes dans l'établissement de nos normes mondiales et avons réalisé de grands progrès dans leur mise en œuvre. Nous avons rehaussé nos procédures de vigilance à l'égard de la clientèle, avons élargi nos capacités de suivi des transactions et de dépistage des infractions et nous nous sommes dotés d'outils technologiques devant faciliter les décisions concernant la sélection de la clientèle et la cessation de prestation de services. Nous avons également rehaussé le savoir-faire de nos équipes en matière de détection de crimes financiers et d'enquête.

Rapport de gestion (suite)

Sommaire financier

(en M\$, sauf indication contraire)

	2015	2014	2013
Performance financière de l'exercice clos le 31 décembre			
Total du résultat d'exploitation	2 037	2 110	2 161
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	617	912	934
Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire	414	613	616
Résultat de base par action ordinaire (en dollars)	0,83	1,23	1,24
Situation financière au 31 décembre			
Prêts et avances à des clients	48 378	41 219	40 524
Comptes des clients	55 089	50 843	50 926
Ratio des avances à des clients en pourcentage des comptes des clients (%) ¹ ..	87,8	81,1	79,6
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	5 376	4 800	4 885
Moyenne du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires en pourcentage de la moyenne du total de l'actif (%) ¹	5,7	5,7	6,1
Mesures du capital²			
Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 (%)	10,1	10,6	11,0
Ratio du capital de catégorie 1 (%)	12,1	12,0	13,2
Ratio du capital total (%)	13,5	13,5	15,0
Ratio de levier (%) ³	4,7	s. o.	s. o.
Ratio actif/fonds propres ³	s. o.	17,1	15,1
Actifs pondérés en fonction des risques (en M\$) ³	42 846	40 269	36 862
Ratios de performance (%)¹			
Ratios de rendement (%)			
Rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire	9,6	13,9	14,5
Rendement après impôt de la moyenne du total de l'actif	0,45	0,72	0,72
Rendement avant impôt de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques ²	1,4	2,3	2,6
Ratios de couverture du crédit (%)			
Pertes de valeur liées aux prêts en pourcentage du total du résultat d'exploitation	11,5	5,1	8,7
Pertes de valeur liées aux prêts en pourcentage de la moyenne du montant brut des avances et acceptations à des clients	0,6	0,3	0,5
Total des comptes de correction de valeur en pourcentage du total des acceptations et prêts douteux à la clôture de l'exercice	83,4	69,9	66,4
Ratios d'efficacité et de la composition des produits (%)			
Ratio d'efficacité	58,2	52,2	49,5
En pourcentage du total du résultat d'exploitation			
– Produits d'intérêts nets	56,1	57,4	60,7
– Produits de commissions nets	33,5	30,6	27,9
– Produits de négociation nets	4,0	6,9	8,2

1 Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS » figurant dans le présent document pour une description des mesures financières non conformes aux IFRS.

2 La banque évalue l'adéquation de ses capitaux propres en fonction de normes issues des lignes directrices émises par le BSIF conformément au cadre d'adéquation des fonds propres de Bâle III.

3 Le ratio de levier a remplacé le ratio actif/fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2015.

Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS

Pour évaluer sa performance, la banque utilise, entre autres, des mesures financières dérivées des résultats qu'elle présente. Or, ces mesures ne sont ni présentées dans les états financiers ni définies aux termes des IFRS. Elles sont considérées comme étant non conformes aux IFRS; il est donc improbable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. L'usage et la définition des mesures financières non conformes aux IFRS, auxquelles il est fait référence tout au long du présent document, sont présentés ci-après.

Ratios de la situation financière

Ces mesures sont des indicateurs de la stabilité du bilan de la banque et de l'utilisation des fonds aux fins du financement des actifs.

Le *ratio des avances en pourcentage des clients aux comptes des clients* correspond aux prêts et avances à des clients divisés par les comptes des clients, ces montants étant établis à l'aide des soldes de clôture de l'exercice.

La *moyenne du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires en pourcentage de la moyenne du total de l'actif* correspond à la moyenne du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de l'exercice (calculée à l'aide des soldes de fin de mois) divisée par la moyenne du total de l'actif de l'exercice (calculée à l'aide des soldes de fin de mois).

Ratios de performance

La direction a recours à des ratios de performance pour évaluer la rentabilité des capitaux propres, de l'actif et des actifs pondérés en fonction des risques.

Le *rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire* correspond au bénéfice de l'exercice attribuable à l'actionnaire ordinaire divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables à l'actionnaire ordinaire (calculée à l'aide des soldes de fin de mois).

Le *rendement après impôt de la moyenne du total de l'actif* correspond au bénéfice de l'exercice attribuable à l'actionnaire ordinaire divisé par la moyenne de l'actif (calculée à l'aide des soldes moyens de fin de mois).

Le *rendement avant impôt de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques* correspond au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat divisé par la moyenne des soldes mensuels des actifs pondérés

en fonction des risques de l'exercice. Les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés selon les lignes directrices énoncées par le BSIF conformément aux normes en matière d'adéquation des fonds propres de Bâle III.

Ratios de couverture du crédit

La direction se sert des ratios de couverture du crédit pour évaluer l'importance des pertes de valeur liées aux prêts qui sont constatées par rapport au rendement de la banque et à la taille de son portefeuille de prêts aux clients durant la période.

Les *pertes de valeur liées aux prêts en pourcentage du total du résultat d'exploitation* représentent les pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit calculées en pourcentage du total du résultat d'exploitation de l'exercice.

Les *pertes de valeur liées aux prêts en pourcentage de la moyenne du montant brut des avances à des clients* désignent le montant annualisé des pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit de la période exprimé en pourcentage de la moyenne du montant brut des avances à des clients (calculée à l'aide des soldes de fin de mois de l'exercice).

Le *total des comptes de correction de valeur en pourcentage des prêts douteux à la clôture de la période* aide la direction à évaluer la couverture de ces comptes par rapport aux prêts douteux, ce qui est établi au moyen des soldes de clôture de l'exercice.

Ratios d'efficience et de la composition des produits

Les ratios d'efficience et de la composition des produits sont des mesures de l'efficience de la banque à gérer ses charges d'exploitation dans le but de générer des produits et sont des indicateurs de l'apport de chaque principale source de produits au total du résultat.

Le *ratio d'efficience* correspond au total des charges d'exploitation de l'exercice exprimé en pourcentage du total du résultat d'exploitation de l'exercice.

Les *produits d'intérêts nets, produits de commissions nets et produits de négociation nets en pourcentage du total du résultat d'exploitation* correspondent aux produits d'intérêts nets de l'exercice, aux produits de commissions nets de l'exercice et aux produits de négociation nets de l'exercice divisés par le total du résultat d'exploitation de l'exercice.

Rapport de gestion (suite)

Performance financière en 2015

Sommaire de l'état consolidé du résultat net	2015 M\$	2014 M\$
Produits d'intérêts nets.....	1 143	1 212
Produits de commissions nets	683	645
Produits de négociation nets	81	146
Produits/(charges) nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	3	(5)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	63	56
Autres produits d'exploitation	64	56
Résultat d'exploitation net avant les pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	2 037	2 110
Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(234)	(107)
Résultat d'exploitation net	1 803	2 003
Total des charges d'exploitation	(1 186)	(1 102)
Bénéfice d'exploitation.....	617	901
Quote-part du bénéfice des entreprises associées	–	11
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	617	912
Charge d'impôt sur le résultat.....	(170)	(263)
Bénéfice de l'exercice.....	447	649

Aperçu

La Banque HSBC Canada a dégagé un bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de 617 M\$ pour l'exercice 2015, ce qui traduit une baisse de 295 M\$, ou 32,3 %, par rapport à celui de l'exercice précédent.

La contraction enregistrée en regard de 2014 a découlé plus spécifiquement des facteurs suivants :

- le contexte de vive concurrence engendré par la faiblesse des taux d'intérêt;
- des ajustements de l'évaluation de crédit défavorables des contrats dérivés par suite de l'élargissement des écarts de taux des clients et du repli du dollar canadien;

- l'augmentation des pertes de valeur liées aux prêts, et ce, surtout celles associées à notre portefeuille dans le secteur de l'énergie;
- la hausse des charges d'exploitation, laquelle a surtout résulté des investissements continus dans le programme d'application des normes mondiales de la HSBC et dans les activités de gestion des risques et de conformité, des sommes consacrées aux projets visant à rehausser l'efficacité ainsi que des répercussions que la dépréciation du dollar canadien a eues sur les charges libellées en devises.

Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la hausse des produits de commissions tirés des services de crédit et de gestion de patrimoine et des commissions générées sur les marchés financiers.

Performance par élément de produits et de charges

Produits d'intérêts nets

Produits d'intérêts

	2015			2014		
	<i>Solde moyen</i> M\$	<i>Produits d'intérêts</i> M\$	<i>Taux de rendement</i> %	<i>Solde moyen</i> M\$	<i>Produits d'intérêts</i> M\$	<i>Taux de rendement</i> %
Fonds à court terme et prêts et avances à des banques	982	3	0,31	669	4	0,60
Prêts et avances à des clients.....	42 568	1 385	3,25	41 384	1 514	3,66
Conventions de revente non détenues à des fins de transaction ..	7 436	50	0,67	7 917	91	1,15
Placements financiers...	22 366	255	1,14	19 847	272	1,37
Autres actifs productifs d'intérêts	115	7	6,09	323	5	1,55
Total des actifs productifs d'intérêts	73 467	1 700	2,31	70 140	1 886	2,69
Actifs détenus à des fins de transaction et actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	6 713	–		5 441	–	
Actifs non productifs d'intérêts	13 289	–		12 095	–	
Exercice clos le 31 décembre	93 469	1 700	1,82	87 676	1 886	2,15

Rapport de gestion (suite)

Charge d'intérêts

	2015			2014		
	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %
Dépôts effectués par des banques	409	1	0,24	410	1	0,24
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur – titres de créance émis par la banque.....	421	5	1,19	428	6	1,40
Comptes des clients.....	46 045	251	0,55	44 930	352	0,78
Conventions de rachat non détenues à des fins de transaction ..	3 241	22	0,68	2 393	27	1,13
Titres de créance émis..	11 152	269	2,41	11 300	284	2,51
Autres passifs portant intérêt	764	9	1,18	661	4	0,61
Total des passifs portant intérêt	62 032	557	0,90	60 122	674	1,12
Passifs détenus à des fins de transaction et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur (exclusion faite des titres de créance émis par la banque).....	2 500	–		3 074	–	
Comptes courants ne portant pas intérêt...	5 430	–		4 932	–	
Total des capitaux propres et des autres passifs ne portant pas intérêt	21 228	–		19 547	–	
Exercice clos le 31 décembre	91 190	557	0,61	87 675	674	0,77
Produits d'intérêts nets – exercice clos le 31 décembre		1 143			1 212	

Les produits d'intérêts nets de l'exercice 2015 se sont établis à 1 143 M\$, en baisse de 69 M\$, ou 5,7 %, comparativement à ceux de l'exercice 2014. La diminution est essentiellement imputable à l'incidence, sur le portefeuille de prêts aux entreprises, du contexte hautement concurrentiel engendré par la faiblesse des taux d'intérêt, lequel a résulté notamment de deux baisses

de taux par la Banque du Canada en 2015, ainsi qu'à la poursuite de la liquidation prévue des portefeuilles de prêts à la consommation et de financement mezzanine, portefeuilles générant des rendements plus élevés. Ces facteurs ont été atténués par la hausse attribuable à la croissance des prêts aux entreprises, des prêts hypothécaires résidentiels et des dépôts des particuliers.

Produits de commissions nets

	2015 M\$	2014 M\$
Facilités de crédit	304	278
Fonds sous gestion	172	163
Services à l'égard des comptes	72	77
Cartes de crédit	59	62
Financement des entreprises	50	37
Services de paiement.....	31	32
Programme d'immigration des investisseurs.....	14	17
Commissions de courtage	14	13
Assurance.....	9	12
Financement commercial des importations et des exportations	10	9
Commissions de fiduciaire.....	5	5
Autres.....	18	18
Produits de commissions.....	<u>758</u>	<u>723</u>
Moins les charges de commissions	<u>(75)</u>	<u>(78)</u>
Produits de commissions nets	<u>683</u>	<u>645</u>

Les produits de commissions nets se sont élevés à 683 M\$ pour l'exercice 2015, soit 38 M\$, ou 5,9 %, de plus que pour l'exercice 2014. Cette amélioration s'explique principalement par la hausse des commissions provenant des produits de crédit, telles les marges de crédit de soutien et les acceptations bancaires, ainsi que par l'augmentation des frais découlant du volume plus élevé de fonds sous gestion. Par ailleurs, en 2015, les commissions générées par les services-conseils, la mobilisation de fonds sur les marchés des titres de créance et les activités de financement à effet de levier

et de financement d'acquisitions ont connu une hausse. Toutefois, celle-ci a été atténuée par la baisse des commissions tirées des services à l'égard des comptes par suite du lancement de comptes à faibles frais, par la baisse de celles provenant des cartes de crédit à cause des réductions, à l'échelle de ce secteur, des revenus d'interchange et par le recul des commissions réalisées auprès des investisseurs immigrants à cause de l'annulation du Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement canadien.

Produits de négociation nets

	2015 M\$	2014 M\$
Activités de négociation.....	56	127
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation.....	39	18
Inefficacité des couvertures	<u>(14)</u>	<u>1</u>
Produits de négociation nets	<u>81</u>	<u>146</u>

Les produits de négociation nets se sont chiffrés à 81 M\$ pour l'exercice 2015, soit 65 M\$, ou 44,5 %, de moins que pour l'exercice précédent. Les produits de négociation se sont affaiblis en raison des ajustements de l'évaluation de crédit des contrats dérivés par suite de l'élargissement des écarts de taux des clients et de la moins-value du dollar canadien ainsi qu'en raison des variations de la juste valeur des dérivés reclassés

à l'état du résultat net par suite du non-respect des critères de comptabilité de couverture. Les produits d'intérêts nets générés par les activités de négociation ont augmenté principalement en raison de la réduction des charges d'intérêts sur les titres en position vendeur qui a découlé du nombre moins élevé de transactions menées pour les clients.

Rapport de gestion (suite)

Autres éléments de produits

	2015 M\$	2014 M\$
Produits/(charges) nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	3	(5)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	63	56
Autres produits d'exploitation	64	56
Autres éléments de produits.....	<u>130</u>	<u>107</u>

Les produits/(charges) nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur pour l'exercice à l'étude se sont chiffrés à 3 M\$, contre une charge de 5 M\$ en 2014, ce qui a résulté surtout de l'élargissement des écarts de taux en 2015.

Les profits diminués des pertes liés aux placements financiers se sont situés à 63 M\$ pour 2015, ce qui constitue une hausse de 7 M\$, ou 12,5 %, par rapport à ce qu'ils étaient pour 2014, ce qui est imputable aux

ventes de titres de créance disponibles à la vente par suite du rééquilibrage continu du portefeuille servant à la gestion du bilan.

Les autres produits d'exploitation ont atteint 64 M\$ pour l'exercice 2015, en hausse de 8 M\$, ou 14,3 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent. L'amélioration reflète surtout les produits générés par la vente d'un petit portefeuille de prêts douteux ainsi que les montants reçus au règlement d'un litige de longue date.

Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit

	2015 M\$	2014 M\$
Dotation aux provisions évaluées individuellement	129	90
Dotation aux provisions évaluées collectivement.....	48	2
Pertes de valeur liées aux prêts	177	92
Autres provisions relatives au risque de crédit	57	15
Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	<u>234</u>	<u>107</u>

Les pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit se sont chiffrées à 234 M\$ pour l'exercice à l'étude, s'étant alourdies de 127 M\$, ou 118,7 %, par rapport à celles de l'exercice 2014. Leur augmentation a résulté surtout de hausses de provisions spécifiques mais aussi de provisions évaluées collectivement ainsi que de provisions relatives au

risque de crédit découlant de facteurs économiques défavorables ayant nui aux clients du secteur de l'énergie de la banque. Ces facteurs ont été compensés par une légère réduction de la charge au titre des comptes de correction de valeur évalués collectivement du portefeuille de détail et par une baisse plus marquée dans le cas du portefeuille de prêts à la consommation.

Charges d'exploitation

	2015 M\$	2014 M\$
Rémunération et avantages du personnel.....	673	619
Charges générales et administratives	470	434
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	30	33
Dotation à l'amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles	13	16
Total des charges d'exploitation	<u>1 186</u>	<u>1 102</u>

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2015 s'est élevé à 1 186 M\$, ce qui signale une augmentation de 84 M\$, ou 7,6 %, en regard de celui de 2014. Comme prévu, les charges d'exploitation ont monté en raison d'investissements dans les systèmes, les ressources humaines et les processus afin de répondre aux normes mondiales les plus strictes en matière de détection et de prévention des crimes financiers, d'investissements

continus dans la numérisation afin d'évoluer au rythme de nos clients et de réaliser des économies dans l'avenir, des sommes investies dans les services de gestion de patrimoine pour favoriser l'essor des revenus ainsi que des investissements dans des projets d'amélioration de l'efficience. En outre, l'incidence de la dépréciation du dollar canadien sur les charges libellées en devises a eu pour effet d'accroître les charges d'exploitation.

Quote-part du bénéfice des entreprises associées

La quote-part du bénéfice des entreprises associées a été de néant pour l'exercice à l'étude, comparativement à 11 M\$ pour l'exercice 2014. La quote-part du bénéfice représente les variations de la valeur des placements de la banque dans des fonds d'actions de sociétés fermées.

Charge d'impôt sur le résultat

Pour l'exercice à l'étude, le taux d'imposition effectif a été de 27,8 %, contre 29,2 % pour l'exercice 2014. La charge d'impôt sur le résultat s'est allégée par suite de la résolution et de la conclusion, à l'exercice précédent, de diverses questions fiscales couvrant un certain nombre d'années qui étaient jusqu'alors en suspens auprès des autorités fiscales canadiennes.

Évolution de la situation financière

Sommaire du bilan consolidé

	2015 M\$	2014 M\$	2013 M\$
ACTIFS			
Actifs détenus à des fins de transaction	3 893	8 914	6 728
Dérivés	4 909	4 082	2 112
Prêts et avances à des banques.....	1 400	1 264	1 149
Prêts et avances à des clients	48 378	41 219	40 524
Conventions de revente non détenues à des fins de transaction	6 807	6 714	6 161
Placements financiers.....	23 935	20 122	21 814
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....	3 834	5 023	4 757
Autres actifs	868	866	1 015
Total des actifs	94 024	88 204	84 260
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs			
Dépôts effectués par des banques	2 049	681	635
Comptes des clients.....	55 089	50 843	50 926
Conventions de rachat non détenues à des fins de transaction	6 606	4 054	1 487
Passifs détenus à des fins de transaction.....	1 713	4 227	4 396
Dérivés	5 005	3 885	1 746
Titres de créance émis.....	10 896	10 610	11 348
Acceptations.....	3 834	5 023	4 757
Autres passifs	3 456	3 881	3 880
Total des passifs	88 648	83 204	79 175
Capitaux propres			
Capital-actions et autres réserves.....	2 167	1 692	1 959
Résultats non distribués	3 209	3 108	2 926
Participations ne donnant pas le contrôle.....	–	200	200
Total des capitaux propres.....	5 376	5 000	5 085
Total des passifs et des capitaux propres	94 024	88 204	84 260

Rapport de gestion (suite)

Actifs

Le total des actifs atteignait 94,0 G\$ au 31 décembre 2015, en hausse de 5,8 G\$ sur celui au 31 décembre 2014. Les prêts et avances à des clients ont affiché une progression de 7,2 G\$. La hausse de près de 1,2 G\$ des prêts hypothécaires résidentiels a toutefois été contrebalancée en partie par la liquidation prévue du portefeuille de prêts à la consommation et par la réduction des autres prêts personnels. Les comptes de gestion de la trésorerie ont monté de 1,3 G\$. Les prêts aux entreprises des services bancaires internationaux et marché ont augmenté de près de 0,5 G\$, quoique cette hausse ait été atténuée par une baisse de 0,3 G\$ des prêts aux entreprises des services aux entreprises. Cette baisse est imputable au repli de la demande causé par la chute des prix des produits énergétiques. La demande des clients pour des facilités d'emprunt sous forme d'acceptations bancaires s'est élargie d'environ 0,8 G\$, mais la contraction de la demande du marché pour ces instruments s'est traduite par une hausse d'environ 1,2 G\$ des prêts octroyés directement, ce qui a réduit d'autant les passifs des clients au titre des acceptations bancaires. Une partie de la hausse des prêts et avances a résulté du reclassement des prêts aux clients sous forme d'acceptations bancaires octroyés à compter du quatrième trimestre de 2015. Ces prêts, qui totalisaient 3,2 G\$ au 31 décembre 2014, étaient antérieurement classés comme actifs détenus à des fins de transaction. Des liquidités plus importantes ont permis d'augmenter de 3,8 G\$ les placements financiers. Les dérivés ont monté de 0,8 G\$ en raison de l'incidence des fluctuations de la valeur du dollar américain sur la valeur des contrats de change à terme conclus avec des clients. Les actifs détenus à des fins de transaction ont fléchi de 5,0 G\$ en raison d'une baisse de 2,0 G\$ des comptes de règlement

Secteurs d'activité mondiaux

La banque gère ses activités et en déclare les résultats en fonction des secteurs d'activité mondiaux suivants : les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, ainsi que les services bancaires de détail et gestion de patrimoine. Ce dernier secteur comprend aussi le portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation à la suite d'une décision antérieure de réduire progressivement les activités de crédit à la consommation.

Services aux entreprises (« SE »)

Les SE proposent un large éventail de services bancaires et financiers afin d'aider leurs clients à gérer leurs

des clients et du nouveau mode de classement de certains prêts sous forme d'acceptations bancaires, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Passifs

Le total des passifs s'établissait à 88,6 G\$ au 31 décembre 2015, soit 5,4 G\$ de plus qu'au 31 décembre 2014. Les comptes des clients ont augmenté de 4,2 G\$ en raison de l'essor des activités sous-jacentes, dont une hausse de 1,3 G\$ des comptes de gestion de la trésorerie. Les conventions de rachat et les dépôts effectués par des banques ont affiché une hausse de 2,6 G\$ et de 1,4 G\$, respectivement, en raison des activités de gestion du bilan. Les dérivés ont monté de 1,1 G\$ en raison de l'incidence des fluctuations de la valeur du dollar américain sur les contrats à terme des clients. Ces facteurs ont été contrebalancés par une baisse de 2,5 G\$ des passifs détenus à des fins de transaction. Cette baisse est principalement imputable à la diminution des positions vendeur sur titres qui a résulté de la diminution du nombre de transactions de négociation menées pour les clients, ainsi qu'à la baisse de 1,2 G\$ des passifs aux termes des acceptations consenties à des clients à cause d'une contraction de la demande, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres se chiffrait à 5,4 G\$ au 31 décembre 2015, ayant augmenté de 0,4 G\$ par rapport à celui inscrit un an plus tôt. Cette progression s'explique essentiellement par l'émission de 0,5 G\$ d'actions privilégiées à la société mère de la banque et par le bénéfice généré dans l'exercice. Elle a été annulée en partie par le rachat de 0,2 G\$ de titres de la Fiducie d'actifs HSBC Canada, opération qui a eu pour effet de réduire les participations ne donnant pas le contrôle.

activités nationales et internationales et à les faire croître. La HSBC compte près de 2,5 millions de clients commerciaux répartis dans 55 pays et territoires. Elle entend être reconnue comme la plus grande banque dans le domaine des services de commerce international et des services aux entreprises en reliant ses clients aux marchés, ce qui inclut ceux de l'ALÉNA et les corridors commerciaux entre le Canada et la Chine, rehaussant à cette fin la collaboration au sein du Groupe. La mise en œuvre, au Canada, du modèle d'exploitation mondial de la HSBC accroît la transparence, permet l'uniformité dans la prestation des services, augmente l'efficacité et assure l'obtention des résultats que recherchent les clients.

Produits et services

- *Crédit et prêt* – Nous offrons une vaste gamme d’outils de financement, que ce soit au pays ou outre frontière, ce qui comprend les protections en cas de découvert, les cartes destinées aux entreprises, les prêts à terme, le financement syndiqué, le financement à effet de levier et le financement d’acquisitions et de projets.
- *Commerce international et financement des comptes clients* – Nous facilitons l’accès de nos clients aux flux commerciaux mondiaux et les faisons profiter d’une expérience inégalée lorsqu’il s’agit de relever les défis les plus complexes en matière de commerce. Les nombreux produits et services que nous proposons, soit les lettres de crédit, les encaissements, les garanties, le financement de créances, les solutions de chaîne d’approvisionnement, le financement des marchandises, le financement structuré et la répartition des risques, peuvent être regroupés en solutions mondiales qui aident véritablement les entreprises à gérer les risques, à traiter leurs transactions et à financer leurs activités tout au long du cycle commercial.
- *Paiements et gestion de la trésorerie* – Nous sommes membre d’un réseau international qui est présent dans la plupart des endroits où transitent les paiements et les flux de capitaux mondiaux. Nous offrons des services bancaires visant les transactions locales, régionales et mondiales, ce qui englobe les paiements, les recouvrements, les services aux comptes, le cybercommerce et la gestion des liquidités par voie de diverses plateformes électroniques conçues pour répondre aux besoins des clients, telles HSBCnet et HSBC Connect. Nous maintenons notre position de chef de file des services internationaux en RMB et nous sommes en mesure de tirer parti d’occasions au Canada, qui compte désormais un centre de négociation de cette devise.
- *Collaboration* – Les SE constituent une source de clients clés pour les produits et services que proposent les SBIM et les SBDGP, dont les produits de change et de taux d’intérêt, les services-conseils, les services liés aux marchés financiers, à la paie et aux comptes personnels ainsi que les services de gestion et de transfert de patrimoine.

Orientation stratégique

Nous proposons à nos clients des services de gestion des relations personnalisés et des solutions financières sur mesure afin de les aider à mieux mener leurs activités et à croître. Pour ce faire, nous leur offrons des fonds de roulement, des prêts à terme, des services de paiement, de l’aide au commerce international, le financement de projets, un savoir-faire en acquisitions et l’accès aux marchés financiers. Nous nous efforçons de créer de la valeur grâce à un réseau qui couvre 90 % du PIB mondial, des flux commerciaux et des flux de capitaux. C’est pourquoi nous investissons de fortes sommes dans les plateformes numériques et technologiques de nos services de base touchant les paiements, la gestion de la trésorerie, les opérations de commerce international et le financement des comptes clients. Nous avons organisé nos activités en fonction des besoins de nos clients et de leur degré de complexité en déterminant trois segments, soit les petites entreprises (PME), les moyennes entreprises et les grandes sociétés.

- Les services aux PME sont destinés à favoriser la croissance des petites entreprises, au pays comme à l’échelle internationale.
- Nous avons accru le soutien à nos clients de taille moyenne et avons investi des ressources de manière à assurer une gestion plus active des relations que nous entretenons avec eux.
- Nous mettons au service de nos clients qui sont de grandes sociétés et qui se caractérisent généralement par une présence dans plusieurs pays et des besoins fort complexes, des équipes chevronnées et gérées à l’échelle mondiale qui peuvent coordonner leurs efforts avec ceux des SBIM.

Pour assurer que notre clientèle demeure le point central de nos activités, nous continuons d’accorder une grande importance à la rétroaction et à l’engagement des clients. Nous en sommes à la sixième année de notre Programme sur l’engagement des clients, programme qui vise à approfondir notre connaissance des clients et à consolider nos liens avec eux. Conjugué à d’autres initiatives, ce programme nous aide à cerner les questions commerciales qui revêtent pour eux la plus grande importance, ce qui nous permet d’adapter nos produits et services afin de mieux répondre à leurs besoins. Bâtir des relations à long terme avec des clients de renom est au cœur même de notre stratégie de croissance et de nos valeurs.

Rapport de gestion (suite)

Survol de la performance financière

	2015 M\$	2014 M\$
Produits d'intérêts nets.....	598	658
Produits de commissions nets	319	324
Produits de négociation nets	33	26
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	–	16
Autres produits d'exploitation	25	19
Résultat d'exploitation net avant les pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	975	1 043
Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	(218)	(79)
Résultat d'exploitation net	757	964
Total des charges d'exploitation	(433)	(408)
Bénéfice d'exploitation.....	324	556
Quote-part du bénéfice des entreprises associées	–	11
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	324	567

Aperçu

Les services aux entreprises ont continué d'élargir leurs activités et de rationaliser leurs processus, et ce, malgré les problèmes soulevés par la faiblesse continue des prix des produits énergétiques, des marchandises et des taux d'intérêt. Les activités relatives aux nouveaux clients ont augmenté de 43 % en 2015. Nous avons ajusté constamment nos taux en fonction des risques de sorte à refléter le profil de crédit réel de nos clients. Cette mesure nous a permis de relever les défis, sur le plan des revenus, qu'ont posés la baisse des dépenses des entreprises en raison de la conjoncture et de la moins grande utilisation des facilités de crédit autorisées qui en a résulté. Les initiatives visant à simplifier les processus de demande de prêts et de prise en charge de la clientèle ont permis d'améliorer la productivité du personnel de première ligne et de mieux combler les besoins des clients.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a diminué de 243 M\$, ou 43 %, en regard de celui de l'exercice précédent, se chiffrant à 324 M\$ en 2015. Cette baisse a découlé surtout de la diminution des produits d'intérêts nets, ce qui rend notamment compte des réductions de taux par la Banque du Canada, de l'accroissement des pertes de valeur liées à des prêts, de la liquidation continue de notre portefeuille de financement mezzanine et de l'augmentation des charges d'exploitation, cette dernière étant surtout attribuable à l'accroissement des investissements dans l'application des normes mondiales de la HSBC et dans les activités de gestion des risques et de conformité.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les *produits d'intérêts nets* de l'exercice 2015 ont atteint 598 M\$, ayant reculé de 60 M\$, ou 9 %, par rapport à ceux de 2014 en raison surtout de la compression des marges causée par deux réductions de

taux par la Banque du Canada et de la diminution des soldes d'actifs par suite d'une moins grande utilisation du crédit et de la liquidation continue des actifs de notre portefeuille de financement mezzanine.

Les *produits de commissions nets* de l'exercice 2015 se sont établis à 319 M\$, ce qui signale une baisse de 5 M\$, ou 2 %, par rapport à ceux de 2014, baisse qui a découlé principalement d'un profit non récurrent à la réalisation d'actifs du portefeuille de financement mezzanine en 2014 et du recul des commissions générées par les services aux comptes.

Les *produits de négociation nets* de l'exercice 2015 ont totalisé 33 M\$, en hausse de 7 M\$, ou 27 %, par rapport à ceux de 2014. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des produits tirés du change qui découle, en particulier, des changements apportés à la méthode de partage des produits entre les différents secteurs d'activité comparativement à ce qui avait été fait en 2014.

Les *profits diminués des pertes liés aux placements financiers* de l'exercice 2015 ont été moins élevés que ceux de 2014, lesquels tenaient compte de profits de 16 M\$ à la cession de certains titres disponibles à la vente, ce qui ne s'est pas reproduit en 2015.

Les *autres produits d'exploitation* de l'exercice 2015 se sont chiffrés à 25 M\$, ayant augmenté de 6 M\$, ou 32 %, par rapport à ceux de 2014, ce qui reflète les montants reçus au règlement d'un litige de longue date.

Les *pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit* ont atteint 218 M\$ pour l'exercice à l'étude, soit 139 M\$, ou 176 %, de plus que celles de l'exercice 2014, ce qui est imputable à l'incidence des facteurs économiques défavorables sur les clients du secteur de l'énergie de la banque.

Le **total des charges d'exploitation** de 2015 s'est élevé à 433 M\$, ayant augmenté de 25 M\$, ou 6 %, comparativement à celui de 2014 en raison surtout d'investissements accrus dans l'application des normes mondiales de la HSBC et dans les activités de gestion des risques et de conformité.

La **quote-part du bénéfice des entreprises associées** a été de néant en 2015, comparativement à 11 M\$ pour 2014, ce qui témoigne des variations de la valeur des placements de la banque dans certains fonds d'actions de sociétés fermées.

Services bancaires internationaux et marchés (« SBIM »)

Les SBIM offrent des solutions financières sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de grandes sociétés et d'institutions de partout dans le monde.

Produits et services

Les SBIM emploient une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers et les objectifs stratégiques de leurs clients. La prise en charge des clients est centralisée auprès des services bancaires internationaux et est assurée par des gestionnaires de relations qui sont répartis par industrie, région et pays. Ces gestionnaires s'efforcent de cerner les besoins de la clientèle et de lui proposer des solutions globales qui mettent à profit notre large éventail de produits et notre imposant réseau international.

Une plateforme de gestion des relations avec les clients unique en son genre et un processus exhaustif de planification aident nos équipes chargées des services aux clients et des produits à s'acquitter de leurs responsabilités. Ces équipes se servent de ces outils pour mieux servir les clients internationaux et pour les aider à exploiter des occasions de croissance sur la scène mondiale.

Les SBIM fournissent des services de gros liés aux marchés financiers ainsi que des services liés aux transactions par l'entremise de services qui font affaire directement avec les clients. Les produits et services des SBIM incluent :

Les services de vente et de négociation sur le marché secondaire sont fournis par la division Marchés qui comprend les sous divisions suivantes organisées selon les types d'actifs :

- La sous-division *crédit et taux* vend, négocie et distribue des titres à revenu fixe aux clients, dont de grandes sociétés, des institutions financières, des États souverains, des organismes gouvernementaux et des émetteurs du secteur public. Elle aide ces clients à gérer leurs risques par voie de dérivés sur taux d'intérêt et à se financer au moyen de rachats.

- La sous-division *change* offre des produits au comptant et des dérivés afin de combler les besoins des investisseurs institutionnels, les besoins de couverture d'entreprises de toute taille et les besoins de la clientèle de détail de nos succursales.
- Les services de *financement par capital* proposent des services de financement stratégique et des services-conseils axés sur la structure du capital du client. Les services comprennent la mobilisation de capitaux d'emprunt et de capitaux propres sur le marché primaire, les services-conseils en fusions-acquisitions et leur réalisation, l'octroi de prêts aux grandes sociétés et des financements structurés de spécialité, tels les financements à effet de levier, les financements d'acquisitions, les financements structurés et adossés à des actifs et les financements d'infrastructures et de projets.
- Les services des *paiements et de la gestion de la trésorerie* aident les clients à transférer leurs fonds, à les gérer, à y avoir accès et à les investir. Ils englobent la prise de dépôts de gros ainsi que ceux liés aux paiements internationaux, régionaux et nationaux et à la gestion de la trésorerie.
- Le service *Commerce international et financement des comptes clients* propose des services en matière de commerce à ses clients afin de les aider tout au long de leur cycle commercial.

Outre ceux indiqués ci-dessus, le service de gestion du bilan veille à la gestion des liquidités et du financement de la banque en plus de gérer ses positions exposées au risque structurel de taux d'intérêt, et ce, conformément à la structure des limites de la division Marchés.

Orientation stratégique

Les SBIM conservent leur stratégie qui est bien établie, à savoir offrir des solutions financières sur mesure, l'objectif étant de devenir une banque de choix pour les clients qui sont prioritaires. Cette stratégie a évolué et met désormais davantage l'accent sur la connectivité entre les secteurs d'activité mondiaux, les régions et au sein même des SBIM, mettant à profit le vaste réseau de distribution du Groupe HSBC.

Nous concentrons nos efforts sur les quatre initiatives stratégiques suivantes :

- mettre à profit notre réseau géographique distinctif qui relie les régions développées et des régions à croissance plus rapide;
- aider nos clients à saisir des occasions de croissance à l'échelle internationale;
- maintenir un bon positionnement dans des produits qui bénéficieront des tendances mondiales;

Rapport de gestion (suite)

- accroître la collaboration avec les autres secteurs d'activité mondiaux afin de répondre aux besoins de notre clientèle internationale.

La stratégie des SBIM met en jeu une application rigoureuse de taux de rendement minimal à toute relation client, qu'elle soit existante ou nouvelle, afin

de gérer efficacement les actifs pondérés en fonction des risques. La mise en œuvre des normes mondiales, l'amélioration des contrôles de gestion des risques et la simplification des processus font également partie des grandes priorités des SBIM.

Survol de la performance financière

	2015 M\$	2014 M\$
Produits d'intérêts nets.....	175	179
Produits de commissions nets	138	98
Produits de négociation nets	2	68
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	63	40
Autres produits d'exploitation	–	1
Résultat d'exploitation net avant les pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	378	386
Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(5)	(5)
Résultat d'exploitation net.....	373	381
Total des charges d'exploitation	(135)	(117)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	238	264

Aperçu

Les SBIM ont continué de tirer parti de notre réseau international et d'en faire profiter nos clients et ils ont élargi leurs activités de prêt et de crédit. Par ailleurs, les services de financement par capital ont enregistré une hausse des revenus tirés de chaque créneau de services.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice 2015 a diminué de 26 M\$, ou 10 %, par rapport à celui de 2014, pour s'établir à 238 M\$. Cette baisse a découlé des conséquences négatives sur les produits de négociation des ajustements de l'évaluation de crédit attribuables aux changements du risque de contrepartie, du reclassement, à l'état du résultat net, des variations de la juste valeur des dérivés en raison du non-respect des critères de comptabilité de couverture ainsi que de la hausse des charges, ces facteurs ayant été atténués par les commissions générées sur les marchés financiers.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les *produits d'intérêts nets* de 2015 se sont élevés à 175 M\$, soit 4 M\$, ou 2 %, de moins que ceux de 2014, leur baisse ayant résulté principalement du fait que les activités de financement du portefeuille de négociation ont été neutralisées en partie par l'essor des activités de crédit et de prêt.

Les *produits de commissions nets* de l'exercice 2015 ont totalisé 138 M\$, ce qui représente une hausse de 40 M\$, ou 41 %, en regard de ceux de 2014, ce qui est essentiellement imputable à l'augmentation des commissions tirées des marchés des capitaux d'emprunt, des activités de financement à effet de levier, de

financement d'acquisitions et de projets et des services-conseils ainsi qu'à la hausse des commissions liées aux facilités de soutien.

Les *produits de négociation nets* de l'exercice 2015 se sont établis à 2 M\$, en baisse de 66 M\$, ou 97 %, par rapport à ceux de 2014. La baisse provient principalement de l'augmentation des ajustements de l'évaluation de crédit des contrats dérivés par suite de l'élargissement des écarts de taux des clients et du recul du dollar canadien. En outre, le reclassement des variations de la juste valeur des dérivés à l'état du résultat net à cause du non-respect des critères de comptabilité de couverture a entraîné une réduction des produits de négociation nets. Qui plus est, les changements apportés à la méthode de partage des revenus ont résulté en une baisse de la quote-part des produits tirés du change en regard de 2014.

Les *profits diminués des pertes liés aux placements financiers* pour l'exercice 2015 ont totalisé 63 M\$, soit 23 M\$, ou 58 %, de plus que ceux de 2014, ce qui a résulté surtout des activités continues de gestion du bilan de la banque. Celle-ci réalise de tels profits et pertes à la suite des cessions de placements financiers disponibles à la vente qu'elle effectue dans le cadre de ses activités de gestion du bilan.

Le *total des charges d'exploitation* de 2015 s'est chiffré à 135 M\$, ayant augmenté de 18 M\$, ou 15 %, comparativement à celui de 2014 en raison surtout de la hausse des sommes investies dans l'application des normes mondiales de la HSBC et dans les activités de gestion des risques et de conformité.

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine (« SBDGP »)

Ce secteur d'activité sert plus de 800 000 particuliers au Canada en leur fournissant des services bancaires et de gestion de patrimoine afin de les aider à gérer leurs finances ainsi qu'à bâtir et à protéger leur avenir financier.

Produits et services

Nous proposons à nos clients des services liés aux opérations bancaires et acceptons leurs dépôts afin de les aider à gérer leurs finances au quotidien et à épargner. Nous offrons à certains d'entre eux des facilités de crédit leur permettant de combler des besoins d'emprunt à court ou à plus long terme, et nous offrons des services-conseils en gestion de patrimoine et en placements afin d'aider nos clients à gérer leurs finances.

Nous mettons au point des produits ciblant les besoins de segments de clientèle spécifiques. Ces produits peuvent comprendre toute une gamme de services et de canaux de livraison.

Parmi les services offerts aux clients de la banque, il y a lieu de noter les suivants :

- les dépôts et les services à l'égard des comptes;
- le crédit et les prêts, avec ou sans garantie;
- la gestion d'actifs et les services-conseils en gestion de patrimoine.

Survol de la performance financière

	2015 M\$	2014 M\$
Produits d'intérêts nets.....	393	413
Produits de commissions nets	225	223
Produits de négociation nets	22	18
Autres produits d'exploitation.....	13	8
Résultat d'exploitation net avant les pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	653	662
Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(11)	(23)
Résultat d'exploitation net	642	639
Total des charges d'exploitation	(567)	(533)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	75	106

Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat

	2015 M\$	2014 M\$
Activités poursuivies des services bancaires de détail et gestion de patrimoine.....	38	76
Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation	37	30
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	75	106

Orientation stratégique

En offrant aux particuliers une gamme complète de produits et services bancaires et de gestion de patrimoine par l'entremise de nos succursales et de canaux directs, nous mettons l'accent sur les trois initiatives stratégiques suivantes :

- en mettant le client au cœur de tout ce que nous faisons, offrir et développer des services de gestion de patrimoine uniformes et de premier ordre qui mettent à contribution nos ressources en gestion d'actifs et en gestion de patrimoine;
- tirer parti de notre expertise internationale pour fournir de manière efficiente des solutions et services bancaires de grande qualité à notre clientèle;
- simplifier le portefeuille de produits et services des SBDGP et affecter des ressources à l'élaboration et à l'offre de produits à l'aide d'une approche basée sur les relations.

À l'appui de ces initiatives, nous avons pour priorité de consolider nos relations avec la clientèle et d'améliorer nos capacités de distribution. L'instauration des normes mondiales, l'amélioration des modèles de contrôle de gestion des risques et la simplification des processus comptent également parmi les grandes priorités des SBDGP.

Rapport de gestion (suite)

Aperçu

En 2015, les SBDGP ont continué d'assurer une croissance durable et équilibrée des prêts hypothécaires résidentiels et des dépôts, et ont tiré parti de l'augmentation des soldes des comptes de gestion de patrimoine dans la première moitié de l'exercice. Ce secteur d'activité a encore dégagé un bon rendement bien que la compression des écarts de taux en raison du contexte de vive concurrence attribuable à la faiblesse des taux d'intérêt ait nui aux marges.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice à l'étude a été de 75 M\$, affichant un repli de 31 M\$, ou 29 %, en regard de celui de l'exercice 2014. Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat attribuable aux activités poursuivies (ce qui exclut le portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation) a totalisé 38 M\$ en 2015, ce qui traduit une baisse de 38 M\$, ou 50 %, par rapport à celui de 2014. Cette baisse s'explique surtout par l'augmentation des charges engagées aux fins de l'application des normes mondiales de la HSBC et des activités de gestion des risques et de conformité, par la hausse des investissements dans les services de gestion de patrimoine afin de stimuler la croissance des revenus et par les modifications de la méthode de ventilation intersectorielle des coûts de soutien de notre réseau de succursales. Ces facteurs ont cependant été en partie compensés par l'augmentation des revenus.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat attribuable au portefeuille de prêts à la consommation a totalisé 37 M\$, contre 30 M\$ en 2014. Une reprise sur les provisions pour pertes sur prêts liées à ce portefeuille en voie de liquidation, la diminution des charges d'exploitation et le produit de la vente d'un portefeuille de prêts douteux ont eu une incidence positive sur les résultats de 2015. Ces facteurs ont été atténués par le fait que les produits d'intérêts sur les soldes de prêts se sont repliés, passant de 635 M\$ au début de 2014 à 228 M\$ à la fin de 2015.

Performance financière des activités poursuivies par élément de produits et de charges

Les *produits d'intérêts nets* attribuables aux activités poursuivies, soit 352 M\$ pour l'exercice 2015, ont

augmenté de 6 M\$, ou 2 %, par rapport à ceux de 2014 en raison surtout de la croissance du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels, de l'amélioration des écarts de taux pour ceux-ci et de l'essor des dépôts.

Les *produits de commissions nets* attribuables aux activités poursuivies se sont chiffrés à 225 M\$ pour l'exercice 2015, en hausse de 6 M\$, ou 2 %, par rapport à ceux de 2014. La croissance continue des ventes de produits de gestion de patrimoine s'est également traduite par une augmentation à ce chapitre. Toutefois, les produits de commissions de l'exercice reflètent une provision constituée pour certains paiements prévus aux détenteurs actuels et à d'anciens détenteurs de compte de fonds communs de placement distribués par une de nos divisions.

Les *produits de négociation nets* attribuables aux activités poursuivies se sont établis à 22 M\$ pour l'exercice 2015, ayant augmenté de 4 M\$, ou 22 %, en regard de ceux de 2014, ce qui a résulté surtout des changements apportés à la méthode de partage des revenus dont il a été fait mention ci-dessus.

Les *pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit* attribuables aux activités poursuivies se sont chiffrées à 15 M\$ en 2015, en hausse de 3 M\$, ou 25 %, en regard de celles de 2014, ce qui provient essentiellement de l'accroissement des comptes de correction de valeur évalués collectivement par suite de l'incidence de la chute des prix des produits énergétiques.

Le *total des charges d'exploitation* des activités poursuivies a été de 554 M\$ pour l'exercice 2015, en hausse de 51 M\$, ou 10 %, par rapport à celui de 2014. La variation a découlé surtout de l'augmentation des investissements dans l'application des normes mondiales de la HSBC et dans les activités de gestion des risques et de conformité, de l'embauche de personnel dans nos services de gestion de patrimoine et HSBC Premier afin de soutenir l'accroissement de nos revenus, de l'affectation d'une part plus grande des coûts de soutien de notre réseau de succursales et des répercussions que la moins-value du dollar canadien a eues sur les coûts. La hausse des coûts a également résulté du soutien des initiatives stratégiques visant à simplifier les processus et à rehausser l'expérience client.

Autres

Le secteur « Autres » rend compte de l'incidence des variations de la juste valeur de la dette de la banque et des produits afférents aux services de technologie de l'information fournis à d'autres sociétés du Groupe HSBC dans

des conditions de concurrence normale. Il rend également compte des autres transactions qui ne sont pas directement liées à nos secteurs d'activité mondiaux.

Survol de la performance financière

	2015	2014
	M\$	M\$
Charges d'intérêts nettes	(23)	(38)
Produits de commissions nets	1	–
Produits de négociation nets	24	34
Produits/(charges) nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	3	(5)
Autres produits d'exploitation	26	28
Résultat d'exploitation net	31	19
Total des charges d'exploitation	(51)	(44)
Perte avant la charge d'impôt sur le résultat	(20)	(25)

La perte avant la charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 20 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à une perte de 25 M\$ pour l'exercice 2014. La diminution de la perte s'explique principalement par l'incidence de l'élargissement des

écarts de taux sur les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur, ce qui a été atténué par l'augmentation des coûts non affectés de manière spécifique aux secteurs d'activité mondiaux.

Performance financière du quatrième trimestre de 2015

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

	Trimestre clos le		
	31 décembre	31 décembre	30 septembre
	2015	2014	2015
	M\$	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets.....	282	295	285
Produits de commissions nets	165	169	165
Produits/(charges) de négociation nets	(23)	39	48
(Charges)/produits nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	(1)	(1)	2
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	7	3	2
Autres produits d'exploitation	18	14	16
Résultat d'exploitation net avant les pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	448	519	518
Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	(164)	(37)	(31)
Résultat d'exploitation net	284	482	487
Total des charges d'exploitation	(311)	(278)	(298)
Résultat d'exploitation	(27)	204	189
Quote-part du résultat d'entreprises associées	(1)	2	(2)
Résultat avant la charge d'impôt sur le résultat	(28)	206	187
Charge d'impôt sur le résultat	–	(81)	(50)
Résultat de la période.....	(28)	125	137

Rapport de gestion (suite)

Aperçu

La Banque HSBC Canada a dégagé une perte avant la charge d'impôt sur le résultat de 28 M\$ au quatrième trimestre de 2015, ce qui représente un repli de 234 M\$, par rapport au résultat du quatrième trimestre de 2014 et de 215 M\$, en regard de celui du troisième trimestre de 2015.

La baisse du résultat en regard du trimestre correspondant de l'exercice précédent et du troisième trimestre de 2015 provient essentiellement de la baisse des produits d'intérêts nets, ce qui rend compte de l'incidence de deux réductions de taux par la Banque du Canada, des effets que les ajustements de l'évaluation de crédit et autres ajustements ont eus sur les produits de négociation, de l'augmentation des pertes de valeur liées à des prêts, soit surtout ceux du portefeuille dans le secteur de l'énergie, ainsi que de la hausse des coûts découlant de l'investissement de sommes plus importantes dans les systèmes, le personnel et les processus afin de respecter les normes mondiales les plus strictes en matière de

détection et de prévention des crimes financiers et des coûts engagés pour améliorer l'efficacité.

Performance par élément de produits et de charges

Produits d'intérêts nets

Les produits d'intérêts nets du quatrième trimestre de 2015 se sont établis à 282 M\$, en baisse de 13 M\$, ou 4,4 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2014, et de 3 M\$, ou 1,0 %, comparativement à ceux du troisième trimestre de 2015. Leur fléchissement par rapport à ceux de la même période de 2014 est essentiellement imputable à l'incidence de deux réductions de taux par la Banque du Canada ainsi qu'à la liquidation prévue des portefeuilles de prêts à la consommation et de financement mezzanine. En regard du trimestre précédent, les produits d'intérêts nets ont baissé en raison de la compression des volumes de prêts aux entreprises et de prêts de détail.

Produits de commissions nets

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2015 M\$	31 décembre 2014 M\$	30 septembre 2015 M\$
Facilités de crédit	72	72	76
Fonds sous gestion	44	42	45
Services à l'égard des comptes	18	19	17
Cartes de crédit	15	16	15
Financement des entreprises	8	9	9
Services de paiement.....	8	8	8
Programme d'immigration des investisseurs.....	3	4	4
Commissions de courtage	3	4	4
Assurance.....	2	3	2
Financement commercial des importations et des exportations	3	1	2
Commissions de fiduciaire.....	1	1	1
Autres	6	8	3
Produits de commissions.....	183	187	186
Moins les charges de commissions	(18)	(18)	(21)
Produits de commissions nets	165	169	165

Les produits de commissions nets du quatrième trimestre de 2015 se sont établis à 165 M\$, en baisse de 4 M\$, ou 2,4 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2014, mais n'ont pas changé par rapport

à ceux du troisième trimestre de 2015. La baisse est surtout attribuable à de légères réductions dans plusieurs catégories de commissions.

(Charges)/produits de négociation nets

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2015 M\$	31 décembre 2014 M\$	30 septembre 2015 M\$
Activités de négociation.....	(17)	27	30
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation.....	12	11	13
Inefficacité des couvertures.....	(18)	1	5
(Charges)/produits de négociation nets.....	(23)	39	48

Des charges de négociation nettes de 23 M\$ ont été inscrites au quatrième trimestre de 2015, alors que des produits de 39 M\$ et de 48 M\$ avaient été constatés respectivement au même trimestre de 2014 et au troisième trimestre de 2015. Les produits de négociation du quatrième trimestre ont été affaiblis par

les ajustements de l'évaluation de crédit des contrats dérivés par suite de l'élargissement des écarts de taux des clients et du recul du dollar canadien et par le reclassement, à l'état du résultat net, des variations de la juste valeur des dérivés en raison du non-respect des critères de la comptabilité de couverture.

Autres éléments de produits

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2015 M\$	31 décembre 2014 M\$	30 septembre 2015 M\$
Charges nettes liées aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	(1)	(1)	2
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....	7	3	2
Autres produits d'exploitation.....	18	14	16
Autres éléments de produits.....	24	16	20

Pour le quatrième trimestre de 2015, les charges nettes liées aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur ont représenté une perte de 1 M\$, soit le même montant qu'au quatrième trimestre de 2014, mais un montant moins élevé qu'au troisième trimestre de 2015 en raison du rétrécissement des écarts de taux.

Les profits diminués des pertes liés aux placements financiers se sont établis à 7 M\$ pour le quatrième trimestre de 2015, ce qui représente des hausses respectives de 4 M\$ et de 5 M\$ par rapport au quatrième trimestre de 2014 et au troisième trimestre de 2015. Les

activités de gestion du bilan ont généré des profits moins élevés à la cession de titres de créance disponibles à la vente en raison du rééquilibrage continu du portefeuille à des fins de gestion du bilan.

Les autres produits d'exploitation du quatrième trimestre de 2015 se sont établis à 18 M\$, ce qui représente des hausses respectives de 4 M\$ et de 2 M\$ par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2014 et du troisième trimestre de 2015, hausses qui ont découlé surtout des montants reçus au règlement d'un litige de longue date.

Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2015 M\$	31 décembre 2014 M\$	30 septembre 2015 M\$
Provisions évaluées individuellement.....	65	43	31
Provisions évaluées collectivement/(reprises sur provisions).....	48	(12)	(5)
Pertes de valeur liées aux prêts.....	113	31	26
Autres provisions relatives au risque de crédit.....	51	6	5
Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	164	37	31

Rapport de gestion (suite)

Les pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit du quatrième trimestre de 2015 se sont établies à 164 M\$, ayant augmenté de 127 M\$ et de 133 M\$, respectivement, par rapport à celles du quatrième trimestre de 2014 et du troisième

trimestre de 2015. Cette augmentation découle de hausses de provisions évaluées individuellement et collectivement et d'autres provisions relatives au risque de crédit, ce qui est essentiellement imputable aux positions de la banque dans le secteur de l'énergie.

Charges d'exploitation

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2015 M\$	31 décembre 2014 M\$	30 septembre 2015 M\$
Rémunération et avantages du personnel.....	170	152	167
Charges générales et administratives	130	114	121
Amortissement des immobilisations corporelles	8	8	7
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles	3	4	3
Total des charges d'exploitation	311	278	298

Le total des charges d'exploitation du quatrième trimestre de 2015 a atteint 311 M\$, ce qui représente des hausses respectives de 33 M\$, ou 11,9 %, et de 13 M\$, ou 4,4 %, par rapport au total du quatrième trimestre de 2014 et à celui du troisième trimestre de 2015. L'augmentation des charges d'exploitation a découlé surtout des sommes plus importantes qui ont été investies dans les systèmes, le personnel et les processus afin de respecter les normes mondiales les plus strictes en matière de détection et de prévention des crimes financiers, des investissements continus dans la numérisation visant à répondre aux changements d'habitudes des clients et à réaliser des économies futures ainsi que dans les services de gestion du patrimoine afin de favoriser la croissance du chiffre d'affaires, ainsi que de l'augmentation des investissements dans des projets visant à améliorer l'efficacité. L'incidence de la conversion d'un dollar canadien plus faible a également accru les charges. La hausse enregistrée en regard du troisième trimestre de 2015 est imputable à l'accroissement des investissements dans des projets visant une meilleure efficacité.

Quote-part du résultat des entreprises associées

Cette quote-part a représenté une perte de 1 M\$ pour le quatrième trimestre de 2015, comparativement à un bénéfice de 2 M\$ au quatrième trimestre de 2014 et à une perte de 2 M\$ au troisième trimestre de 2015. Le résultat a découlé d'ajustements de la juste valeur des placements sous-jacents dans des fonds d'actions de sociétés fermées.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'imposition effectif du quatrième trimestre de 2015 a été de 0 %, comparativement à 39,7 % et à 26,7 %, respectivement, au quatrième trimestre de 2014 et au troisième trimestre de 2015. Le crédit d'impôt qui en aurait découlé a été contrebalancé par des montants supplémentaires qui ont été mis de côté en vue du règlement de certaines questions fiscales. En 2014, de tels montants avaient également été réservés en vue de la résolution et de la conclusion de diverses questions fiscales couvrant un certain nombre d'années qui étaient en suspens auprès des autorités fiscales canadiennes.

Sommaire de la performance trimestrielle

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

	2015				2014			
	Trimestre clos le				Trimestre clos le			
	31 déc. M\$	30 sept. M\$	30 juin M\$	31 mars M\$	31 déc. M\$	30 sept. M\$	30 juin M\$	31 mars M\$
Produits d'intérêts nets..	282	285	289	287	295	303	307	307
Produits de commissions nets.....	165	165	181	172	169	161	160	155
Produits de négociation nets.....	(23)	48	41	15	39	35	33	39
Autres produits/ (charges) d'exploitation	24	20	30	56	16	21	39	31
Résultat d'exploitation net avant les pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	448	518	541	530	519	520	539	532
Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	(164)	(31)	(23)	(16)	(37)	(17)	(27)	(26)
Résultat d'exploitation net.....	284	487	518	514	482	503	512	506
Charges d'exploitation..	(311)	(298)	(291)	(286)	(278)	(272)	(276)	(276)
Résultat d'exploitation..	(27)	189	227	228	204	231	236	230
Quote-part du résultat des entreprises associées	(1)	(2)	–	3	2	–	6	3
Résultat avant la charge d'impôt sur le résultat	(28)	187	227	231	206	231	242	233
Charge d'impôt sur le résultat	–	(50)	(59)	(61)	(81)	(61)	(60)	(61)
Résultat de la période..	(28)	137	168	170	125	170	182	172
Résultat attribuable :								
à l'actionnaire ordinaire	(38)	128	161	163	118	163	172	160
aux détenteurs d'actions privilégiées	10	9	5	4	5	4	8	9
aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	2	3	2	3	2	3
Résultat de base par action ordinaire (en dollars).....	(0,08)	0,26	0,32	0,33	0,24	0,32	0,35	0,32

Rapport de gestion (suite)

Commentaires sur les tendances des huit derniers trimestres

Les facteurs saisonniers n'ont pas eu d'incidence significative sur nos résultats même si le nombre de jours des premier et deuxième trimestres influe sur les produits d'intérêts nets.

La diminution des produits d'intérêts nets en regard de ceux de 2014 est attribuable avant tout à la liquidation prévue du portefeuille de prêts à la consommation ainsi qu'à la contraction des marges d'intérêts dans un contexte de faibles taux d'intérêt et à la liquidation graduelle du portefeuille de financement mezzanine. Cependant, la diminution a été partiellement compensée par une augmentation du volume des dépôts, ce qui a eu pour effet de réduire nos coûts de financement.

Les produits de commissions nets ont évolué sous le signe d'une tendance haussière par rapport à ceux de

2014 grâce à l'augmentation des commissions provenant des fonds sous gestion, augmentation qui a résulté de la croissance des ventes, ainsi qu'à la hausse des commissions liées aux marchés et aux produits de crédit.

Les produits de négociation nets ont suivi une courbe ascendante en 2014 et en 2015. Cependant, ceux constatés aux premier et quatrième trimestres de 2015 ont été affaiblis par des ajustements d'évaluation associés aux dérivés et à la comptabilité de couverture.

Les charges d'exploitation ont grimpé depuis 2014 en raison des investissements consacrés à l'application des normes mondiales de la HSBC et à d'autres activités de gestion des risques et de conformité. Les sommes investies dans nos secteurs d'activité et celles consacrées aux projets visant à rehausser l'efficacité, susceptibles de réduire les coûts à plus long terme, ont également contribué à l'augmentation des charges.

Perspectives économiques pour 2016

Après avoir été en récession technique dans la première moitié de 2015, l'économie s'est redressée, affichant au troisième trimestre une hausse annualisée de 2,3 % en regard du trimestre précédent. L'embellie économique a cependant résulté en grande partie du fait que des événements survenus à la fin du deuxième trimestre ont stimulé fortement l'économie au trimestre suivant. Malheureusement, l'élan enregistré au début de ces trois mois s'est vite essoufflé. Nous pensons que la conjoncture a stagné au quatrième trimestre, ce qui démarre mal 2016. Nous jugeons que le taux de croissance aura été de 1,2 % en 2015 et qu'il s'établira à un peu moins de 1,0 % en 2016. Cette croissance anémique est à mettre sur le compte, en grande partie, des ajustements fort complexes qu'exige la baisse des prix du pétrole, de la léthargie de la demande intérieure en raison de la dégradation des termes de l'échange et de la faible croissance de l'économie mondiale. Nous prévoyons qu'en 2017, l'économie croîtra d'environ 2,0 %, les vents contraires s'apaisant.

Les exportations constituent un facteur clé de nos prévisions de croissance économique modérée. À notre avis, les exportations, soit surtout celles des secteurs qui devraient entraîner une reprise, manquent de tonus, et ce, malgré le coup de pouce que leur donnera un dollar canadien plus faible. Les défis persistants que pose la concurrence dans le secteur de la fabrication freineront la remontée des exportations. Bien que la faiblesse du dollar canadien ait contribué à hausser les revenus en dollars américains des exportateurs, peu d'indices montrent clairement que la demande sous-jacente est en voie de s'améliorer de manière durable. Nous pensons donc que les exportations des secteurs autres que de produits énergétiques et sensibles aux taux de change n'augmenteront que légèrement. Par conséquent, nous

prévoyons qu'en 2016 la croissance des exportations sera d'à peine 1,2 %, comparativement à 2,9 % en 2015.

Les bénéfices des entreprises témoignent des ajustements fort complexes qui ont actuellement cours. Selon nos prévisions, ces bénéfices devraient reculer de 7,4 % en 2016, après avoir fléchi de 16,3 % en 2015. La chute des prix du pétrole et les incertitudes au chapitre de la croissance mondiale ont miné la confiance des entreprises, et ce, même de celles qui appartiennent à des secteurs non sensibles aux ressources énergétiques. Ainsi, nous n'en sommes pas encore au point où les effets positifs de la contraction des prix du pétrole et de la faiblesse du dollar canadien constituent les tendances dominantes dans les milieux d'affaires canadiens. Les perspectives de réalisation de bénéfices étant peu reluisantes, les sociétés canadiennes se doivent toujours de gérer rigoureusement leurs coûts, et leurs investissements demeureront faibles au début de 2016. Dans l'ensemble, ces investissements devraient fléchir de 6,1 % en 2016 avant de rebondir quelque peu en 2017.

On ne s'attend pas à ce que le consommateur se pose en sauveur de l'économie. Premièrement, il faut comprendre que si les entreprises hésitent à investir, elles hésitent tout autant à embaucher. Ainsi, la création d'emplois par le secteur privé a ralenti. De plus, les nouveaux emplois à temps plein résultent désormais davantage du travail autonome que de l'embauche par des employeurs. Par exemple, au cours de la période allant de 2012 à 2014, près de 160 000 emplois rémunérés à temps plein ont été créés chaque année, ce qui représentait la totalité des nouveaux postes à temps plein. Par contre, en 2015, moins de 50 000 emplois rémunérés à temps plein ont été créés et ils n'ont représenté que 30 % de la hausse des postes à

temps plein. Le fait que le travail autonome ait généré la majeure partie de la hausse des emplois à temps plein démontre à quel point l'économie peine à se relever. Deuxièmement, les ménages sont déjà lourdement endettés, et leurs dettes continuent d'augmenter plus rapidement que leurs revenus. Cela donne à penser qu'il est peu probable que la progression des emprunts soit telle qu'elle compense la croissance anémique d'autres facteurs. Enfin, la faiblesse du dollar canadien accroît le coût des importations, surtout celles des biens de consommation. Pour nous, tous ces facteurs laissent croire que la contribution des consommateurs à l'essor de l'économie sera encore plus modeste.

Ce sont les politiques macroéconomiques qui retiendront l'attention dans les premiers mois de 2016. Nous nous attendons à ce que la Banque du Canada adopte des mesures pour stimuler l'économie et réduise ses taux, au premier trimestre ou au début du

deuxième, d'un autre 25 points de base. Il reste à voir quelles mesures de relance budgétaires, s'il en est, le gouvernement fédéral mettra de l'avant; toutefois, il est difficile de prévoir la portée de ces mesures et il y a fort à parier que leurs détails ne seront divulgués qu'au moment de la présentation du budget fédéral, prévu pour la fin mars.

Le marché de l'habitation continuera sans doute à alimenter fortement les discussions en 2016, et ce, surtout parce que des analystes canadiens ou étrangers ont signalé les grandes vulnérabilités du secteur. Ce qu'il faut souhaiter est que la part du PIB que représente l'investissement résidentiel quitte son sommet historique et que les prix réels des logements se stabilisent, même s'ils demeurent exceptionnellement élevés. Cela dit, même si nous ne prévoyons pas que le marché de l'habitation deviendra chaotique, nous pensons qu'il s'agit là d'un risque qui se fait plus menaçant.

Estimations comptables et jugements critiques

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant des événements futurs.

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments abordés ci-après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre à ceux sur lesquels les estimations de la direction ont été fondées, ce qui donnerait lieu à des conclusions nettement différentes de celles que la direction aura formulées pour l'établissement des états financiers consolidés de 2015. Les méthodes comptables de la banque qui, de l'avis de la direction, font appel à des estimations et des jugements critiques sont présentées ci-après. Il est question de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes, de la grande part de jugement qui est nécessaire et de l'incertitude relative aux estimations.

Dépréciation des prêts et avances

La méthode comptable de la banque à l'égard des pertes découlant de la dépréciation des prêts et avances accordés aux clients est décrite à la note 1 i). Les comptes de correction de valeur des prêts représentent la meilleure estimation faite par la direction des pertes subies dans les portefeuilles de prêts à la date du bilan. La direction doit exercer son jugement lorsqu'elle pose des hypothèses et fait des estimations pour calculer les comptes de correction de valeur visant tant les prêts et avances évalués individuellement que ceux évalués collectivement.

Les comptes de correction de valeur évalués collectivement sont assujettis à l'incertitude relative aux estimations en partie parce qu'il n'est pas possible de déterminer les pertes sur une base individuelle pour chaque prêt, puisque le portefeuille comporte un grand

nombre de ces prêts dont le montant est peu important. Les méthodes d'estimation comportent l'utilisation d'analyses statistiques de données historiques ainsi que le recours, dans une mesure importante, au jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles que les pertes réellement subies seront probablement plus élevées ou moins élevées que les pertes passées.

Lorsque des changements d'ordre économique, réglementaire ou comportemental font que les plus récentes tendances relatives aux facteurs de risque du portefeuille ne sont plus entièrement reflétées dans les modèles statistiques, les facteurs de risque sont pris en compte en ajustant les comptes de correction de valeur dérivés entièrement des pertes historiques.

Les facteurs de risque comprennent la croissance du portefeuille de prêts, le portefeuille de produits, les taux de chômage, les tendances au chapitre des faillites, les concentrations géographiques, les caractéristiques des produits de crédit, la situation économique, incluant les tendances nationales et locales des marchés de l'habitation, le niveau des taux d'intérêt, la maturité des portefeuilles, les politiques et pratiques de gestion des comptes, les modifications apportées aux lois et à la réglementation et les autres facteurs qui influencent les habitudes de paiement des clients.

La méthodologie et les hypothèses employées pour calculer les pertes de valeur sont passées en revue sur une base régulière, à la lumière des écarts entre les pertes estimées et les pertes réelles.

Dans le cas des prêts évalués individuellement, le jugement est nécessaire pour déterminer s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit, et dans l'affirmative, il faut

Rapport de gestion (suite)

déterminer le montant du compte de correction de valeur. Pour déterminer s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit, le jugement s'applique à l'évaluation de toute information pertinente concernant les indicateurs de dépréciation, entre autres, la question de savoir si les paiements sont contractuellement en souffrance ou non, ainsi que d'autres facteurs qui indiqueraient une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la possibilité que celui-ci ne soit plus en mesure de rembourser sa dette. Un degré de jugement plus élevé est nécessaire pour les emprunteurs qui montrent des signes de difficulté financière dans des marchés économiquement éprouvés, surtout lorsque la probabilité de remboursement est compromise par les possibilités de refinancement ou de vente associées à un actif particulier. En ce qui concerne les prêts pour lesquels des indications objectives de dépréciation existent, la direction détermine le montant de la correction de valeur nécessaire à la lumière de plusieurs facteurs, dont les suivants : la valeur de réalisation de la garantie fournie; le dividende probable en cas de liquidation ou de faillite; la viabilité du modèle d'entreprise du client et sa capacité à bien se sortir des difficultés financières et à générer suffisamment de flux de trésorerie pour assurer le service de sa dette.

La banque peut accorder un délai de grâce à un emprunteur en difficulté financière en acceptant de modifier ses modalités de remboursement en vue de garder de bonnes relations avec celui-ci, d'accroître ses propres chances de recouvrement et d'éviter le défaut de paiement ou la saisie de la garantie. Si les délais de grâce sont importants, le degré de jugement exercé et l'incertitude relative à l'estimation deviennent plus élevés lorsqu'il s'agit de déterminer quels effets ces délais de grâce auront sur les comptes de correction de valeur des prêts. Le jugement intervient au moment de différencier les caractéristiques du risque de crédit associé aux délais de grâce, y compris les prêts qui redeviennent productifs après renégociation. Lorsque les portefeuilles de prêts évalués collectivement comportent un niveau élevé de délai de grâce, ils sont segmentés en fonction des différentes caractéristiques du risque de crédit, et on estime les pertes subies dans chaque segment.

L'exercice du jugement nécessite l'emploi d'hypothèses très subjectives et très sensibles aux facteurs de risque. Nombre de ces facteurs ont une forte interdépendance, ce qui fait que les comptes de correction de valeur des prêts de la banque, pris dans leur ensemble, sont influencés par plus d'un facteur.

Évaluation des instruments financiers

La méthode comptable que la banque utilise pour déterminer la juste valeur des instruments financiers est décrite à la note 24. Le prix coté sur le principal marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers qui sont cotés sur des marchés actifs est établie en fonction du cours acheteur des actifs détenus et du cours vendeur des passifs émis. La juste valeur d'un instrument financier inscrit dans un marché actif est calculée comme étant le produit du nombre d'unités par le cours sur le marché. Le jugement portant sur le fait qu'un marché soit actif ou non peut tenir compte notamment de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence des activités de négociation, la disponibilité des cours et la taille des écarts cours acheteur-cours vendeur. L'écart cours acheteur-cours vendeur représente la différence entre les prix auxquels un intervenant du marché serait disposé à acheter comparativement au prix auquel il serait disposé à vendre. Les techniques d'évaluation peuvent intégrer des hypothèses relatives à des facteurs que d'autres intervenants du marché pourraient utiliser dans leurs évaluations, notamment :

- la probabilité que des flux de trésorerie futurs soient générés par l'instrument et le moment prévu de leur réalisation. Le jugement peut être nécessaire pour évaluer la capacité de la contrepartie à verser les intérêts requis sur l'instrument aux termes du contrat. Les flux de trésorerie futurs peuvent être affectés par les fluctuations des taux de marché;
- le choix d'un taux d'actualisation approprié à l'instrument. Le jugement est nécessaire pour déterminer quel serait l'écart de taux jugé approprié par un intervenant du marché pour l'instrument par rapport au taux sans risque adéquat;
- le choix du modèle à utiliser. Le jugement est nécessaire pour calculer la juste valeur dans les secteurs où la sélection d'un modèle d'évaluation est particulièrement subjective, comme dans le cas, par exemple, de produits dérivés complexes.

Diverses techniques d'évaluation sont utilisées selon le type d'instrument et les données du marché disponibles. La majeure partie des techniques d'évaluation reposent sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés, analyse dans le cadre de laquelle les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés, puis ramenés à leur valeur actualisée au moyen d'une courbe d'actualisation. Avant la prise en compte du risque de crédit, les flux de trésorerie futurs attendus pourraient soit être connus, dans le cas notamment de la tranche à taux fixe d'un swap de taux d'intérêt, soit être incertains et nécessiter de recourir à des projections, dans le cas notamment de la tranche à taux variable d'un swap de taux d'intérêt. Les projections font intervenir des courbes de rendement du marché à terme, lorsqu'il en existe. Dans le cas des modèles d'évaluation des options, la probabilité de différents résultats futurs possibles doit être prise en compte. Par ailleurs, la valeur de certains produits est tributaire de plus d'un facteur de marché. Dans de tels cas, il est généralement

nécessaire de tenir compte de l'influence de l'évolution d'un facteur de marché sur les autres facteurs de marché. Aux fins de ces calculs, les variables du modèle comprennent les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les volatilités, les corrélations, ainsi que les taux de remboursement par anticipation et de défaut. Dans le cas des dérivés de taux d'intérêt libellés en devises importantes et dont les contreparties sont garanties, la banque utilise une courbe d'actualisation qui reflète les taux d'intérêt à un jour.

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées. Pour ceux-ci, le calcul de la juste valeur relève davantage du jugement. Un instrument est classé intégralement comme ayant été évalué au moyen de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, une partie importante du bénéfice à l'origine de l'instrument ou plus de 5 % de sa valeur est tirée de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le prix auquel une transaction pourrait être conclue dans des conditions de pleine concurrence. En

règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (par exemple, on peut avoir recours aux données sur les prix fixés par consensus).

Actifs d'impôt différé

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser les actifs d'impôt différé est décrite à la note 6. La comptabilisation d'un actif d'impôt différé dépend d'une évaluation quant à la probabilité d'enregistrer des bénéfices futurs imposables qui soient suffisants, du renversement futur des différences temporaires imposables existantes et des stratégies de planification fiscale.

Obligations au titre des prestations définies

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser les obligations au titre des prestations définies est décrite à la note 4. Dans le cadre de son programme de rémunération, la banque fournit à certains employés des avantages de retraite et des avantages complémentaires de retraite aux termes des régimes à prestations définies qui ne sont pas offerts aux nouveaux participants. En consultation avec ses actuaires, la banque formule certaines hypothèses afin d'évaluer ses obligations au titre de ces régimes à prestations définies qui sont présentés à la note 4.

Changements de méthodes comptables en 2015

Aucun changement aux méthodes comptables n'a été adopté en 2015.

Changements comptables à venir

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié des normes de comptabilisation des produits, des contrats de location et des instruments financiers en 2015 et au cours d'années précédentes. Ces normes sont décrites ci-après et pourraient représenter des changements importants dans les futures normes comptables.

Produits des activités ordinaires

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La date d'entrée en vigueur d'IFRS 15 a été reportée d'un an, et la norme doit désormais être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. IFRS 15 établit, pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires, une approche fondée sur des principes et introduit le concept selon lequel les produits associés à des obligations de prestation sont constatés lorsque celles-ci sont remplies. La norme devra être appliquée de manière rétrospective et propose certains procédés d'ordre pratique qui pourront être utilisés. La banque a effectué une première évaluation

de l'incidence de cette norme, mais estime que son application n'aura pas de répercussions importantes sur ses états financiers consolidés.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers*, qui constitue la norme globale qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et qui énonce les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

Classement et évaluation

Le classement et l'évaluation des actifs financiers seront fonction du modèle économique que suit l'entité pour leur gestion ainsi que des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels, et exigeront que de tels actifs soient comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans de nombreux cas, ces actifs seront classés et évalués

Rapport de gestion (suite)

d'une manière semblable à ce que prescrit IAS 39, mais il surviendra certaines différences puisque, par exemple, les titres de capitaux propres seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou, dans des circonstances limitées, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'incidence cumulée de l'application des critères relatifs au modèle économique et aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels pourrait, par rapport à IAS 39, se solder par des différences quant à la population d'actifs financiers qui seront évalués au coût amorti ou à la juste valeur.

Le classement des passifs financiers demeurera pour ainsi dire le même si ce n'est que, pour certains passifs évalués à la juste valeur, les profits et pertes liés aux variations du risque de crédit propre à l'entité devront être pris en compte dans les autres éléments du résultat global.

Dépréciation

Les exigences relatives à la dépréciation concernent les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les créances résultant de contrats de location, certains engagements de prêt et les contrats de garantie financière. Au moment de la constatation initiale, un compte de correction de valeur (ou une provision s'il s'agit d'engagements ou de garanties) devra être établi pour les pertes sur créances attendues (« PCA ») résultant d'événements de défaut pouvant survenir dans les douze mois suivants (« PCA sur douze mois »). Advenant une augmentation marquée du risque de crédit, un compte de correction de valeur (ou une provision) devra être établi au titre des PCA pouvant résulter de tous les événements de défaut susceptibles de survenir au cours de la durée de vie prévue de l'instrument financier (« PCA sur la durée de vie »).

À la fin de chaque période de présentation, il faudra déterminer si le risque de crédit a augmenté fortement depuis la constatation initiale de l'instrument financier en estimant la probabilité qu'un défaut survienne au cours de sa durée de vie résiduelle et non pas la hausse des PCA.

L'appréciation du risque de crédit ainsi que l'estimation des PCA devront être exemptes de parti pris et pondérées en fonction des probabilités, et devront tenir compte de tous les renseignements disponibles et pertinents, dont ceux concernant les événements passés et les circonstances actuelles, ainsi que de prévisions raisonnables et justifiables d'événements futurs et des conditions économiques à la date de clôture. De plus, l'estimation des PCA devra tenir compte de la valeur temps de l'argent. Par conséquent, la constatation et l'évaluation de la dépréciation seront plus axées sur l'avenir que ce que préconise IAS 39, les pertes de valeur qui en découleront auront tendance à être plus volatiles et il est à prévoir que cela se traduira souvent par une hausse du montant total des comptes

de correction de valeur pour dépréciation, puisqu'une évaluation des PCA de tous les actifs financiers sur au moins douze mois sera effectuée et que la population d'actifs financiers auxquels les PCA sur la durée de vie s'appliqueront sera probablement plus vaste que celle à l'égard de laquelle il existe une indication objective de dépréciation, tel que le prescrit IAS 39.

Comptabilité de couverture

Les exigences générales concernant la comptabilité de couverture visent à la simplifier, à établir une corrélation plus étroite entre elle et la stratégie de gestion des risques et à permettre que cette stratégie soit appliquée à une plus grande variété d'instruments de couverture et de risques. Cette norme ne porte pas expressément sur les stratégies de comptabilité de macro-couverture, ce sujet faisant l'objet d'un projet distinct. Afin d'éliminer le risque de tout conflit entre la pratique actuelle en matière de comptabilité de macro-couverture et les nouvelles exigences générales régissant la comptabilité de couverture, IFRS 9 offre un choix quant à la méthode comptable, ce qui permet de continuer d'appliquer la comptabilité de couverture conformément à IAS 39. La banque n'a pas encore déterminé la méthode comptable qu'elle utilisera.

Les exigences qui concernent le classement et l'évaluation ainsi que la dépréciation seront appliquées de manière rétrospective en ajustant le bilan d'ouverture à la date de première application sans qu'il soit généralement nécessaire de retraiter les chiffres des périodes correspondantes. La comptabilité de couverture est appliquée prospectivement à compter de cette date.

La date d'application obligatoire de la norme, dans son ensemble, est le 1^{er} janvier 2018, mais il est possible d'adopter plus tôt le nouveau mode de présentation dans le cas de certains passifs évalués à la juste valeur. La banque prévoit adopter par anticipation la présentation des profits et des pertes sur la juste valeur qui résultent du risque de crédit propre à une entité relativement à certains passifs en même temps que le Groupe HSBC. L'adoption anticipée de ces exigences par le Groupe HSBC devra être approuvée par l'Union européenne. En outre, l'application anticipée de ces exigences devra obtenir l'aval des organismes de réglementation. Si ce mode de présentation avait été suivi au 31 décembre 2015, il n'aurait eu aucun effet sur le bénéfice avant impôt, les autres éléments du résultat global ou sur les actifs nets. La note 21 fournit de plus amples renseignements sur la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit, y compris du risque de crédit propre à la banque.

À l'heure actuelle, la banque évalue, dans le cadre d'un projet mené à l'échelle du Groupe HSBC depuis 2012, les répercussions que le reste d'IFRS 9 aura sur ses états financiers, mais, en raison de la complexité des exigences relatives au classement et à l'évaluation, à

la dépréciation et à la comptabilité de couverture ainsi que des liens entre celles-ci, il lui est impossible pour le moment d'en quantifier l'incidence potentielle.

IFRS 16 Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location* qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 exige que le preneur comptabilise la plupart des contrats de location qui entrent dans le champ d'application de la norme d'une manière similaire à la façon dont les contrats de

location financement sont présentement comptabilisés conformément à IAS 17 *Contrats de location*. Le preneur comptabilisera un actif lié au droit d'utilisation et un passif financier correspondant au bilan. L'actif sera amorti sur la durée du contrat de location et le passif financier sera évalué au coût amorti. La comptabilisation par le bailleur demeure sensiblement similaire à celle prévue par IAS 17. La banque évalue actuellement l'incidence d'IFRS 16. À la date de publication des états financiers, elle n'était pas en mesure d'en quantifier les répercussions.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre de nos activités bancaires, nous participons à des transactions financières hors bilan qui ont une incidence financière, mais qui ne sont pas comptabilisées dans nos états financiers. Ce genre d'arrangement comporte un risque éventuel et peut, en certaines circonstances, se traduire par un passif dont le montant serait supérieur à celui inscrit dans notre bilan consolidé. Ces arrangements comprennent les garanties et les lettres de crédit.

Garanties et lettres de crédit

Nous émettons couramment des garanties de bonne exécution et des garanties financières ainsi que des lettres de crédit documentaires et commerciales au nom de nos clients afin de satisfaire leurs besoins bancaires. Les garanties sont souvent fournies à des clients qui ont des obligations contractuelles, en particulier, afin de leur procurer du crédit pour leurs transactions de commerce international ou pour le financement d'une construction. Les lettres de crédit sont souvent utilisées dans le processus de paiement et de documentation de transactions de commerce international.

Bien que les garanties et les lettres de crédit soient des instruments financiers, elles sont considérées comme des engagements éventuels, et leur notionnel n'est pas comptabilisé dans nos états financiers puisqu'il n'y a pas d'avance de fonds. Tout paiement effectué aux termes de ces obligations est comptabilisé comme un prêt ou une avance à un client. Conformément aux normes comptables sur les instruments financiers, nous comptabilisons la juste valeur des garanties consenties au nom des clients.

Aux fins de la gestion du risque de crédit, nous considérons que les garanties et les lettres de crédit font partie des facilités de crédit consenties à nos clients, lesquelles sont soumises aux procédures appropriées de gestion des risques. Les garanties et les lettres de crédit sont prises en considération lorsque nous évaluons le risque de crédit dans son ensemble, tel qu'il est indiqué à la section portant sur l'analyse de notre portefeuille de prêts à la page 38 du présent rapport de gestion.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente devant être communiquée dans les documents que nous déposons ou présentons en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Ils englobent les contrôles et procédures conçus pour s'assurer que l'information adéquate et appropriée est recueillie et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, de façon à permettre des prises de décisions en temps opportun concernant l'information à diffuser.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que nos états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS. Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ce processus comprend des politiques et des procédures visant :

- à assurer la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la banque;
- à fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS;

Rapport de gestion (suite)

- à assurer que les encaissements et décaissements de la banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction;
- à fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la banque qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés est soit interdite, soit détectée à temps.

Étant donné ses limites inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas d'empêcher ou de détecter en temps opportun les inexactitudes. Qui plus est, l'application de toute évaluation de l'efficacité de ce contrôle à des périodes ultérieures est exposée au risque que celui-ci ne soit plus approprié en raison de l'évolution des conditions ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures se soit détérioré.

En 2015, la direction a, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, évalué l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi

que la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, telles qu'elles sont prescrites par les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada en vertu du Règlement 52-109. L'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière se fonde sur le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») en mai 2013. À la lumière de ces évaluations, la direction a conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière, étaient efficaces au 31 décembre 2015.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur ce contrôle.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des transactions avec d'autres sociétés affiliées de la HSBC, dont celles visant la prestation de services bancaires ou opérationnels. Plus particulièrement, comme la banque fait partie de l'un des plus importants établissements de services financiers au monde, elle profite de l'expertise et des économies d'échelle que procure le Groupe HSBC. La banque fournit et obtient des services ou conclut des transactions avec diverses autres entreprises du Groupe HSBC, ce qui inclut la prise en charge d'une partie des coûts de développement des plateformes technologiques qui sont utilisées partout

dans le monde, et elle tire parti de contrats mondiaux, par exemple pour la publicité, la recherche marketing, la formation et d'autres fonctions d'exploitation. Ces transactions entre parties liées sont assorties de modalités conformes à celles offertes à des parties non liées et font l'objet de processus d'autorisation officielle qui sont approuvés par le comité de révision de la banque. La note 31 contient plus de détails à ce sujet.

Toutes les actions ordinaires de la banque sont indirectement détenues par HSBC Holdings, dont la banque est une filiale en propriété exclusive.

Gestion des risques

(Certains renseignements dans les tableaux de la présente section indiqués comme étant audités font partie intégrante des états financiers consolidés audités pris dans leur ensemble.)

Aperçu des risques

Toutes nos activités exigent, à divers degrés, la mesure, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un risque ou d'un ensemble de différents risques.

En tant que fournisseur de services bancaires et financiers, nous considérons la gestion active du risque comme un aspect fondamental de nos activités quotidiennes. Nous utilisons un cadre de gestion des risques à tous les échelons de l'organisation, lequel s'appuie sur une culture de gestion des risques bien implantée, renforcée par les valeurs et normes mondiales de la HSBC. Il nous permet de veiller à ce

que notre profil de risque demeure prudent et respecte notre tolérance au risque, laquelle détermine le type et l'ampleur du risque que nous sommes prêts à accepter afin d'atteindre nos objectifs stratégiques.

En 2015, la viabilité de la croissance économique des marchés développés et émergents a continué de susciter des inquiétudes, tandis que des tensions géopolitiques sont apparues ou sont restées vives dans de nombreuses régions du monde. Les divergences anticipées quant aux politiques monétaires ont entraîné une volatilité accrue sur les marchés et des modifications dans les mouvements de capitaux.

Nous avons conservé un profil de risque prudent qui s'appuie sur notre philosophie de base, soit le maintien d'un bilan, d'une trésorerie et de capitaux solides en réduisant notre exposition aux facteurs de risque les plus probables :

- nous avons évalué régulièrement nos expositions à la dette souveraine, aux contreparties bancaires, aux pays et aux secteurs à risque plus élevé et ajusté notre tolérance au risque, nos limites et nos expositions en conséquence afin de veiller à ce que la qualité globale du portefeuille demeure élevée;
- nous effectuons des simulations de crise au moyen de programmes internes et de programmes réglementaires, afin d'évaluer les vulnérabilités et d'ajuster nos portefeuilles de manière proactive, au besoin;
- nous avons atténué les risques, par exemple le risque réputationnel et le risque opérationnel, lorsque ceux-ci étaient, selon nos prévisions, au-delà de notre tolérance au risque.

Nous avons surveillé un éventail des principaux indicateurs de risque en 2015 dans le cadre de notre processus touchant la tolérance au risque, en nous fondant sur un cadre de limites et de contrôle.

Risques courus dans le cadre de nos activités commerciales

Les principaux risques bancaires auxquels nous sommes exposés sont les risques de crédit, de liquidité, de financement et de marché, les risques réputationnel et opérationnel (y compris les risques fiduciaires, de non-conformité liés à la réglementation et à la lutte contre le crime financier) ainsi que les risques liés à la caisse de retraite et au développement durable.

Notre méthode de gestion des risques

La gestion efficace des risques est fondamentale à la réalisation de nos priorités stratégiques.

Notre cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise favorise un suivi permanent des conditions du risque et une évaluation intégrée des risques et de leurs interactions. Il permet également de nous assurer d'avoir une approche rigoureuse et uniforme de la gestion des risques à tous les niveaux de l'organisation et pour tous les types de risques.

Cadre de gestion des risques

Voici les principaux éléments de notre cadre de gestion des risques :

Cadre de gouvernance du risque

Une gouvernance et une responsabilisation rigoureuses sont intégrées dans un cadre établi qui assure une surveillance et une responsabilisation adéquates pour gérer efficacement les risques à tous les niveaux de l'organisation et pour tous les types de risques.

La responsabilité ultime d'approuver la tolérance au risque de la banque et de gérer efficacement les risques incombe au conseil d'administration. Le comité de gestion des risques fait des recommandations au conseil d'administration sur la tolérance au risque et sa conformité à la stratégie, sur la gouvernance du risque et les contrôles internes, ainsi que sur les questions présentant un risque élevé.

La responsabilité du suivi permanent, de l'évaluation et de la gestion des conditions du risque et de l'efficacité de nos politiques en matière de gestion des risques incombe au comité de gestion des risques. Les activités quotidiennes de gestion des risques relèvent des hauts dirigeants de chaque secteur d'activité, qui bénéficient du soutien des fonctions mondiales ainsi qu'il est décrit à la rubrique « Trois lignes de défense » ci-après.

Degré de tolérance au risque

Notre politique de tolérance au risque constitue la présentation écrite du niveau et des types de risques que la HSBC est disposée à accepter dans le cadre de ses activités commerciales afin d'atteindre ses objectifs d'affaires. Il s'agit d'un élément central de la gestion des risques qui est revu régulièrement, avec l'approbation du comité d'audit et de gestion des risques, un sous-comité du conseil d'administration, tous les six mois.

La situation réelle du degré de tolérance au risque est présentée mensuellement au comité de gestion des risques afin qu'il puisse faire le suivi du profil de risque de la banque et ainsi guider les activités commerciales afin d'équilibrer le risque et le rendement, de permettre de cerner et d'atténuer rapidement les risques, et de déterminer la rémunération ajustée en fonction des risques.

La détermination du degré de tolérance au risque est étroitement liée au processus de planification stratégique et financière et définit le profil de risque futur. Le degré de tolérance au risque est également intégré à d'autres outils de gestion des risques de l'entreprise, comme les risques prioritaires et émergents et les simulations de crise, afin de permettre une gestion rigoureuse des risques.

Outils de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise

Les processus suivants visant à détecter, à gérer et à atténuer les risques font partie intégrante de la gestion des risques à la HSBC, et permettent de nous assurer de respecter notre degré de tolérance au risque.

Catégorisation des risques

Le processus de catégorisation des risques présente un point de vue sur le profil de risque d'un ensemble de catégories de risques. Il permet d'évaluer les probabilités selon lesquelles ces risques auront une incidence significative sur les résultats financiers de la banque ou sur sa réputation, ou sur la viabilité actuelle et future des affaires de la HSBC.

Rapport de gestion (suite)

Les risques ainsi présentés sont évalués régulièrement à la lumière de notre degré de tolérance au risque, sont soumis à des simulations de crise et, lorsque des questions thématiques sont soulevées, ils peuvent être classés comme étant des risques prioritaires ou émergents.

Risques prioritaires et émergents

L'identification, la gestion et le suivi des risques font partie intégrante de notre approche de la gestion des risques. Notre processus de classement des risques prioritaires et émergents offre un aperçu plus prospectif des risques qui peuvent menacer l'exécution de la stratégie de la HSBC et ses activités. Nos risques prioritaires et émergents sont généralement décrits de manière thématique, et ils peuvent avoir une incidence sur plusieurs catégories de risques, nos secteurs d'activité mondiaux et nos régions.

Notre cadre de risques prioritaires et émergents nous permet d'identifier et de gérer les risques actuels et futurs afin de veiller à ce que notre degré de tolérance au risque demeure adéquat. L'évaluation continue de nos risques prioritaires et émergents se fonde sur une liste exhaustive de facteurs de risque et sur notre programme de simulations de crise.

Simulations de crise

Notre programme de simulations de crise et d'analyse de scénarios examine les sensibilités de nos plans en matière de capitaux propres et la demande non planifiée pour du capital réglementaire selon différents scénarios en plus de permettre de veiller à ce que nos risques prioritaires et émergents fassent l'objet d'un examen adéquat. Ces scénarios comprennent notamment des événements macroéconomiques défavorables, des défauts à l'échelle des pays, des secteurs ou des contreparties, des événements géopolitiques et différents facteurs de risque importants prévus touchant l'exploitation.

Trois lignes de défense

Nous avons une approche de gestion des risques rigoureuse fondée sur le modèle des trois lignes de défense. Ce modèle définit qui est responsable de l'identification, de l'évaluation, de la mesure, de la gestion, du suivi et de l'atténuation des risques, et favorise la collaboration et la coordination efficaces des activités de risque et de contrôle. De plus amples renseignements sur les trois lignes de défense sont présentés à la page 60.

Personnel

Dans leurs tâches respectives, les employés doivent identifier, évaluer et gérer les risques; ils sont donc essentiels à l'efficacité des trois lignes de défense.

Des communications claires et cohérentes sur le risque permettent de transmettre des messages stratégiques et d'annoncer les couleurs de la haute

direction. La banque a mis en place un programme de formation obligatoire sur le risque critique et la conformité afin d'ancrer et de renforcer la culture de gestion des risques au sein de la HSBC. Ce programme renforce les comportements et l'attitude attendus de la part des employés, ainsi qu'il est décrit dans nos politiques à l'égard des risques. La formation, qui décrit les aspects techniques des différents risques assumés et les façons de les gérer efficacement, est mise à jour régulièrement. Une ligne de divulgation confidentielle permet aux membres du personnel de communiquer toute préoccupation.

Notre approche à l'égard de la rémunération vient renforcer notre culture face aux risques. Les primes individuelles, dont celles accordées aux cadres, sont fondées sur le respect des valeurs de la HSBC et sur l'atteinte des objectifs financiers et non financiers qui s'articulent autour de notre degré de tolérance au risque et de notre stratégie mondiale.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de subir une perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Il se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains autres produits comme les garanties et les dérivés de crédit, ainsi que de certains actifs détenus sous forme de titres de créance.

Gestion du risque de crédit

Les principaux objectifs de la banque en matière de gestion du risque de crédit sont les suivants :

- maintenir une culture solide en matière de crédit responsable qui s'appuie sur une politique rigoureuse à l'égard du risque et un dispositif de contrôle efficient;
- travailler de pair avec les responsables des différents secteurs d'activité de la banque en vue d'une définition claire et d'une réévaluation continue du degré de tolérance au risque dans des conditions réelles ou hypothétiques, et les inciter à le faire;
- effectuer un examen minutieux des risques de crédit, des coûts qui s'y rattachent et des mesures d'atténuation des risques, et ce, de manière indépendante.

Le risque de crédit est géré conformément à la politique de la banque concernant le crédit, laquelle est établie en collaboration avec le Groupe HSBC et approuvée par le comité responsable de l'audit et du risque. Les limites du risque et les pouvoirs d'accorder du crédit sont délégués aux cadres supérieurs du service du crédit. Les expositions au risque de crédit qui dépassent certains montants ou d'autres paramètres

précis doivent être approuvées par le Groupe HSBC pour qu'elles demeurent dans les limites de risque de ce dernier à l'échelle internationale.

Dispositif de notation du risque de crédit

Le dispositif de Bâle propose deux grandes approches pour l'évaluation du risque de crédit, les deux fondées sur les notations internes : l'approche avancée (l'« approche NI avancée ») et l'approche standard. La plupart des expositions de la banque au risque de crédit sont évaluées selon l'approche NI avancée.

Dans le cadre de l'approche NI avancée, le dispositif de notation du risque de crédit de la banque tient compte de la probabilité de défaut (« PD ») du débiteur et de la gravité d'une perte en utilisant l'exposition en cas de défaut (« ECD ») et la perte en cas de défaut (« PCD »). Ces mesures servent à calculer la perte attendue et le minimum de capital requis. Elles sont aussi utilisées avec d'autres données pour mieux évaluer le risque et faciliter d'autres prises de décisions dans la gestion des risques relatives aux éléments suivants :

- l'approbation et le suivi du crédit : les modèles NI servent à évaluer le client et le risque lié au portefeuille lors de la décision d'accorder ou non un prêt;
- la tolérance au risque : les valeurs NI sont importantes dans l'identification de l'exposition au risque aux niveaux du client, du secteur et du portefeuille;
- la tarification : dans le cas de nouvelles transactions et d'examen, les paramètres NI sont utilisés dans les outils de tarification de gros;
- le capital économique et la gestion de portefeuilles : les paramètres NI sont utilisés dans le modèle de capital économique appliqué à l'échelle de la HSBC.

Dans les segments de la clientèle de gros (gouvernements centraux et banques centrales, institutions financières et sociétés, et certains particuliers évalués individuellement), la PD du débiteur est estimée selon un système qui détermine la cote de risque du client selon une échelle de 23, dont 21 sont des cotes de non-défaut représentant les divers degrés de la solidité financière, et deux sont des cotes de défaut. Le résultat obtenu par le système d'évaluation du risque est mis en rapport avec une PD correspondante et une cote de risque du client générale. Cette dernière est examinée par un approbateur de crédit qui, après avoir tenu compte de tous les renseignements pertinents, tels que les événements les plus récents et les données de marché, si celles-ci sont disponibles, prend la décision finale au sujet de la notation. La cote attribuée reflète donc l'opinion générale de l'approbateur sur la qualité du crédit du débiteur et sa probabilité de défaut.

L'ECD est estimée sur une période future de 12 mois et représente l'exposition actuelle, à laquelle on ajoute une estimation des hausses possibles de

l'exposition compte tenu de certains facteurs tels que les facilités disponibles mais non utilisées et la réalisation d'expositions éventuelles postérieures au défaut.

La PCD est basée sur les effets que la structure de la facilité et de la garantie aura sur les résultats postérieurs au défaut. On tient compte de facteurs comme le type de client, le rang de la facilité en termes de couverture par la garantie, le type et la valeur de la garantie, l'expérience des recouvrements passés et la priorité selon la loi. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Pour tous les comptes de détail, sauf les cartes de crédit et le portefeuille de crédit à la consommation en voie de liquidation, les expositions sont segmentées en groupes de comptes homogènes partageant les mêmes caractéristiques de risque. Les paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD sont estimés pour chaque groupe à la lumière des données sur les pertes historiques observées. La segmentation des expositions en différents groupes se fait chaque mois sur la base des caractéristiques des expositions au moment de l'examen, tandis que les coefficients de risque applicables aux expositions sont basés sur les valeurs associées aux groupes et obtenues à l'aide de données sur un cycle économique complet.

Dans le cas des cartes de crédit et du portefeuille de crédit à la consommation en voie de liquidation, on utilise l'approche standard simplifiée, telle qu'elle est prescrite dans le dispositif de Bâle, afin de calculer la pondération du risque de crédit à appliquer aux positions sur le crédit.

Gestion des portefeuilles de crédit

La banque accorde la plus haute importance à l'intégrité et à la qualité de son portefeuille de crédit et a formulé des lignes directrices très strictes afin d'éviter une concentration indue du risque. Les membres du comité de gestion des risques et du comité responsable de l'audit et du risque de la banque se réunissent régulièrement pour passer en revue la qualité de crédit des portefeuilles, la répartition par zone géographique, par produit et par secteur d'activité, la concentration de clients importants, le caractère adéquat des comptes de correction de valeur des prêts et l'efficacité du système d'évaluation. Les politiques qui s'appliquent aux limites établies à l'égard de clients importants et à la concentration par secteur d'activité, par produit et par zone géographique sont approuvées par le comité responsable de l'audit et du risque, conformément aux lignes directrices du Groupe HSBC.

Toutes les facilités autorisées dont le montant est élevé, qu'il s'agisse de nouvelles facilités ou de facilités renouvelées, ainsi que les opérations sur des instruments dérivés, les facilités sous surveillance et celles dont le recouvrement est douteux, sont également signalées tous les trimestres au comité responsable de l'audit et du risque. La tolérance de la banque au risque de crédit est définie au moyen de seuils d'exposition des

Rapport de gestion (suite)

portefeuilles de segments donnés, notamment le secteur immobilier commercial et le secteur de l'énergie, ainsi que dans les lignes de conduite en matière de crédit qui s'appliquent aux prêts commerciaux et aux prêts personnels, lesquelles sont conformes à celles du Groupe HSBC. Ces lignes de conduite en matière de crédit sont diffusées à l'échelle de l'entreprise, conjointement avec divers manuels portant sur le crédit. Tout changement important des lignes directrices est signalé au comité responsable de l'audit et du risque par l'entremise du processus trimestriel de suivi.

Cette mesure s'inscrit dans l'approche rigoureuse observée par la banque pour la gestion du risque de crédit. Toutes les expositions au risque de crédit des succursales font l'objet d'un suivi continu, et les prêts et facilités de crédit de moindre qualité sont passés en revue plus fréquemment. Les prêts problématiques et les prêts douteux sont décelés à un stade précoce et confiés à une unité distincte, nommée le service du crédit spécial, qui en assure une gestion active et qui est composée de gens ayant des compétences et une expérience en ce domaine.

Le risque relatif aux banques et aux établissements financiers doit également être évalué par une unité spécialisée du Groupe HSBC qui en assure la gestion et le suivi à l'échelle internationale. De même, le risque transfrontalier est géré par cette unité et soumis à des limites par pays.

Toutes les décisions se rapportant au crédit prises par les succursales et par les directeurs du crédit du siège social sont passées en revue régulièrement afin de s'assurer du respect de toutes les politiques, lignes directrices, méthodes et modalités.

Les activités de prêt dans le secteur immobilier sont gérées selon des paramètres bien définis. Dans le cas de nouveaux dossiers de crédit, l'accent est mis sur la relation avec le client et le parrainage de son projet. La banque surveille de près le degré de risque et la composition de ces prêts, compte tenu de leur poids dans son portefeuille.

Lorsqu'elle doit s'en remettre à des tiers pour l'établissement de la valeur des actifs, la banque s'assure que des méthodes d'évaluation transparentes et appliquées avec constance sont utilisées. La banque a dressé à cet égard une liste de professionnels reconnus qui respectent ses critères.

Risques prioritaires et émergents

En raison de la volatilité du cours du pétrole et de l'évolution incertaine de ce cours, nous avons effectué plusieurs simulations de crise selon différents cours pour en connaître les effets sur notre portefeuille du secteur de l'énergie. Les résultats démontrent que la banque aurait suffisamment de capital pour couvrir une hausse éventuelle des pertes de valeur liées aux prêts et des actifs pondérés en fonction des risques à la suite d'une baisse prolongée du cours du pétrole.

Le portefeuille et les clients sont étroitement surveillés et gérés. En outre, compte tenu de l'instabilité géopolitique et macroéconomique du moment, les expositions directes et indirectes sont continuellement surveillées par pays. La banque a une exposition limitée aux pays périphériques de la zone euro (Grèce, Italie, Irlande, Portugal et Espagne), à la Russie et à la Chine.

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après fait état de l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan, mais il ne tient pas compte des garanties détenues ni des autres rehaussements de crédit. Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au bilan, le montant exposé au risque de crédit est égal à la valeur comptable. L'exposition maximale au risque de crédit relatif aux garanties financières correspond au montant maximum que la banque pourrait devoir payer en cas d'appel à la garantie. Pour ce qui est des engagements de prêts et des autres engagements relatifs au crédit qui ne peuvent être annulés sans condition, l'exposition maximale au risque de crédit est le plein montant des facilités engagées.

Exposition maximale au risque de crédit (audité)

	2015	2014
	M\$	M\$
Montant au bilan		
Soldes détenus dans la banque centrale	6	3
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	73	76
Actifs détenus à des fins de transaction	3 893	8 914
Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles	642	674
Titres de créance	3 025	2 778
Actifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients	226	2 208
Acceptations bancaires.....	–	3 254
Dérivés	4 909	4 082
Conventions de revente – portefeuilles non détenus à des fins de transaction	6 807	6 714
Prêts et avances détenus, évalués au coût amorti.....	49 778	42 483
Prêts et avances à des banques.....	1 400	1 264
Prêts et avances à des clients	48 378	41 219
Placements financiers disponibles à la vente	23 921	20 114
Bons du Trésor et autres lettres de change similaires	279	422
Titres de créance	23 620	19 694
Titres de capitaux propres	36	4
Moins : titres non exposés au risque de crédit	(14)	(6)
Autres actifs		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....	3 834	5 023
Produits à recevoir et autres actifs	258	261
Total des montants au bilan	93 479	87 670
Montant hors bilan		
Garanties financières.....	5 585	5 230
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit.....	40 508	37 811
Exposition maximale totale au risque de crédit	139 572	130 711

Diversité du portefeuille de prêts

Il peut y avoir concentration du risque de crédit lorsque la capacité d'un groupe d'emprunteurs ou de contreparties de s'acquitter de leurs obligations contractuelles est touchée de la même façon par des facteurs externes. La banque accorde une grande importance à la diversification du risque de crédit.

En évaluant la concentration du risque de crédit et en faisant le suivi, la banque regroupe les expositions par type de produit, secteur d'activité et zone géographique (voir les tableaux ci-après). L'exposition est évaluée en tant qu'ECD, ce qui reflète le crédit déjà utilisé ainsi qu'un facteur pour les montants inutilisés des engagements et des expositions éventuelles, et elle ne concorde donc pas avec les états financiers.

Rapport de gestion (suite)

Portefeuilles de prêts par type de produit (audité)

ECD au 31 décembre 2015

	Crédit utilisé M\$	Engagements inutilisés M\$	Transactions de type rachat M\$	Dérivés M\$	Autres expositions hors bilan M\$	Total M\$
Portefeuille de prêts de gros						
États souverains	24 807	195	–	406	70	25 478
Banques.....	3 549		75	1 276	482	5 382
Sociétés	29 568	12 995	15	1 917	3 511	48 006
Total du portefeuille de prêts de gros	57 924	13 190	90	3 599	4 063	78 866
Portefeuilles de prêts de détail						
Prêts hypothécaires résidentiels	19 239	4	–	–	–	19 243
Marges de crédit hypothécaire.....	1 862	1 040	–	–	–	2 902
Facilités de crédit personnel renouvelables non garanties	267	224	–	–	–	491
Autres facilités de crédit personnel.....	1 677	186	–	–	5	1 868
Autres facilités de crédit aux PME.....	228	262	–	–	18	508
Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation ..	254	–	–	–	–	254
Portefeuille de détail MasterCard.....	383	–	–	–	–	383
Total des portefeuilles de prêts de détail	23 910	1 716	–	–	23	25 649
Exposition totale des portefeuilles de prêts.....	81 834	14 906	90	3 599	4 086	104 515

ECD au 31 décembre 2014

	<i>Crédit utilisé</i> M\$	<i>Engagements inutilisés</i> M\$	<i>Transactions de type rachat</i> M\$	<i>Dérivés</i> M\$	<i>Autres expositions hors bilan</i> M\$	<i>Total</i> M\$
Portefeuille de prêts de gros						
États souverains	21 186	34	–	57	70	21 347
Banques.....	3 269	–	8	2 375	628	6 280
Sociétés	27 950	12 137	37	1 212	3 650	44 986
Total du portefeuille de prêts de gros	52 405	12 171	45	3 644	4 348	72 613
Portefeuilles de prêts de détail						
Prêts hypothécaires résidentiels	18 089	1	–	–	–	18 090
Marges de crédit hypothécaire.....	2 006	1 040	–	–	–	3 046
Facilités de crédit personnel renouvelables non garanties	293	234	–	–	–	527
Autres facilités de crédit personnel.....	1 891	197	–	–	30	2 118
Autres facilités de crédit aux PME.....	279	294	–	–	20	593
Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation ..	426	–	–	–	–	426
Portefeuille de détail MasterCard.....	372	–	–	–	–	372
Total des portefeuilles de prêts de détail	23 356	1 766	–	–	50	25 172
Exposition totale des portefeuilles de prêts	75 761	13 937	45	3 644	4 398	97 785

Rapport de gestion (suite)

<i>Portefeuilles de prêts de gros par zone géographique (audité)</i>	<i>ECD</i>	<i>ECD</i>
	2015	2014
États souverains		
Canada.....	20 215	17 984
États-Unis d'Amérique	2 949	1 240
Autres	2 314	2 123
	25 478	21 347
Banques		
Canada.....	2 525	2 775
États-Unis d'Amérique	1 348	1 675
Autres	1 509	1 830
	5 382	6 280
Sociétés		
Canada		
Colombie-Britannique.....	11 856	11 261
Ontario	12 504	11 264
Alberta.....	11 869	12 000
Québec	6 330	6 025
Saskatchewan et Manitoba.....	1 744	1 718
Provinces de l'Atlantique.....	816	1 068
États-Unis d'Amérique	1 973	1 214
Autres	914	436
	48 006	44 986
Exposition totale des portefeuilles de prêts de gros.....	78 866	72 613

Portefeuilles de prêts de gros par secteur d'activité (audité)

ECD au 31 décembre

	Crédit utilisé M\$	Engagements inutilisés M\$	Transac- tions de type rachat M\$	Dérivés M\$	Autres expositions hors bilan M\$	Total de 2015 M\$	Total de 2014 M\$
Sociétés							
Immobilier.....	6 226	1 706	–	212	471	8 615	8 050
Énergie	3 886	2 894	–	721	900	8 401	8 648
Fabrication	3 898	1 811	–	110	345	6 164	5 698
Sociétés financières et sociétés d'assurance	1 382	948	15	554	161	3 060	2 509
Commerce de gros..	2 769	1 301	–	35	170	4 275	4 244
Services	2 318	594	–	36	138	3 086	2 856
Transport et entreposage.....	1 808	631	–	38	158	2 635	2 268
Services aux entreprises.....	1 299	620	–	9	507	2 435	2 540
Mines et foresterie..	959	714	–	33	353	2 059	1 771
Services de construction	1 025	622	–	17	195	1 859	1 803
Automobile	1 064	344	–	6	39	1 453	1 271
Commerce de détail	977	406	–	94	35	1 512	1 492
Hôtels et établissements d'hébergement....	711	48	–	5	6	770	691
Agriculture	433	305	–	46	29	813	720
Entreprises individuelles	403	51	–	1	4	459	423
Services gouvernementaux..	410	–	–	–	–	410	2
Exposition totale des portefeuilles de prêts de gros...	29 568	12 995	15	1 917	3 511	48 006	44 986

Exposition aux secteurs énergétiques

Le tableau suivant présente la composition de notre exposition aux secteurs énergétiques, selon l'approche NI avancée, dont 60 % des titres au 31 décembre 2015 sont de catégorie investissement selon notre notation interne des risques (qui correspond à une notation d'au

moins BBB- de S&P ou Baa3 de Moody's). Comme le cours du pétrole demeure bas, la banque demeure sélective dans ce secteur et continue de réduire son exposition aux secteurs et sociétés énergétiques et aux sociétés connexes.

Rapport de gestion (suite)

ECD au 31 décembre 2015

	Crédit utilisé M\$	Engagements inutilisés M\$	Dérivés M\$	Autres expositions hors bilan M\$	Total M\$
Pipelines.....	610	501	630	27	1 768
Services liés à l'énergie.....	1 322	750	1	85	2 158
Prospection, mise en valeur et production.....	1 300	1 138	46	512	2 996
Énergie et services publics.....	380	278	6	230	894
Transport, raffinage et commercialisation.....	275	227	37	46	585
Total.....	3 887	2 894	720	900	8 401

ECD au 31 décembre 2014

	Crédit utilisé M\$	Engagements inutilisés M\$	Dérivés M\$	Autres expositions hors bilan M\$	Total M\$
Pipelines.....	414	523	364	22	1 323
Services liés à l'énergie.....	1 758	694	2	69	2 523
Prospection, mise en valeur et production.....	1 128	1 144	30	408	2 710
Énergie et services publics.....	340	356	24	207	927
Transport, raffinage et commercialisation.....	300	179	18	668	1 165
Total.....	3 940	2 896	438	1 374	8 648

Concentration de clients importants

La banque surveille et gère le risque de crédit résultant de la concentration de clients importants, qu'elle définit comme étant les groupes d'emprunteurs pour lesquels elle a approuvé des facilités de crédit représentant plus de 10 % de son capital réglementaire, soit 575 M\$ au 31 décembre 2015 (544 M\$ en 2014). Au 31 décembre 2015, les facilités approuvées pour les clients importants totalisaient 27 361 M\$ (25 994 M\$ en 2014), soit une moyenne de 1 052 M\$ (896 M\$ en 2014) par client. L'augmentation du total des facilités approuvées pour les clients importants s'explique surtout par un accroissement des facilités consenties aux provinces canadiennes et aux banques à charte canadiennes.

Garanties et autres rehaussements de crédit

Même si une garantie atténuée grandement le risque de crédit, la banque a pour politique de prêter en fonction de la capacité du client à rembourser grâce à ses ressources de trésorerie, plutôt qu'en fonction de la valeur de la garantie fournie. Selon la situation financière du client et le type de produit, certaines facilités de crédit peuvent être non garanties. Pour les autres, un droit grevant le bien donné en garantie est obtenu et pris en compte

dans les décisions touchant le crédit et la tarification applicable. En cas de défaut, la banque peut se faire rembourser en faisant appel à la garantie.

Les principaux types de biens donnés en garantie sont les suivants :

- dans le secteur des prêts personnels, les hypothèques résidentielles ou le droit grevant les autres biens personnels faisant l'objet du financement;
- dans le secteur commercial et industriel, le droit grevant des actifs d'une société, par exemple des terrains, des immeubles et du matériel, des stocks et des créances;
- dans le secteur immobilier commercial, le droit grevant les propriétés faisant l'objet du financement;
- dans le secteur financier, le droit grevant des instruments financiers, par exemple les titres de créance et les titres de capitaux propres fournis à l'appui des facilités de négociation.

Les politiques de gestion du risque de crédit de la banque englobent des lignes directrices appropriées sur

l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou des mesures d'atténuation de ce risque. Les paramètres d'évaluation sont mis à jour régulièrement selon la nature de la garantie. Les garanties qui couvrent entièrement les prêts consentis à des entreprises, à des banques et à des États souverains sont comptabilisées comme instruments d'atténuation du risque de crédit aux fins du calcul du capital.

La banque ne présente pas la juste valeur des garanties détenues et des autres rehaussements de crédit sur les prêts en souffrance mais non douteux ni sur les prêts douteux évalués individuellement puisqu'il n'est pas pratique de le faire.

Qualité du crédit

La banque se sert du classement indiqué dans le tableau qui suit pour déterminer la qualité de ses prêts et avances.

Classement de la qualité du crédit

Classement de la qualité	Prêts de gros et de détail		
	Cote de crédit externe	Cote de crédit interne	Probabilité de défaut dans 12 mois (%)
Excellente.....	A- et supérieure	CRR1 à CRR2	0-0,169
Bonne	BBB+ à BBB-	CCR3	0,170-0,740
Satisfaisante	BB+ à B+	CCR4 à CCR5	0,741-4,914
Faible.....	B à C	CRR6 à CRR8	4,915-99,999
Douteuse	Défaut	CRR9 à CRR10	100

Qualité du crédit des portefeuilles de gros (audité)

	2015			2014		
	ECD Crédit utilisé M\$	ECD Crédit inutilisé M\$	ECD Total M\$	ECD Crédit utilisé M\$	ECD Crédit inutilisé M\$	ECD Total M\$
Excellente.....	34 860	3 295	38 155	31 806	2 757	34 563
Bonne	16 054	5 658	21 712	15 801	6 003	21 804
Satisfaisante	12 165	3 660	15 825	11 047	3 123	14 170
Faible.....	2 066	499	2 565	1 447	276	1 723
Douteuse	531	78	609	340	13	353
	65 676	13 190	78 866	60 441	12 172	72 613

La proportion des expositions classées dans les catégories « excellente » ou « bonne » a diminué, passant de 77,6 % au 31 décembre 2014 à 75,9 % au 31 décembre 2015, tandis que les prêts douteux ont augmenté, passant de 353 M\$ à 609 M\$. Cela s'explique principalement par

Les garanties détenues à l'égard des actifs financiers autres que les prêts sont déterminées par la nature de l'instrument financier. Les titres de créance d'administrations publiques et les autres titres de créance, dont les instruments du marché monétaire, ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des créances et des instruments semblables, qui sont garantis par des blocs d'actifs financiers.

La banque a instauré des politiques afin d'exercer une surveillance lorsque l'exposition au risque de crédit est amplifiée par une concentration indésirable des garanties.

la détérioration de la qualité du portefeuille énergétique et des expositions qui s'y rapportent. Cette situation est la suite logique de la forte chute des prix de l'énergie et correspond à nos prévisions.

Rapport de gestion (suite)

Qualité du crédit des portefeuilles de détail (auditée)

	2015			2014		
	<i>ECD Crédit utilisé</i> M\$	<i>ECD Crédit inutilisé</i> M\$	<i>ECD Total</i> M\$	<i>ECD Crédit utilisé</i> M\$	<i>ECD Crédit inutilisé</i> M\$	<i>ECD Total</i> M\$
Excellente.....	10 010	2	10 012	9 501	1	9 502
Bonne.....	10 989	1 231	12 220	10 717	1 262	11 979
Satisfaisante.....	2 211	434	2 645	2 451	455	2 906
Faible.....	638	49	687	642	48	690
Douteuse.....	85	–	85	95	–	95
	23 933	1 716	25 649	23 406	1 766	25 172

Prêts hypothécaires et marges de crédit sur l'avoir propre

Les portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit sur l'avoir propre de la HSBC sont jugés à faible risque puisque la plupart d'entre eux sont garantis par une sûreté de premier rang grevant le bien immobilier sous-jacent. Les tableaux ci-dessous présentent en détail

la façon dont la HSBC atténue davantage le risque par une diversification géographique des marchés où elle exerce ses activités et la souscription d'assurances couvrant la défaillance potentielle des emprunteurs. Par ailleurs, la banque s'impose des normes strictes en matière de souscription et de surveillance du portefeuille dans le but de maintenir la qualité de son portefeuille.

31 décembre 2015

Assurance selon la région ¹	<i>Prêts hypothécaires résidentiels</i>					<i>Marges de crédit sur l'avoir propre²</i>	
	<i>Assurés³</i>		<i>Non assurés³</i>		<i>Total</i>	<i>Non assurés</i>	
	M\$	%	M\$	%	M\$	M\$	%
Colombie- Britannique.....	972	8	10 940	92	11 912	898	100
Ouest canadien ⁴	235	18	1 103	82	1 338	248	100
Ontario.....	657	12	5 010	88	5 667	606	100
Québec et provinces de l'Atlantique.....	166	15	950	85	1 116	110	100
Total au 31 décembre 2015.....	2 030	10	18 003	90	20 033	1 862	100

31 décembre 2014

Assurance selon la région ¹	<i>Prêts hypothécaires résidentiels</i>					<i>Marges de crédit sur l'avoir propre²</i>	
	<i>Assurés³</i>		<i>Non assurés³</i>		<i>Total</i>	<i>Non assurés</i>	
	M\$	%	M\$	%	M\$	M\$	%
Colombie- Britannique.....	1 267	11	9 976	89	11 243	992	100
Ouest canadien ⁴	269	19	1 152	81	1 421	280	100
Ontario.....	723	14	4 400	86	5 123	618	100
Québec et provinces de l'Atlantique.....	178	16	923	84	1 101	116	100
Total au 31 décembre 2014.....	2 437	13	16 451	87	18 888	2 006	100

Durée d'amortissement ⁵	31 décembre				
	Prêts hypothécaires résidentiels				
	Moins de 20 ans	De 20 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	35 ans et plus
Total au 31 décembre 2015	26 %	36 %	37 %	1 %	0 %
Total au 31 décembre 2014	29 %	38 %	31 %	2 %	0 %

1 La région est établie en fonction de l'adresse de la succursale ayant octroyé le prêt.

2 Les marges de crédit sur l'avoir propre sont des marges de crédit garanties par la valeur nette d'une propriété.

3 Les prêts hypothécaires assurés sont protégés de pertes potentielles liées aux emprunteurs par la souscription d'une assurance de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou d'autres assureurs privés autorisés.

4 La région de l'Ouest canadien exclut la Colombie-Britannique.

5 La durée d'amortissement est la durée résiduelle des prêts hypothécaires résidentiels.

Trimestre clos le :

Ratios prêt-valeur moyen des nouveaux prêts ²	31 décembre 2015	
	Ratio prêt-valeur des prêts non assurés (en %) ³	
	Prêts hypothé- caires résidentiels %	Marges de crédit sur l'avoir propre %
Colombie-Britannique	60	52
Ouest canadien ¹	64	57
Ontario	64	57
Québec et provinces de l'Atlantique	62	56
Total au 31 décembre 2015	62	55
Total au 31 décembre 2014	62	55

1 La région de l'Ouest canadien exclut la Colombie-Britannique.

2 Tous les nouveaux prêts et toutes les nouvelles marges de crédit sur l'avoir propre ont été octroyés par la HSBC. Aucune acquisition n'a été effectuée durant le période.

3 Les ratios prêt-valeur sont de simples moyennes calculées à partir de la valeur des propriétés à la date de l'octroi du prêt hypothécaire.

Rapport de gestion (suite)

Répercussions potentielles d'un ralentissement économique sur les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit sur l'avoir propre

La banque effectue des simulations de crise pour son portefeuille de détail pour évaluer l'incidence d'une augmentation du taux de chômage, d'une hausse des taux d'intérêt, d'une baisse de la valeur des propriétés et des fluctuations d'autres variables macroéconomiques. L'augmentation possible des pertes liées au portefeuille de prêts hypothécaires en cas de détérioration de l'économie est jugée surmontable compte tenu de la diversification du portefeuille, de son faible ratio prêt-valeur et des méthodes d'atténuation des risques en place.

Prêts renégociés

La valeur comptable des prêts qui, autrement, auraient été en souffrance ou douteux et dont les modalités ont été renégociées se chiffrait à 234 M\$ au 31 décembre 2015 (170 M\$ en 2014).

Prêts et avances en souffrance mais non douteux – nombre de jours écoulés (audité)

	2015 M\$	2014 M\$
Jusqu'à 29 jours	920	435
De 30 à 59 jours	200	109
De 60 à 89 jours	113	23
De 90 à 179 jours	30	–
Plus de 180 jours	7	4
	<u>1 270</u>	<u>571</u>

Prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes de crédit

Lorsqu'il se produit des pertes de valeur, la banque réduit la valeur comptable des prêts au moyen d'un compte de correction de valeur. Le montant de ces pertes de valeur est passé en charges. Le compte de correction de valeur pour pertes de crédit est constitué de comptes de correction de valeur évalués tant individuellement que collectivement, chacun de ces comptes étant passé en revue régulièrement. Le compte de correction de valeur pour pertes de crédit ramène la valeur brute d'un actif à sa valeur comptable nette.

La banque maintient un compte de correction de valeur dont le solde est jugé suffisant par la direction pour absorber toutes les pertes relatives au crédit correspondant aux postes au bilan et hors bilan, y compris les dépôts auprès d'autres établissements financiers réglementés, les prêts, les acceptations, les instruments dérivés et les autres passifs éventuels liés à des instruments de crédit comme les lettres de crédit et les garanties.

L'évaluation du montant du compte de correction de valeur pour pertes de crédit est subjective en soi puisque

Prêts en souffrance, mais non douteux

Les prêts en souffrance, mais non douteux sont notamment les prêts pour lesquels le versement le plus récent n'a pas été effectué, mais qui ne présentent aucune indication de dépréciation. Ils comprennent également les prêts entièrement garantis par de la trésorerie, les prêts hypothécaires résidentiels en souffrance depuis plus de 90 jours, mais dont la valeur de la garantie est suffisante pour rembourser le principal et au moins un an d'intérêts, ainsi que les facilités de financement de commerce à court terme en souffrance depuis plus de 90 jours pour des raisons techniques comme des retards dans la présentation des documents, mais pour lesquels la solvabilité de la contrepartie ne fait aucun doute.

Le classement chronologique ci-dessous montre les prêts en souffrance pour lesquels un compte de correction de valeur évalué collectivement a été établi, bien qu'il soit habituellement impossible d'établir une perte de valeur à ce stade précoce de défaut.

les estimations effectuées sont susceptibles d'être modifiées de façon considérable, notamment quant au montant et à l'échelonnement des flux de trésorerie futurs prévus et des pertes subies sur les prêts qui n'ont pas été désignés individuellement comme douteux.

Les prêts considérés comme importants sur une base individuelle sont traités comme des prêts douteux dès qu'il existe des indications objectives d'une perte de valeur. Voici les situations qui constituent une indication objective de perte de valeur :

- l'emprunteur éprouve manifestement des problèmes de flux de trésorerie;
- des paiements contractuels de principal ou d'intérêts sont en souffrance;
- il y a eu violation des clauses restrictives ou des modalités des prêts;
- il est probable que l'emprunteur entamera une procédure de faillite ou une réorganisation financière;
- une agence de notation externe a réduit fortement sa notation de crédit.

Les montants à imputer au compte de correction de valeur individuel de ces prêts sont constatés au cas par cas afin d'en ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation estimée.

Le compte de correction de valeur évalué collectivement reflète notre meilleure estimation des pertes sur les prêts en portefeuille considérés comme importants sur une base individuelle et pour lesquels il n'existe aucune indication de dépréciation ou encore, des pertes liées à un important volume de prêts homogènes qui, pris individuellement, ne sont pas importants. Pour calculer adéquatement les montants à imputer au compte de correction de valeur évalué collectivement, nous appliquons les méthodes suivantes :

- *Prêts aux entreprises et aux administrations publiques* – Les paramètres de crédit sous-jacents à ces prêts comprennent la PD, la PCD et l'ECD, lesquelles sont établies pour chacun des clients. Ces paramètres sont tirés du système de notation interne de la banque aux fins du calcul du compte de correction de valeur évalué collectivement. Afin de refléter les probabilités qu'une perte ne soit pas recensée et évaluée, une période d'apparition s'applique, laquelle correspond au temps écoulé entre l'apparition de la perte et son identification. La direction estime la période d'apparition de chaque portefeuille visé. Les facteurs qui peuvent influencer cette estimation comprennent la conjoncture économique et la conjoncture du marché, le comportement des consommateurs, l'information sur la gestion du portefeuille, les techniques de gestion et de recouvrement du crédit, ainsi que de l'historique de reprise des marchés. La période d'apparition est évaluée empiriquement sur une base périodique

et peut varier avec le temps, puisque ces facteurs changent. Pour établir un compte de correction de valeur évalué collectivement qui tienne compte des pertes récentes et de l'incertitude conjoncturelle, la banque inclut un cadre de référence en matière d'exercice du jugement par la direction qui s'appuie sur des données quantitatives, dont des indicateurs internes et externes.

- *Prêts hypothécaires résidentiels* – Les taux de pertes moyennes historiques servent à déterminer la provision collective à l'égard de ces portefeuilles de prêts. La direction peut tenir compte d'autres renseignements si elle estime que ces taux de pertes ne reflètent pas toutes les pertes subies par ces portefeuilles.
- *Crédit à la consommation et autres prêts à la consommation* – La banque analyse les fluctuations historiques des prêts en souffrance par catégorie de produits pour établir le montant à imputer au compte de correction de valeur évalué collectivement pour ces portefeuilles de prêts. Les pertes estimatives relatives à chaque groupe de prêts sont établies en retraçant les fluctuations du taux de défaut parmi des groupes de prêts homogènes. Ces estimations peuvent être modifiées si la direction juge qu'elles ne reflètent pas toutes les pertes subies. Cet ajustement discrétionnaire repose sur un cadre de référence reconnu et des indicateurs internes et externes de la qualité du crédit.

Outre les méthodes susmentionnées, le solde du compte de correction de valeur évalué collectivement est également analysé selon les actifs pondérés en fonction des risques et des comptes de correction de valeur constitués par d'autres banques.

Rapport de gestion (suite)

Actifs financiers dépréciés (audité)

	ECD 2015 M\$	ECD 2014 M\$
Portefeuilles de gros dépréciés ¹		
Immobilier.....	62	76
Énergie.....	254	36
Services de construction.....	18	21
Fabrication.....	56	73
Commerce de gros.....	48	8
Agriculture.....	5	8
Automobile.....	12	16
Hôtels et établissements d'hébergement.....	7	12
Mines et foresterie.....	19	6
Services aux entreprises.....	81	48
Entreprises individuelles.....	5	11
Transport et entreposage.....	6	13
Services.....	21	17
Sociétés financières et sociétés.....	1	4
Commerce de détail.....	14	4
Total des portefeuilles de gros dépréciés.....	609	353
Portefeuilles de détail dépréciés		
Prêts hypothécaires résidentiels.....	45	58
Autres prêts de détail.....	29	18
Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation.....	44	20
Total des portefeuilles de détail dépréciés.....	118	96
Total des actifs financiers dépréciés.....	727	449

1 Dont des actifs dépréciés sous forme d'acceptations, de lettres de crédit et de garanties de 193 M\$ (20 M\$ en 2014).

Comptes de correction de valeur (audité)

	2015 M\$	2014 M\$
Prêts et avances à des clients, montant brut		
Prêts et avances douteux évalués individuellement ¹ (A).....	502	403
Prêts et avances évalués collectivement (B).....	48 387	41 178
– prêts et avances douteux ¹	48	97
– prêts et avances non douteux.....	48 339	41 081
Total des prêts et avances à des clients, montant brut (C).....	48 889	41 581
Moins les comptes de correction de valeur (c).....	511	362
– évalués individuellement (a).....	253	170
– évalués collectivement (b).....	258	192
Prêts et avances à des clients, montant net.....	48 378	41 219

1 Comprend les prêts restructurés dont la qualité du crédit est supérieure à « prêts douteux », mais pour lesquels il n'y a pas suffisamment d'éléments probants démontrant que le risque de non-réalisation des flux de trésorerie futurs a grandement baissé ou qu'il n'y a pas d'autres indications de dépréciation.

Couverture des prêts et avances douteux et évalués individuellement		
– (a) en tant que pourcentage de (A).....	50,3 %	42,2 %
Couverture des prêts et avances évalués collectivement		
– (b) en tant que pourcentage de (B).....	0,5 %	0,5 %
Couverture du total des prêts et avances		
– (c) en tant que pourcentage de (C).....	1,0 %	0,9 %

Variations des comptes de correction de valeur et de la dotation aux provisions pour pertes de crédit (audité)

	2015			Total M\$
	<i>Clients évalués individuelle- ment M\$</i>	<i>Clients évalués collective- ment M\$</i>	<i>Autres provisions pour risque de crédit M\$</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice	170	192	76	438
Variations				
Prêts et avances sortis du bilan, déduction faite du recouvrement de montants sortis antérieurement ¹	(43)	(10)	–	(53)
Montant passé en charges/(repris) à l'état du résultat net.....	129	48	57	234
Intérêts comptabilisés sur les prêts et avances douteux	(9)	–	–	(9)
Autres variations	6	28	(28)	6
Solde à la clôture de l'exercice	253	258	105	616
	2014			
	<i>Clients évalués individuelle- ment M\$</i>	<i>Clients évalués collective- ment M\$</i>	<i>Autres provisions pour risque de crédit M\$</i>	<i>Total M\$</i>
Solde à l'ouverture de l'exercice	157	206	61	424
Variations				
Prêts et avances sortis du bilan, déduction faite du recouvrement de montants sortis antérieurement ¹	(69)	(15)	–	(84)
Montant passé en charges/(repris) à l'état du résultat net.....	90	2	15	107
Intérêts comptabilisés sur les prêts et avances douteux	(10)	–	–	(10)
Autres variations	2	(1)	–	1
Solde à la clôture de l'exercice	170	192	76	438

¹ Recouvrement de 27 M\$ (15 M\$ en 2014) de prêts et d'avances sortis du bilan dans des périodes antérieures.

Rapport de gestion (suite)

Portefeuille d'instruments dérivés

Le montant d'équivalent-crédit des instruments dérivés correspond au coût de remplacement actuel de ces instruments majoré d'une provision au titre des fluctuations futures potentielles des contrats dérivés sur taux d'intérêt et des contrats dérivés de change. De tels

contrats sont conclus essentiellement dans le but de mieux répondre aux exigences des clients et de nous aider à gérer l'actif et le passif, plus particulièrement en ce qui a trait au risque de change et au risque de taux d'intérêt, comme cela a été mentionné ci-dessus.

Montant d'équivalent-crédit de notre portefeuille d'instruments dérivés (audité)

	2015 M\$	2014 M\$
Contrats sur taux d'intérêt.....	557	700
Contrats de change.....	3 017	2 755
Contrats sur marchandises	23	51
Montant d'équivalent-crédit net.....	<u>3 597</u>	<u>3 506</u>

La note 11 présente une analyse plus détaillée de notre portefeuille d'instruments dérivés.

Risque de liquidité et risque de financement

Le risque de liquidité représente le risque que la banque ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles ou qu'elle soit obligée d'obtenir ces fonds à un coût excessif. Ce risque découle de décalages entre les flux de trésorerie entrants et sortants.

Le risque de financement représente le risque qu'un financement considéré comme viable (et par conséquent utilisé pour le financement d'actifs) se révèle non viable avec le temps.

Cadre de gestion du risque de liquidité et du risque de financement

L'objectif du cadre de gestion du risque de liquidité et de financement de la banque est de lui assurer de pouvoir faire face à tous ses engagements de financement prévisibles, y compris les retraits de dépôts, lorsqu'ils deviennent exigibles, et d'avoir accès aux marchés de gros de manière ordonnée et efficiente. Il vise à permettre à la banque de résister à de graves crises de liquidité et à lui procurer de la souplesse face aux modèles d'entreprise, aux marchés et aux règlements qui sont en constante évolution.

Le comité responsable de l'audit et du risque a la responsabilité de définir le degré de tolérance de la banque au risque de liquidité en se référant au cadre de gestion du risque de liquidité du Groupe HSBC, qui indique que chaque établissement doit gérer ses liquidités et son financement de manière à être autonome. En outre, ce comité examine et approuve la politique de la banque en matière de liquidité et de financement et en assure la surveillance.

Le comité de gestion de l'actif et du passif (« ALCO ») de la banque est responsable de l'élaboration des politiques et des pratiques concernant la gestion du risque de liquidité et du risque de financement. Son mandat est défini dans

la politique du Groupe HSBC et par le comité responsable de l'audit et du risque et le comité de gestion des risques de la banque.

L'ALCO est responsable de la surveillance de la gestion des risques de liquidité et de financement, de l'établissement des paramètres liés au risque de liquidité, de la surveillance des limites à ne pas dépasser dans l'acceptation des risques et de la surveillance des coûts de financement et des signes précurseurs d'une crise de liquidité. De plus, l'ALCO a comme responsabilité d'assurer l'efficacité opérationnelle du plan de financement d'urgence de la banque.

Le groupe de gestion du bilan gère la liquidité et les sources de financement conformément aux pratiques et aux limites approuvées par l'ALCO, le comité responsable de l'audit et du risque et le Groupe HSBC. Le respect des politiques fait l'objet d'un suivi par l'ALCO.

Notre cadre de gestion du risque de liquidité et du risque de financement doit comprendre les éléments suivants :

- une gestion autonome des liquidités sans le concours implicite du Groupe HSBC ou des banques centrales;
- le respect de la limite du ratio avances/financement de base;
- le maintien d'un cumul positif de flux de trésorerie pour chaque intervalle d'un horizon de temps déterminé pour pouvoir résister à une crise idiosyncrasique (propre à la banque) et à une crise généralisée (dans tout le marché).

Le processus de gestion de la liquidité et des sources de financement de la banque comprend notamment les aspects suivants :

- faire des projections des flux de trésorerie selon divers scénarios de crise et en tenant compte du niveau d'actifs liquides nécessaire dans chaque cas;

- contrôler les ratios de liquidité tirés du bilan par rapport aux mesures internes de la liquidité;
- assurer l'accès à une variété de sources de financement;
- gérer la concentration et le profil des échéances des dettes;
- gérer les engagements éventuels en matière de liquidités en fonction de plafonds prédéterminés;
- maintenir et gérer des plans de financement par emprunt;
- surveiller la concentration des déposants afin d'éviter de dépendre indûment de déposants individuels importants et afin de disposer d'une bonne combinaison de sources de financement;
- maintenir et gérer des plans d'urgence en matière de liquidité et de financement.

Réglementation des liquidités

Conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, qui incorpore les normes de liquidité de Bâle, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, la banque est tenue d'avoir un ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou « LCR ») de plus de 100 % et de surveiller les flux de trésorerie nets cumulatifs (*Net Cumulative Cash Flow* ou « NCCF »). Le LCR est un indicateur de la suffisance des liquidités sur une période de crise de 30 jours, tandis que les NCCF sont un outil qui mesure la période visée par les flux de trésorerie nets positifs afin de saisir le risque que représentent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs. La banque mesure également le LCR aux termes du règlement délégué 2015/61 de la Commission européenne. Au 31 décembre 2015, la banque s'était conformée aux *Normes de liquidité* du BSIF pendant l'exercice 2015.

Le règlement délégué 2015/61 de la Commission européenne (« UE ») est devenu une norme réglementaire minimale pour les banques européennes le 1^{er} octobre 2015. Le Groupe HSBC est assujéti aux exigences de l'Union européenne en matière de LCR, et la banque calcule un LCR selon ce règlement ainsi que dans le cadre de l'exigence de présentation d'états financiers consolidés du Groupe HSBC.

Le comité de Bâle sur le contrôle bancaire a parachevé en 2015 l'élaboration du ratio de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou « NSFR »), qui permet de vérifier si un profil de financement stable est préservé en regard de la composition des actifs et des activités hors bilan. Ce ratio devrait commencer à être appliqué à compter du 1^{er} janvier 2018.

Faits nouveaux pour 2016

Depuis le 1^{er} janvier 2016, en conformité avec le Groupe HSBC, la banque a mis en place un nouveau cadre interne de gestion du risque de liquidité et du risque de financement. Le nouveau cadre interne se fonde sur le cadre réglementaire externe du LCR et du NSFR, mais ajoute des indicateurs, des limites et des recoupements afin de gérer les risques qui, selon la banque, ne sont pas adéquatement couverts par le cadre réglementaire externe.

Les principaux aspects du nouveau cadre interne de gestion du risque de liquidité et du risque de financement sont les suivants :

- exigence d'un LCR minimal (conformément au règlement délégué de l'UE sur le LCR);
- exigence d'un NSFR minimal (selon les exigences de Bâle sur le NSFR, en attendant le parachèvement du règlement délégué de l'Union européenne sur le NSFR);
- limite de concentration pour les déposants;
- limites cumulatives d'échéance contractuelles de trois mois et de douze mois renouvelables couvrant les dépôts des banques, les dépôts d'établissements financiers non bancaires et les titres émis;
- en 2016, la banque mettra également en place un processus d'évaluation individuelle de la suffisance des liquidités (*Individual Liquidity Adequacy Assessment* ou « ILAA »).

Le processus ILAA est conçu pour déceler tout risque qui n'est pas prévu par le cadre interne et pour les cas où, selon les évaluations, d'autres limites seraient nécessaires, ainsi que pour valider la tolérance au risque et les limites.

La décision de créer un cadre interne reposant sur le cadre réglementaire externe découle de la nécessité de veiller à ce que les lignes directrices du cadre externe et du cadre interne s'harmonisent et à ce que le cadre d'établissement des prix de virements de fonds internes de la banque encourage les secteurs d'activité mondiaux à s'assurer collectivement de respecter la tolérance au risque externe (réglementaire) et interne.

Liquidité et financement en 2015

Ratio de liquidité à court terme – Réglementation du BSIF

Le tableau suivant présente le ratio de liquidité à court terme de la banque selon le BSIF. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2015, le ratio de liquidité à court terme moyen de la banque de 130 % est calculé en tant que ratio des actifs liquides de grande qualité (« HQLA ») sur le total net des sorties de trésorerie en cas d'une crise pour les 30 prochains jours civils.

Rapport de gestion (suite)

Ratio de liquidité à court terme du BSIF

	Moyenne pour le trimestre clos le 31 décembre 2015 M\$¹
Total des actifs liquides de grande qualité ²	24 691
Total des sorties de trésorerie nettes ²	19 074
Ratio de liquidité à court terme (%).....	130

1 Les données présentées dans ce tableau ont été calculées à partir des moyennes des chiffres à la clôture de chaque mois du trimestre. Par conséquent, le ratio de liquidité à court terme est un ratio moyen pour les trois mois du trimestre et peut ne pas correspondre aux ratios de liquidité à court terme calculés en divisant le total pondéré des actifs liquides de grande qualité par le total des sorties de trésorerie nettes pondérées.

2 Ces valeurs sont pondérées et sont calculées après l'application des pondérations prescrites aux termes de la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF s'appliquant aux actifs liquides de grande qualité et aux entrées et sorties de trésorerie.

Ratio avances/financement de base

La banque met l'accent sur les comptes courants et les comptes d'épargne de base comme sources de financement stable des prêts aux clients et évite autant que possible d'avoir recours au financement à court terme sur les marchés professionnels. Pour ce faire, elle impose des limites visant à restreindre la capacité de la banque d'accroître les prêts et avances aux clients s'il n'y a pas une croissance correspondante des comptes courants et des comptes d'épargne ou du financement par emprunt à long terme (durée résiduelle de plus de un an). La mesure utilisée dans cette optique est appelée « ratio avances/financement de base ».

Ce ratio mesure les prêts et avances aux clients en pourcentage du total des comptes courants et comptes d'épargne de base des clients et du financement à terme d'une durée résiduelle de plus de un an. Sont

exclus du calcul du ratio avances/financement de base les prêts et avances aux clients qui sont compris dans des conventions de revente dans le cadre desquelles la banque reçoit des titres réputés liquides, ainsi que les comptes courants et les comptes d'épargne de clients réputés « secondaires ». La répartition des dépôts effectués par des clients réputés « principaux » ou « secondaires » tient compte de la nature du client ainsi que du montant et du taux du dépôt.

La distinction entre les dépôts de clients principaux et les dépôts de clients secondaires signifie normalement que le ratio avances/financement de base que la banque utilise est plus restrictif que ne laissent entendre les états financiers publiés.

Le tableau suivant indique la mesure dans laquelle les prêts et avances à des clients ont été financés par des sources de financement à la fois fiables et stables.

Ratio avances/financement de base

	2015	2014
	%	%
À la clôture de l'exercice	94	100
Maximum	104	102
Minimum	93	93
Moyenne	100	99

Simulations de crise

Pour mesurer le risque de liquidité, la banque utilise, comme principale méthode, une série de tests de flux de trésorerie dans différents scénarios de crise idiosyncrasique et généralisée du marché. Ces simulations de crise de liquidité se complètent par d'autres simulations menées régulièrement, mettant à l'épreuve toute la banque, et des simulations inversées. Les résultats de toutes les simulations de crise de liquidité sont examinés et suivis par l'ALCO.

Nous pourrions honorer toute sortie de trésorerie imprévue principalement en utilisant notre encaisse, en vendant des titres ou en concluant des conventions de rachat de titres (ces titres étant considérés comme des actifs liquides) et à l'aide de prêts interbancaires et de conventions de revente de titres arrivés à échéance. En général, les avances aux clients sont présumées être renouvelées et elles ne sont donc pas présumées générer des entrées de trésorerie en cas de crise ni représenter une source de liquidités.

Le risque d'événement déclenchant un appel aux liquidités est celui associé au besoin de fournir des fonds additionnels aux clients. Dans tous les scénarios de crise, nous tenons compte d'une estimation des sorties de trésorerie nécessaires en cas de tels événements.

Les ratios de couverture de liquidité en cas de crise présentés dans le tableau ci-dessous représentent les entrées de trésorerie en cas de crise, exprimées en pourcentage des sorties de trésorerie en cas de crise

Ratios de couverture de liquidité en cas d'une crise de un mois

	2015	2014
	%	%
À la clôture de l'exercice	113	130
Maximum.....	115	136
Minimum.....	108	125
Moyenne	111	128

Ratios de couverture de liquidité en cas d'une crise de trois mois

	2015	2014
	%	%
À la clôture de l'exercice	104	113
Maximum.....	105	121
Minimum.....	100	109
Moyenne	102	114

Les ratios de couverture de liquidité de un mois et de trois mois pour 2015 ont diminué comparativement à ceux de 2014, principalement en raison de l'inclusion des sorties conditionnelles de fonds liées à des marges par suite de la fluctuation des cours du marché sur des opérations portant sur des instruments dérivés non prises en compte dans les calculs de 2014.

Actifs liquides

Le tableau qui suit indique la valeur de liquidité estimée (compte non tenu des décotes présumées) des actifs

Valeur de liquidité estimée

	2015	2014
	M\$	M\$
Niveau 1 ¹	20 670	17 342
Niveau 2 ²	5 238	4 095
	25 908	21 437

1 Comprend les titres de créance de gouvernements centraux, de banques centrales, d'institutions supranationales et de banques multilatérales de développement.

2 Comprend les titres de créance d'administrations locales et régionales, y compris ceux d'entités du secteur public, et les obligations sécurisées.

Flux de trésorerie contractuels nets

Le tableau suivant quantifie les flux de trésorerie contractuels nets liés aux prêts et aux dépôts interbancaires et intragroupe, aux conventions de revente et de rachat

sur une période de un et de trois mois. Les entrées de trésorerie incluses dans le numérateur du ratio comprennent celles qui sont présumées être générées au moyen de la monétisation d'actifs liquides, déduction faite des décotes présumées, ainsi que les entrées de trésorerie liées aux actifs arrivant à échéance aux termes de leurs contrats dans la période du scénario de crise et qui n'ont pas déjà été considérées comme résultant de la monétisation d'un actif liquide.

classés comme liquides et servant au calcul des ratios de couverture de liquidité en cas d'une crise de un mois et de trois mois.

Les actifs liquides ne comprennent ni les actifs non grevés qui sont détenus en raison d'une convention de revente dont l'échéance contractuelle résiduelle se situe dans la période couverte par les simulations de crise, ni les prêts interbancaires non garantis venant à échéance dans trois mois ou moins, car ces actifs représentent des entrées de trésorerie contractuelles.

(y compris les transactions intragroupe) et aux positions vendeur relatifs aux ratios de couverture de liquidité en cas de crise de un mois et de trois mois et ils doivent être pris en compte avec le niveau d'actifs liquides.

Rapport de gestion (suite)

Entrées (sorties) de trésorerie dans une période de trois mois

	2015 M\$	2014 M\$
Prêts et dépôts interbancaires et intragroupe	(1 594)	2 484
Conventions de revente et de rachat et positions vendeur (y compris les transactions intragroupe)	(1 571)	(1 298)

Risque d'événement déclenchant un appel aux liquidités résultant des facilités de prêt avec engagement

La banque prend des engagements envers différentes contreparties. Le risque de liquidité le plus important résulte des facilités de prêt avec engagement qui, même en n'étant pas utilisées, constituent un risque d'événement déclenchant un appel aux liquidités, car ces facilités pourraient être utilisées en période de crise de

liquidité. Des engagements sont pris envers les clients, et des facilités de prêt avec engagement sont offertes à des conduits qui permettent à des clients d'accéder à une source de financement souple fondée sur le marché.

Le tableau suivant indique, pour les cinq plus importantes facilités individuelles et le plus grand segment de marché, les montants des engagements inutilisés et en cours envers les conduits et les clients.

Expositions contractuelles inutilisées de la banque, suivies selon la structure du risque d'événement déclenchant un appel aux liquidités

	2015 M\$	2014 M\$
Engagements envers les conduits		
Total des facilités	230	245
Facilités individuelles les plus importantes	179	194
Engagements envers les clients		
Cinq plus importantes facilités	1 885	1 928
Segment de marché le plus grand	4 687	4 012

Sources de financement

Une part importante du financement de la banque est assurée par les comptes courants et les dépôts dans des comptes d'épargne remboursables à vue ou à court préavis. Il est très important de pouvoir compter sur la stabilité et la croissance de ces dépôts, car ils constituent une source de financement diversifiée.

La banque s'adresse aussi aux marchés professionnels afin de conserver une présence sur les marchés monétaires locaux et d'assurer le financement optimal des actifs dont les échéances ne correspondent pas naturellement à celles des dépôts de base. Dans le cadre des mesures prises pour assurer le financement

de gros, la banque dispose d'un certain nombre de programmes. De cette manière, elle s'assure de ne pas dépendre d'une seule source de financement.

La banque évite d'avoir recours au financement de gros non garanti venant du marché monétaire comme source de financement de base. Seul le financement de gros dont la période restant à courir jusqu'à l'échéance est de un an ou plus est considéré comme source de financement de base. De plus, les hypothèses que nous retenons pour les simulations de crise exigent des actifs liquides d'une valeur équivalente qui compenseraient le financement de gros venant à échéance dans la période visée par la simulation.

Flux de trésorerie payables par la banque au titre des passifs financiers selon l'échéance contractuelle résiduelle (audité)

	<i>Payables à vue et échéant dans moins de 3 mois M\$</i>	<i>Échéance dans 3 à 12 mois M\$</i>	<i>Échéance dans 1 à 5 ans M\$</i>	<i>Échéance dans plus de 5 ans M\$</i>	<i>Total M\$</i>
Au 31 décembre 2015					
Dépôts effectués par des banques	2 049	–	–	–	2 049
Comptes de clients	46 099	6 799	2 266	–	55 164
Conventions de rachat.....	6 556	50	–	–	6 606
Passifs détenus à des fins de transaction	1 713	–	–	–	1 713
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	5	14	33	409	461
Dérivés	4 545	19	251	190	5 005
Titres de créance émis.....	814	1 212	7 347	2 295	11 668
Créances subordonnées ¹	2	3	17	246	268
Autres passifs financiers	4 502	318	1 465	–	6 285
	66 285	8 415	11 379	3 140	89 219
Engagements de prêts	40 105	52	18	–	40 175
Contrats de garantie financière	168	1 803	352	9	2 332
	106 558	10 270	11 749	3 149	131 726

1 Exclut les intérêts à payer dans plus de 15 ans.

Certains soldes indiqués dans le tableau ci-dessus ne concordent pas avec ceux indiqués au bilan, car le tableau comprend les flux de trésorerie non actualisés liés au principal et aux intérêts prévus, sauf pour ce qui est des dérivés et des passifs détenus à des fins de transaction.

Les flux de trésorerie payables à l'égard des dépôts sont principalement remboursables, sur une base contractuelle, à vue ou à court préavis. Toutefois, dans la pratique, les soldes de dépôts à court terme demeurent stables, car les rentrées et les sorties de fonds s'équilibrent dans l'ensemble.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, de même que les passifs détenus à des fins de transaction, sont classés dans la catégorie « Payables à vue et échéant dans moins de 3 mois » et non selon leur échéance contractuelle, car les passifs et les instruments dérivés détenus à des fins de transaction ne sont habituellement détenus que pendant de courtes périodes. Les flux de trésorerie non actualisés liés aux passifs dérivés utilisés à des fins de couverture sont classés selon leur échéance contractuelle.

De plus, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière ne sont pas comptabilisés au bilan. Les flux de trésorerie non actualisés qui peuvent devoir être versés en vertu de contrats de garantie financière sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être payables.

Actifs grevés

Dans le cours normal de ses activités, la banque donnera des actifs en nantissement ou les grèvera d'une sûreté. La banque donne des actifs en nantissement afin de pouvoir effectuer des paiements, remplir ses obligations liées au système de règlement, garantir ses conventions de rachat, soutenir des instruments d'emprunt garantis ou satisfaire à ses exigences de constitution de marges. Des limites sont en place pour contrôler ces nantissements.

La banque surveille activement ses positions grevées. Les actifs grevés sont exclus des actifs liquides utilisés dans les scénarios de simulation de crise internes. De plus, la banque estime l'effet des éléments qui déclenchent un abaissement de notation de crédit et exclut l'effet estimé des actifs liquides dans ces scénarios.

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses activités, la banque a des obligations contractuelles relatives au paiement de certains engagements. Les montants compris dans le financement à long terme non garanti qui figurent dans le tableau ci-dessous représentent les dépôts à terme de gros dont l'échéance initiale est de plus de un an, selon les dates de remboursement prévues au contrat. Le tableau suivant indique en outre les obligations de la banque relatives à des engagements qui ne sont pas inscrits au bilan, telles celles découlant des contrats de location simple.

Rapport de gestion (suite)

Résumé des obligations contractuelles futures

	Moins de		Plus de	Total
	1 an	De 1 à 5 ans	5 ans	
	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 31 décembre 2015				
Déventures subordonnées ¹	–	–	639	639
Contrats de location simple.....	49	145	53	247
Obligations aux termes d'engagements d'achat	225	353	60	638
Financement non garanti ¹	3 084	3 248	2 336	8 668
Total des obligations contractuelles	3 358	3 746	3 088	10 192

¹ Montants en capital seulement. Comprend des déventures totalisant 200 M\$ que la banque a l'intention de racheter le 16 mars 2016, selon un avis donné le 18 janvier 2016.

Les obligations aux termes d'engagements d'achat comprennent les ententes à long terme conclues relativement à la fourniture de technologies et à la prestation de services de traitement de données par des sociétés membres du Groupe HSBC. Les engagements relatifs à des clients en ce qui a trait à la portion inutilisée de leurs facilités de crédit ne figurent pas dans le tableau ci-dessus. Grâce à ses méthodes de gestion des liquidités et des sources de financement qui font l'objet d'une surveillance minutieuse, la banque compte pouvoir respecter toutes ses obligations en matière de financement et tous les autres engagements auxquels elle doit faire face dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que notre résultat ou la valeur de nos portefeuilles soit réduit par suite de fluctuations des facteurs de risque de marché, notamment les taux de change, les prix des marchandises, les taux d'intérêt, les écarts de taux et les cours des actions.

Gestion du risque de marché

L'objectif de la gestion du risque de marché de la banque est de repérer, de mesurer et de contrôler l'exposition au risque de marché afin d'optimiser le rendement par rapport au risque sans dépasser le seuil de tolérance de la banque à l'égard du risque.

La banque classe les éléments exposés au risque de marché en deux catégories, soit les éléments détenus à des fins de transaction et les éléments détenus à des fins autres que de transaction. Les éléments détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant d'activités de tenue de marché, les positions prises pour compte propre et les autres positions désignées comme positions détenues à des fins de transaction.

La banque gère le risque de marché conformément aux politiques et aux limites de risque établies par le comité de gestion des risques et approuvées par le conseil d'administration. Le risque de marché est aussi géré de façon centralisée par le Groupe HSBC. Des

limites relatives au risque sont établies pour chacune des opérations de négociation de la banque, en fonction de la taille et des caractéristiques financières des opérations, de la liquidité des instruments négociés, du plan d'affaires, de l'expérience des gestionnaires et des courtiers, de l'évaluation du service d'audit interne, des ressources de soutien et des systèmes informatiques déployés. Les limites relatives au risque sont établies et passées en revue au moins une fois l'an par le comité de gestion des risques.

La banque a recours à un éventail d'outils pour surveiller et limiter l'exposition au risque de marché. Ces outils comprennent notamment la valeur actualisée de un point de base, la valeur à risque (la « VaR ») et les limites imposées aux positions sur devises, aux pertes maximales, aux écarts de crédit et aux émetteurs.

Valeur à risque

La VaR relève d'une technique qui permet d'évaluer, pour une période définie et selon un intervalle de confiance donné, les pertes que la banque pourrait subir sur ses positions à risque si les taux et les cours du marché fluctuaient.

Les modèles de VaR utilisés sont fondés essentiellement sur une simulation à l'aide de données historiques. Ces modèles permettent d'établir des scénarios futurs plausibles à partir de données historiques portant sur les taux et cours du marché, et ils tiennent compte des liens réciproques entre différents marchés et taux, tels que les taux d'intérêt et les taux de change. Les modèles tiennent également compte de l'incidence des caractéristiques des options sur les montants sous-jacents exposés au risque de marché.

Voici les caractéristiques des modèles de simulation utilisés à l'aide de données historiques :

- les fluctuations potentielles du marché sont calculées en fonction des données des deux dernières années;
- les taux et prix historiques du marché sont calculés en fonction des taux de change, des écarts de crédit, des taux d'intérêt, des cours des actions et de la volatilité qui leur est associée;

- la VaR est établie avec un intervalle de confiance de 99 %;
- la VaR est calculée en supposant une période de détention de un jour.

D'un point de vue statistique, la banque ne s'attend à voir des pertes excédant la VaR que dans un pour cent des cas sur une période de un an. Bien que la VaR soit un bon indicateur du risque, on doit tenir compte des limites de ce modèle, qui sont exposées ci-dessous :

- l'utilisation de données historiques pour prévoir des événements futurs ne permet pas nécessairement de capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être dénouées ou couvertes en un jour, ce qui peut ne pas refléter correctement le risque de marché présent dans des périodes de grave manque de liquidités, où une période de détention de un jour pourrait être insuffisante pour dénouer ou couvrir intégralement toutes les positions;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes qui ne seraient pas comprises dans cet intervalle de confiance;
- la VaR est calculée en fonction des positions en cours à la fermeture des bureaux et ne reflète pas nécessairement les positions en cours durant la journée;
- il est peu probable que la VaR reflète le potentiel de pertes sur les expositions qui découlent uniquement d'importantes fluctuations des marchés.

La VaR indiquée dans les tableaux et le graphique qui suivent représente la VaR globale de la banque eu égard aux portefeuilles d'instruments détenus à des fins de transaction ou à d'autres fins, et elle respecte toujours les limites de la banque.

Pour le calcul du capital réglementaire aux fins du risque de marché, la banque utilise une méthode des modèles internes qui a été approuvée par le BSIF. La méthode des modèles internes suit la pratique du Groupe HSBC pour le calcul du capital aux fins du risque de marché, atténuant ainsi l'incidence sur les exigences de fonds propres tout en suivant les pratiques exemplaires du secteur.

En moyenne, la VaR des portefeuilles non détenus à des fins de transaction pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 a augmenté de 4 M\$ comparativement à la moyenne de l'exercice précédent, sa volatilité s'étant accrue au cours du quatrième trimestre. Cette augmentation découle de l'inclusion, à compter du quatrième trimestre de 2015, de risques plus précis dans le calcul de la VaR, ce qui explique la hausse du montant maximal de la VaR des portefeuilles non détenus à des fins de transaction en 2015 ainsi que l'augmentation de la VaR totale au quatrième trimestre de 2015 illustrée dans le graphique ci-après. Le modèle de VaR a également été revu pour tenir compte des écarts de la durée des portefeuilles au taux LIBOR et des écarts sur devises.

La VaR moyenne des portefeuilles détenus à des fins de transaction a augmenté de 0,2 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par la révision du modèle de VaR afin d'y inclure les risques de corrélation en raison d'un accroissement des risques de taux d'intérêt.

Valeur à risque des portefeuilles non détenus à des fins de transaction

	2015	2014
	M\$	M\$
À la clôture de l'exercice	17	13
Moyenne	16	12
Minimum.....	8	7
Maximum.....	36	17

Rapport de gestion (suite)

VaR par type de risque associé aux activités de négociation¹

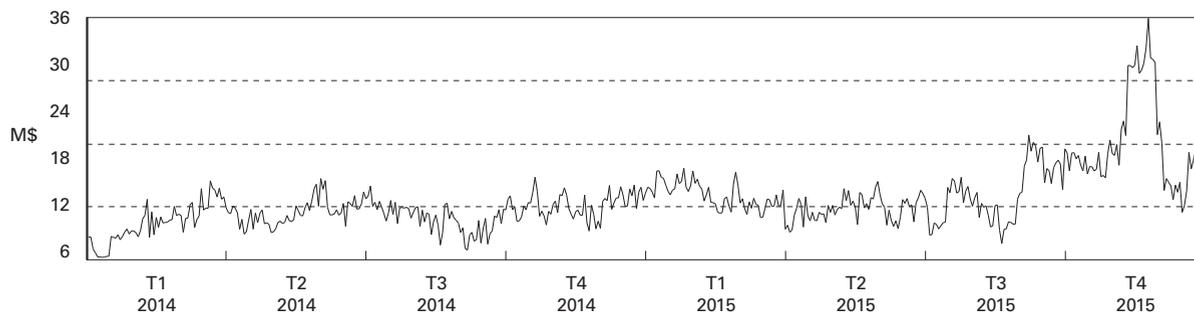
	Change et marchan- dises M\$	Taux d'intérêt M\$	Capitaux propres M\$	Écarts de taux M\$	Diversifi- cation des portefeuilles ² M\$	Total ³ M\$
De janvier à décembre 2015						
À la clôture						
de l'exercice	0,1	1,2	0,0	1,1	(0,8)	1,5
Moyenne	0,2	0,6	0,0	1,1	(0,7)	1,3
Minimum.....	0,0	0,2	0,0	0,7		0,7
Maximum.....	1,1	1,9	0,4	2,8		2,8
De janvier à décembre 2014						
À la clôture						
de l'exercice	0,0	0,4	0,0	1,0	(0,4)	1,0
Moyenne	0,2	0,4	0,0	0,9	(0,5)	1,1
Minimum.....	0,0	0,1	0,0	0,3		0,4
Maximum.....	1,1	1,3	0,4	2,4		2,4

1 Les portefeuilles détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant de la tenue de marché et de la gestion de positions associées aux clients.

2 La diversification des portefeuilles s'entend de l'effet de dispersion du risque de marché associé à la détention d'un portefeuille exposé à divers types de risque. Elle représente la réduction d'un risque de marché spécifique qui survient lorsque l'on regroupe, dans un même portefeuille, plusieurs types de risque, dont ceux liés aux taux d'intérêt, aux capitaux propres et aux taux de change. Cette mesure est évaluée comme étant l'écart entre le total de la VaR par type de risque et le total de la VaR, tous risques confondus. Un montant négatif représente les avantages que procure la diversification des portefeuilles. Comme les montants maximums et minimums surviennent dans des journées différentes, selon le type de risque, le calcul des avantages de la diversification des portefeuilles à l'égard de telles mesures ne fournirait aucun renseignement pertinent. Certains petits écarts dans les chiffres présentés résultent de l'arrondissement des montants.

3 Le total de la VaR ne correspond pas à celui qui serait obtenu en additionnant les montants associés à tous les types de risque en raison des répercussions de la diversification.

Total de la VaR quotidienne



Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque structurel de taux d'intérêt découle principalement d'écarts dans la durée à courir jusqu'à l'échéance d'actifs et de passifs inscrits ou non au bilan ou de la révision de leurs taux.

Le risque structurel de taux d'intérêt est géré conformément aux politiques et aux limites de risque établies par l'ALCO.

La banque utilise divers instruments de trésorerie et instruments dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt dans les limites prescrites. Elle se sert de

dérivés pour modifier les caractéristiques des taux d'intérêt des instruments connexes qui figurent au bilan et pour couvrir les expositions prévues lorsqu'elle juge que les conditions de marché sont favorables.

Le risque est mesuré en fonction de la révision du taux contractuel et des options incorporées telles que le remboursement anticipé ou la révision du taux (par exemple, les dépôts remboursables, les prêts hypothécaires avec option de remboursement anticipé et les engagements de prêts hypothécaires à taux fixe). Les produits sans échéance font l'objet d'un échelonnement

selon un échéancier hypothétique, sur la base des comportements passés. L'ALCO doit approuver ces hypothèses relatives aux options incorporées et aux comportements.

La banque se sert de deux grands paramètres du risque de taux d'intérêt pour mesurer et surveiller celui-ci, à savoir :

- la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres – la variation de la valeur notionnelle des

capitaux propres au sein du portefeuille non détenu à des fins de transaction qui résulte d'un changement parallèle immédiat dans toutes les courbes de taux pertinentes;

- la sensibilité du résultat à risque – la variation des produits d'intérêts nets projetés sur 12 mois qui résulterait d'une fluctuation de +/- 100 points de base dans toutes les courbes de taux pertinentes.

Sensibilité du portefeuille non détenu à des fins de transaction au risque structurel de taux d'intérêt

Au 31 décembre

	2015		2014	
	<i>Valeur économique des capitaux propres</i> M\$	<i>Produits à risque</i> M\$	<i>Valeur économique des capitaux propres</i> M\$	<i>Produits à risque</i> M\$
Effet d'une variation de 100 points de base du taux d'intérêt :				
Hausse	(267)	98	(167)	35
Baisse	310	(90)	42	(54)

Risque réputationnel

Le risque réputationnel est le risque de subir une réaction négative à une activité qui serait en violation de la loi ou d'un règlement, ou contraire aux normes, aux valeurs et aux attentes de la population. Les raisons peuvent être multiples, notamment la façon dont nous menons nos activités et celle dont nos clients se comportent.

Le risque se mesure par rapport à la réputation dont nous jouissons auprès des parties intéressées, dont les médias, les autorités de réglementation, les clients et le personnel, avec lesquelles nous interagissons. Le risque réputationnel est géré par chaque membre du personnel, et son traitement fait l'objet de plusieurs politiques et directives.

Chaque secteur d'activité de la banque doit avoir une procédure pour évaluer et traiter les risques réputationnels qui pourraient résulter des transactions envisagées et des activités avec les clients. Le comité de gestion des risques est informé des risques potentiels afin de les examiner. S'il y a lieu, il produit un rapport des risques réputationnels au comité responsable de l'audit et du risque chaque trimestre.

Les risques réputationnels sont évalués par le comité responsable de l'audit et du risque, le comité de gestion des risques et la haute direction au moment de la formulation de nos politiques et normes. Ces politiques sont transmises à l'aide de manuels et d'énoncés de politique dans les communications internes et les séances de formation. Les politiques définissent notre tolérance au risque et nos procédures opérationnelles qui touchent tous les aspects du risque réputationnel,

dont la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre le financement du terrorisme, la protection de l'environnement, la lutte contre la subornation et la corruption et les relations du personnel.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes ou systèmes déficients ou inadéquats, d'erreurs ou du manque de compétence du personnel ou d'événements externes.

Le risque opérationnel touche tous les aspects de nos activités et a des incidences dans plusieurs domaines, en particulier le domaine juridique et les questions de conformité, de sécurité et de fraude. Les risques de perte découlant d'une violation des lois ou des règlements, d'activités non autorisées, d'une erreur, d'une omission, de l'inefficacité, de la fraude, d'une panne de système ou d'un événement externe entrent tous dans la catégorie de risque opérationnel.

La responsabilité de réduire au minimum le risque opérationnel incombe à la direction et au personnel de la banque, et chaque employé joue un rôle dans la gestion du risque opérationnel à la HSBC. Les responsables de la gestion des risques rendent directement compte de la gestion et du contrôle des risques.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Les responsables fonctionnels de la gestion du risque opérationnel et le cadre de gestion du risque opérationnel aident les directeurs des secteurs d'activité à s'acquitter

Rapport de gestion (suite)

de leurs responsabilités. Le cadre est fondamental dans la gestion du risque opérationnel conformément à nos stratégies d'affaires et de risque opérationnel. Il définit les normes minimales et les procédés, ainsi que la structure de gouvernance relative à la gestion du risque opérationnel et au contrôle interne dans nos activités et fonctions.

Le modèle à « trois lignes de défense » est essentiel à la gestion rigoureuse des risques à la banque. Il définit à qui incombent les responsabilités spécifiques de repérer, d'évaluer, de mesurer, de gérer, de surveiller et d'atténuer les risques opérationnels, tout en favorisant la collaboration et en permettant une coordination efficace des activités de risque et de contrôle.

- *Première ligne de défense* : Chaque employé est responsable des risques qui font partie de ses tâches quotidiennes. La première ligne de défense a la responsabilité de gérer et de surveiller le risque opérationnel au sein de l'entreprise.
- *Deuxième ligne de défense* : Cette ligne de défense est constituée des fonctions de gestion des risques, des finances et des ressources humaines et a la responsabilité de surveiller les risques ainsi que de remettre en question, de conseiller et d'informer.
- *Troisième ligne de défense* : L'audit interne s'assure, de manière indépendante, que la banque gère le risque efficacement.

Le cadre de gestion du risque opérationnel a été codifié dans un manuel de normes de haut niveau qui contient des politiques détaillées et qui décrit l'approche que nous devons adopter pour repérer, évaluer, surveiller et contrôler le risque opérationnel; il donne aussi des indications quant aux mesures correctives à prendre devant une lacune.

En 2015, le renforcement de notre culture en matière de risque opérationnel et la mise en application de notre cadre de gestion du risque opérationnel se sont poursuivis. Plus particulièrement, nous avons continué de simplifier nos procédures et outils de gestion du risque opérationnel afin d'avoir un aperçu plus prospectif des risques et d'assurer un meilleur fonctionnement du cadre de gestion du risque opérationnel. En outre, les fonctions responsables de la gestion du risque de sécurité et de fraude et de la conformité pour la lutte contre les crimes financiers ont mis sur pied une unité de renseignements financiers qui fournit des renseignements sur les risques de crime financier que des clients et des transactions commerciales pourraient poser, le but étant d'améliorer les prises de décisions en matière de gestion des risques. L'unité de renseignements financiers fournit le contexte et l'expertise qui permettent, de façon holistique, de repérer, d'évaluer et de comprendre les risques de crime financier chez les clients, les secteurs et les marchés.

La direction des secteurs d'activité et des fonctions a la responsabilité de maintenir un contrôle interne d'un niveau acceptable, qui soit cohérent avec l'ampleur et la nature des activités, et elle doit trouver et évaluer les risques, concevoir des contrôles et surveiller l'efficacité de ces contrôles. Le cadre de gestion du risque opérationnel permet à la direction de s'acquitter de ces responsabilités en définissant une méthode standard d'évaluation des risques et en offrant un outil de communication d'information sur les incidents opérationnels. Une base de données centralisée sert à enregistrer les résultats de la gestion du risque opérationnel.

Les évaluations standard des risques opérationnels et des contrôles sont effectuées par chaque unité d'exploitation et chaque fonction. Le processus d'évaluation des risques et des contrôles sert à fournir aux unités d'exploitation et aux fonctions un aperçu prospectif des risques opérationnels et une évaluation de l'efficacité des contrôles, ainsi qu'un mécanisme de suivi des plans d'action, pour que ces unités et fonctions puissent gérer de manière proactive les risques opérationnels dans les limites acceptables. Les méthodes d'évaluation du risque et du contrôle sont réexaminées et corrigées au moins une fois par année.

Le fait de fournir une définition claire de notre degré de tolérance aux principaux risques opérationnels aide à comprendre le niveau de risque que la banque est disposée à accepter. Une comparaison constante entre notre exposition aux risques opérationnels et notre seuil de tolérance de même que la mise en œuvre de notre processus d'acceptation des risques nous rendent plus conscients des risques, d'une manière plus prospective également, et permettent à la direction de décider si d'autres mesures s'imposent.

La fonction de gestion du risque opérationnel, qui relève du chef de la gestion des risques, surveille, met à l'épreuve et examine, le tout de façon exhaustive, le cadre de gestion du risque opérationnel. Cette fonction collabore étroitement avec le groupe de gestion du risque opérationnel de la banque, dont le mandat est d'assurer la gouvernance et la surveillance stratégique du cadre de gestion du risque opérationnel de la banque. Nous gérons activement le risque opérationnel afin d'éviter des événements indésirables.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est le risque de ne pas respecter l'esprit et la lettre des lois, codes, règles, règlements et normes pertinents relatifs aux bons usages du marché et, en conséquence, le risque d'encourir des amendes ou des sanctions et de compromettre nos activités. Nous nous sommes engagés à appliquer des normes de conformité exemplaires pour l'industrie et, pour y parvenir, nous avons mis en place une structure de gestion stricte du risque de non-conformité.

Les deux sous-fonctions de conformité, soit la conformité pour la lutte contre les crimes financiers et la conformité à la réglementation, reçoivent un soutien adéquat de la part des équipes du chef de la conformité, de la conformité pour la lutte contre les crimes financiers et de la conformité à la réglementation. Le responsable en chef de la conformité pour la lutte contre les crimes financiers et le responsable en chef de la conformité à la réglementation relèvent tous deux du chef de la direction.

La fonction de conformité pour la lutte contre les crimes financiers a pour mandat d'établir des politiques et de gérer des risques dans les domaines suivants :

- la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que la lutte contre le financement et la prolifération du terrorisme;
- les sanctions;
- la lutte contre la subornation et la corruption.

La fonction de conformité à la réglementation a pour mandat d'établir des politiques et de gérer des risques dans les domaines suivants :

- l'activité commerciale;
- l'activité sur le marché;
- la gestion de la conformité à la réglementation en général.

Risque de sécurité et de fraude

Le risque de sécurité et de fraude englobe le risque de fraude, le risque de sécurité de l'information et le risque de non-continuité de l'exploitation.

Les responsables fonctionnels de la gestion du risque de fraude se chargent de mettre en place des mesures de protection efficaces contre toute forme de fraude, de source interne ou externe, et sont disponibles pour soutenir n'importe quel aspect des activités. Pour accomplir ces tâches et atteindre le niveau d'intégration nécessaire pour lutter contre les menaces, la gestion de tous les types de fraude (par exemple, la fraude sur les cartes ou autre que sur cartes, la fraude interne, y compris les enquêtes) s'appuie sur une structure organisationnelle à part entière et fait partie de la fonction du risque. Nous avons accentué la surveillance et l'analyse des causes profondes et passé en revue les contrôles internes afin de renforcer notre défense contre les attaques externes et réduire les pertes dans ces domaines. Les responsables fonctionnels de la gestion du risque de sécurité et de la fraude travaillent en étroite collaboration avec les secteurs d'activité afin d'évaluer continuellement les menaces de fraude à mesure que celles-ci évoluent, et ils adaptent nos contrôles en fonction de cette évolution pour minimiser les risques. Nous avons conçu une stratégie globale et efficace contre la fraude qui comprend des politiques

et des pratiques de prévention, la mise en application de contrôles internes efficaces, la création d'une équipe d'intervention et d'enquête et une équipe de liaison avec les autorités policières en cas de nécessité.

Les responsables fonctionnels de la gestion du risque de sécurité de l'information protègent les actifs liés à l'information bancaire contre les risques de perte, les interruptions opérationnelles, les utilisations malveillantes, les divulgations non autorisées, l'inaccessibilité et les dommages. Ils assurent aussi une protection contre le risque toujours grandissant de poursuite en responsabilité civile ou juridique que la banque pourrait courir par suite d'une information inexacte ou perdue ou d'un manque de protection en raison d'une absence de soin approprié. Les responsables fonctionnels de la gestion du risque de sécurité de l'information couvrent tous les traitements de l'information, que ceux-ci impliquent ou non des personnes et la technologie ou les relations avec des partenaires commerciaux, des clients ou des tiers. Les responsables fonctionnels s'occupent de la protection, de la confidentialité, de la disponibilité et de l'intégrité de l'information durant tout le cycle de vie de l'information et de son utilisation au sein de la banque. La sécurité de notre information et de notre infrastructure technologique est vitale tant pour le maintien de nos applications et traitements bancaires que pour la protection de nos clients et de la marque HSBC.

Les responsables fonctionnels de la gestion de la continuité de l'exploitation doivent faire en sorte que nos secteurs d'activité et nos fonctions puissent résister à un incident majeur et poursuivre leurs activités. Pour encadrer ce risque, les responsables fonctionnels de la gestion de la continuité de l'exploitation établissent un plan préalable et envisagent des stratégies en vue de réduire au minimum les effets défavorables d'une interruption majeure des activités et de contrer une série de risques réels ou émergents. La planification préalable est axée sur la protection du service à la clientèle, du personnel, de notre réputation, des sources de revenus et de l'intégrité des données et des documents. Chaque secteur d'activité ou fonction possède son propre plan de relance qu'il élabore à la lumière d'une analyse d'impact sur les activités. Le plan détermine combien de temps il faudrait à une unité opérationnelle pour qu'une interruption entraîne un niveau de perte inacceptable, c'est-à-dire critique. Ces plans sont examinés et testés tous les ans. La planification se fait par référence à la politique et aux normes du Groupe, et chaque unité opérationnelle confirme dans une attestation de conformité annuelle que tout a été respecté. Les exceptions, le cas échéant, sont signalées, et les équipes de continuité de l'exploitation à l'échelle du Groupe et des régions s'assurent que ces cas d'exception sont réglés rapidement.

Rapport de gestion (suite)

Risque fiduciaire

Le risque fiduciaire est le risque que nos services fiduciaires aux clients soient entachés de négligence ou d'un manque d'honnêteté. Pour nous, une obligation fiduciaire est celle où nous détenons, gérons ou surveillons le bien d'autrui, ou en avons la responsabilité, et qui constitue une obligation juridique ou réglementaire d'agir avec le plus grand soin et la plus entière bonne foi. Un fiduciaire doit prendre des décisions et agir dans les meilleurs intérêts du tiers et doit placer les volontés et les besoins du client en premier, au-dessus des besoins de l'organisation.

Le risque fiduciaire est géré dans les entités désignées au moyen d'un cadre de politiques et d'un suivi d'indicateurs clés. Les principales entités de fiducie de la banque (entités désignées) sont les suivantes :

- Société de fiducie HSBC (Canada), qui est exposée au risque fiduciaire en raison de ses responsabilités de fiduciaire;
- Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée et Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc., qui s'exposent au risque fiduciaire en raison de leurs activités de gestion de placements au nom des clients.

Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs

La rubrique « Gestion des risques » du présent rapport de gestion décrit les risques les plus importants auxquels la banque est exposée et qui, s'ils ne sont pas gérés adéquatement, pourraient avoir d'importantes répercussions sur ses résultats financiers futurs. La présente section décrit les autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats financiers futurs.

Conjoncture économique et conjoncture du marché

Des facteurs tels que l'état général du marché financier et du marché du crédit, notamment leur liquidité, niveau d'activité, volatilité et stabilité, peuvent avoir des répercussions significatives sur nos activités. De plus, les taux d'intérêt, les taux de change, l'épargne et les dépenses des consommateurs, le prix du logement, l'endettement et la capacité de remboursement des consommateurs, les investissements des entreprises, les dépenses publiques et le taux d'inflation affectent les activités et l'environnement économique où nous évoluons.

Le secteur des services financiers est caractérisé par les relations qu'entretiennent les sociétés de services financiers entre elles. Par conséquent, le défaut d'autres sociétés de services financiers pourrait nuire à nos résultats. Compte tenu de l'interconnexion des marchés des capitaux mondiaux et de l'importance des échanges commerciaux, une détérioration de la solvabilité de pays surendettés risque de compromettre la disponibilité du crédit et son coût, et de ralentir le rythme de la croissance économique au Canada.

Politiques budgétaires et monétaires et politiques de taux d'intérêt

Nos résultats sont touchés par les politiques budgétaires, monétaires et économiques et les politiques de taux d'intérêt adoptées par les organismes de réglementation canadiens. Ces politiques peuvent se traduire par une augmentation ou une diminution de la concurrence et de l'incertitude sur les marchés. Elles peuvent aussi avoir un effet défavorable sur nos clients et nos contreparties, ce qui accentuerait le risque de défaut chez ces clients

et contreparties. Par ailleurs, le taux d'intérêt peut être influencé par les attentes du marché des obligations et du marché monétaire à l'égard de l'inflation et de la politique monétaire de la banque centrale. Les changements dans les attentes des marchés et dans la politique monétaire sont difficiles à prévoir et à prédire. Les fluctuations des taux d'intérêt qui découlent de ces changements peuvent avoir un effet sur nos résultats. Les politiques actuelles de bas taux d'intérêt qui durent depuis des années ont pesé sur les résultats et leur maintien continuera d'avoir des effets défavorables sur ces résultats.

Modifications de lois et de règlements et approche de la supervision

Les organismes de réglementation canadiens sont très actifs dans plusieurs domaines, notamment ceux qui relèvent de la protection du consommateur, des activités sur les marchés financiers, de la lutte contre le blanchiment d'argent, et de la supervision et du renforcement de la gestion des risques. Les règlements ont pour but de protéger nos clients et les intérêts du public. Des changements considérables dans les lois et les règlements régissant le secteur des services financiers ont été proposés et adoptés, y compris des changements liés aux exigences en matière de capital et de liquidité. Les modifications de lois et de règlements, ainsi que leur interprétation et application, et les changements d'approche en matière de supervision risquent d'avoir un effet défavorable sur nos résultats. Par exemple, ces modifications et changements pourraient limiter la gamme de produits et de services que nous pouvons offrir et la manière dont nous les fournissons et, éventuellement, diminuer notre compétitivité, tout en entraînant une augmentation des coûts de conformité.

Ces changements pourraient avoir une influence négative sur nos résultats et sur le rendement de nos capitaux propres et se répercuter sur les niveaux de capital et de liquidité que nous choisissons de garder.

Outre les facteurs susmentionnés, notre incapacité à respecter les lois et les règlements pourrait entraîner des sanctions et des pénalités financières qui nuiraient à notre flexibilité stratégique, à notre réputation et à nos résultats.

Degré de la concurrence

Le degré de la concurrence parmi les sociétés de services financiers est élevé. En outre, des sociétés non financières offrent de plus en plus des services fournis traditionnellement par les banques. La fidélisation de nos clients repose sur plusieurs facteurs, dont la qualité du service, le prix des produits ou des services, notre réputation et le comportement de nos concurrents. Certains changements dans ces facteurs ou une diminution ultérieure de notre part de marché pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats.

Variation de nos notations de crédit

Les notations de crédit jouent un rôle essentiel dans notre capacité de réunir des capitaux propres ou des capitaux par emprunt pour soutenir nos activités. L'excellence de nos notations de crédit nous permet d'accéder à des capitaux à un prix concurrentiel. Un abaissement important de ces notations pourrait faire augmenter considérablement nos coûts de financement et restreindre notre accès aux marchés financiers des capitaux par emprunt ou des capitaux propres.

Capital

Notre objectif de gestion du capital consiste à maintenir des niveaux appropriés de capital afin de soutenir notre stratégie d'entreprise et de respecter la réglementation.

Gestion du capital

La banque gère son capital selon les principes contenus dans sa politique de gestion du capital et son plan de capital annuel, compte tenu des résultats de son programme interne d'évaluation de l'adéquation des capitaux propres (« PIEACP »). La banque détermine la composition et le montant optimaux du capital réglementaire et du fonds de roulement dont elle a besoin pour soutenir la croissance prévue, compte tenu du capital économique et du coût du capital, des pratiques acceptées par le marché, de la volatilité du capital et du volume des activités de son plan d'exploitation annuel.

La banque maintient une capitalisation qui reflète l'ensemble de son profil de risque et de son environnement de contrôle, telle que déterminée par le PIEACP. Le PIEACP sert à gérer le capital et à assurer que la banque dispose d'un capital suffisant, qui est conforme à la réglementation et aux objectifs internes, afin de couvrir les

Risque opérationnel et risque d'infrastructure

Nous sommes exposés à plusieurs types de risque opérationnel, dont le risque de fraude par les employés ou d'autres personnes, le risque de transaction du personnel non autorisée et le risque d'erreur opérationnelle ou humaine. Nous courons un risque de perte en raison d'une cyberattaque et aussi un risque de panne d'ordinateur ou de système de télécommunications même si nous faisons tout pour maintenir ces systèmes en bon état de marche. Certains de nos services (y compris les services bancaires en ligne) ou de nos activités pourraient être interrompus ou être rendus non sécuritaires en raison de l'utilisation d'Internet, ce qui pourrait affecter nos clients et nos infrastructures. Vu le volume élevé de transactions que nous traitons chaque jour, certaines erreurs peuvent se répéter ou prendre des proportions importantes avant d'être découvertes et corrigées. Les lacunes ou les échecs de nos processus internes, de notre personnel ou de nos systèmes, ou de ceux de tiers, y compris de nos systèmes de traitement de données financières, comptables ou autres, pourraient entraîner une perte financière et entacher notre réputation. Par ailleurs, malgré les plans d'urgence dont nous disposons, notre capacité d'exercer nos activités pourrait souffrir d'une défaillance dans les infrastructures qui soutiennent nos activités et la collectivité dans laquelle nous faisons des affaires, par exemple une défaillance provoquée par une urgence de santé publique ou un acte terroriste.

risques actuels et éventuels et de lui permettre de traverser des périodes de crise économique grave (scénarios de crise). Les principaux éléments du PIEACP de la banque comprennent, entre autres : le degré de tolérance au risque; le repérage et l'évaluation des risques que la banque court; une évaluation de l'adéquation des capitaux propres par rapport aux exigences réglementaires, compte tenu des scénarios de crise.

La direction a mis en place des structures de gouvernance et des contrôles internes appropriés de manière à préserver l'efficacité du PIEACP dans la gestion du capital de la banque.

Du début à la fin de 2015, la banque a respecté les exigences réglementaires.

Règles de Bâle III concernant le capital et l'effet de levier

La banque évalue la suffisance de son capital selon les normes établies dans les directives publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (« BSIF »), conformément aux normes de suffisance du capital énoncées dans le dispositif de Bâle III.

Rapport de gestion (suite)

Les normes en matière de suffisance du capital de Bâle III ont grandement modifié la définition du capital réglementaire et elles imposent une nouvelle exigence selon laquelle la totalité du capital réglementaire doit pouvoir absorber les pertes en cas de faillite d'une institution financière. Les instruments de capitaux propres qui ont été émis avant l'adoption des exigences actuelles en 2013 qui ne respectent pas ces exigences seront graduellement éliminés du capital réglementaire sur une période de dix ans allant de 2013 à 2022.

Ces normes précisent particulièrement que ce sont les actions ordinaires qui représentent la principale composante du capital de catégorie 1, ce qui se traduit par l'introduction d'un ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 minimal (le « ratio CET1 »). En outre, aux fins du calcul des capitaux propres ordinaires de catégorie 1, certains autres ajustements réglementaires, dont ceux ayant trait au goodwill, aux immobilisations incorporelles, aux actifs des régimes

de retraite et aux actifs d'impôt différé, seront apportés progressivement sur une période de cinq ans, soit de 2014 à 2018. Les règles de Bâle III imposent aussi aux institutions de constituer des réserves de conservation de capital afin de toujours respecter le minimum de capital réglementaire requis pendant une crise.

Le BSIF a révisé la norme de levier qu'il impose aux banques en janvier 2015 et mis en place un ratio de levier qui est conforme à celui contenu dans la norme adoptée selon Bâle III.

Dans une directive publiée en décembre 2013, le BSIF a établi des cibles de capitaux propres calculées selon la formule dite « tout compris » (qui inclut une réserve de conservation de capital) que toutes les institutions devront atteindre ou dépasser tôt dans la période de transition, comme suit : ratio CET1 de 7 % au plus tard le premier trimestre de 2014; ratio du capital de catégorie 1 de 8,5 % et ratio du capital total de 10,5 % au plus tard le premier trimestre de 2015.

Ratios du capital réglementaire

Ratios du capital réglementaire réels et exigences en matière de capital

	2015	2014
Ratios du capital réglementaire réels ¹		
Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1.....	10,1 %	10,6 %
Ratio du capital de catégorie 1.....	12,1 %	12,0 %
Ratio du capital total.....	13,5 %	13,5 %
Ratio de levier ²	4,7 %	s. o.
Ratio actifs/fonds propres ²	s. o.	17,1x
Seuils imposés à l'égard des ratios du capital réglementaire ³		
Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 minimal.....	7,0 %	7,0 %
Ratio du capital de catégorie 1 minimal.....	8,5 %	8,5 %
Ratio du capital total minimal.....	10,5 %	10,5 %

1 *Présentation selon une formule dite « tout compris » aux termes de Bâle III, conforme aux directives du BSIF, qui applique les ajustements réglementaires de Bâle III à compter du 1^{er} janvier 2014, mais qui élimine graduellement les instruments de capitaux propres non admissibles sur une période de dix ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013.*

2 *Le ratio de levier a remplacé le ratio actifs/fonds propres le 1^{er} janvier 2015.*

3 *Selon la formule « tout compris ».*

Capital réglementaire

Capital réglementaire et actifs pondérés en fonction des risques

Voici une présentation selon la formule dite « tout compris » aux termes de Bâle III, compte tenu de l'application des ajustements réglementaires de Bâle III à compter du 1^{er} janvier 2013 et de l'élimination

graduelle des instruments de capitaux propres non admissibles sur une période de dix ans qui a débuté à cette date.

	2015 M\$	2014 M\$
Capital de catégorie 1.....	5 178	4 830
Capitaux propres ordinaires de catégorie 1.....	4 328	4 280
Capitaux propres ordinaires bruts ¹	4 526	4 450
Ajustements réglementaires.....	(198)	(170)
Capital de catégorie 1 supplémentaire et admissible ²	850	550
Capital de catégorie 2 ³	585	611
Total du capital disponible à des fins réglementaires.....	5 763	5 441
Total des actifs pondérés en fonction des risques.....	42 846	40 269

1 *Capitaux propres ordinaires, résultats non distribués et autres réserves.*

2 *Comprend les instruments de capital directement émis à éliminer graduellement et les instruments de capital d'urgence en cas de non-viabilité directement émis qui sont pleinement admissibles en tant que capital de catégorie 1.*

3 *Comprend les instruments de capital directement émis, à éliminer graduellement, et les comptes de correction de valeur évalués collectivement.*

Dividendes

Le tableau qui suit présente les dividendes déclarés et versés sur nos actions ainsi que les distributions par

part sur nos titres HSBC HaTSMC au cours des trois derniers exercices :

	2015	2014	2013
Actions ordinaires (M\$).....	332	400	360
Actions privilégiées (en dollars par action)			
Catégorie 1, série C.....	1,275	1,275	1,275
Catégorie 1, série D.....	1,250	1,250	1,250
Catégorie 1, série E ¹	s. o.	0,825	1,650
Catégorie 1, série G ²	0,500	s. o.	s. o.
Catégorie 2, série B ³	s. o.	s. o.	0,310
HSBC HaTSMC – série 2015 ⁴ (en dollars par part).....	25,75	51,50	51,50

1 *Les actions privilégiées de catégorie 1, série E, ont été rachetées le 30 juin 2014.*

2 *Les actions privilégiées de catégorie 1, série G, ont été émises le 30 juin 2015.*

3 *Les actions privilégiées de catégorie 2, série B, ont été rachetées le 27 décembre 2013.*

4 *Les HSBC HaTSMC, série 2015, ont été rachetées le 30 juin 2015.*

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés annuels, du rapport de gestion annuel et de toute autre information figurant dans le rapport annuel incombe à la direction de la Banque HSBC Canada (la « banque »). Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les états financiers consolidés et le rapport de gestion incluent des montants fondés sur des jugements éclairés et des estimations sur les effets escomptés des transactions et des événements actuels, tout en tenant compte du principe de l'importance relative.

Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, la direction de la banque compte sur des contrôles internes intégrés de la comptabilité, de l'exploitation et des systèmes. Parmi les contrôles auxquels la banque a recours, citons la structure organisationnelle, qui permet la séparation efficace des responsabilités; la délégation de pouvoirs qui favorise l'obligation morale des employés; la communication écrite des lignes de conduite et des façons de procéder en matière de déontologie à l'échelle de la banque; le recrutement judicieux des membres du personnel et leur formation; et la mise à jour régulière et l'application des méthodes et procédures comptables et administratives nécessaires pour assurer un contrôle interne adéquat des transactions, des actifs et des registres comptables. De plus, la banque maintient un programme continu d'audit interne complet de chacune de ses sphères d'activité. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables aux fins de la préparation des états financiers consolidés et quant au fait que les actifs sont correctement comptabilisés, qu'ils sont protégés contre une utilisation ou une sortie non autorisée et que la banque respecte toutes les exigences en matière de réglementation. La direction a mis en place un processus d'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, selon les critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.

Au moins une fois par année, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») fait les examens et les enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la banque respecte les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la banque, et que sa situation financière est solide.

Le conseil d'administration de la banque surveille les membres de la direction relativement à leurs responsabilités à l'égard des informations financières par l'entremise d'un comité d'audit et de gestion des risques composé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des membres du personnel de la banque. Les membres du comité d'audit et de gestion des risques passent en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels de la banque. Ils approuvent les états financiers trimestriels et recommandent l'approbation des états financiers annuels par le conseil d'administration. Les autres responsabilités clés du comité d'audit et de gestion des risques comprennent la surveillance du système de contrôle interne de la banque, la surveillance en matière de conformité aux exigences législatives et réglementaires, l'étude de la nomination des auditeurs mandatés par les actionnaires et l'examen des compétences, de l'indépendance et de l'exécution du travail des auditeurs mandatés par les actionnaires et des auditeurs internes.

Au 31 décembre 2015, nous, soit le chef de la direction et le chef des finances de la banque, avons attesté de la conception et de l'efficacité des contrôles internes de la banque à l'égard de l'information financière présentée, conformément au règlement 52-109 (*Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*) adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les auditeurs mandatés par les actionnaires, l'auditeur en chef de la banque et le BSIF ont libre accès au conseil d'administration et aux comités de ce dernier pour s'entretenir avec eux de l'audit, de l'information financière et des autres questions s'y rapportant.



Sandra Stuart
Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada



Jacques Fleurant
Chef des finances
Banque HSBC Canada

Vancouver, Canada
Le 18 février 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de la Banque HSBC Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque HSBC Canada et de ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2015, l'état consolidé du résultat net, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque HSBC Canada et de ses filiales au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Autre point

Les états financiers de la Banque HSBC Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été audités par un autre auditeur, qui a exprimé une opinion non modifiée le 20 février 2015.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Vancouver, Colombie-Britannique
Le 22 février 2016

États financiers consolidés

États financiers consolidés et notes annexes

	Page		Page
États financiers			
État consolidé du résultat net	69	15 Immobilisations corporelles.....	110
État consolidé du résultat global	70	16 Participations dans des filiales et d'autres entités	111
Bilan consolidé.....	71	17 Autres actifs	113
Tableau consolidé des flux de trésorerie	72	18 Goodwill et immobilisations corporelles	113
État consolidé des variations des capitaux propres	73	19 Passifs détenus à des fins de transaction.....	114
		20 Titres de créance émis.....	114
		21 Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	115
		22 Autres passifs	115
		23 Créances subordonnées.....	116
		24 Juste valeur des instruments financiers.....	116
		25 Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs	123
		26 Capital-actions	123
		27 Participations ne donnant pas le contrôle dans la fiducie et une filiale	124
		28 Notes afférentes au tableau des flux de trésorerie.....	125
		29 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties	126
		30 Contrats de location	127
		31 Transactions avec des parties liées.....	128
		32 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers.....	130
		33 Actions en justice et questions de réglementation.....	132
		34 Événements postérieurs à la date de clôture..	136
Notes annexes			
1 Base d'établissement et principales méthodes comptables	74		
2 Conventions de revente et de rachat non détenues à des fins de transaction ...	82		
3 Résultat d'exploitation net	83		
4 Rémunération et avantages du personnel.....	84		
5 Paiements fondés sur des actions.....	88		
6 Charge d'impôt	89		
7 Dividendes	91		
8 Analyse sectorielle	91		
9 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation	95		
10 Actifs détenus à des fins de transaction.....	97		
11 Dérivés	97		
12 Placements financiers	106		
13 Sensibilité aux taux d'intérêt	108		
14 Transferts d'actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation	110		

État consolidé du résultat net

Exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)

	Notes	2015 M\$	2014 M\$
Produits d'intérêts		1 700	1 886
Charges d'intérêts		(557)	(674)
Produits d'intérêts nets.....		1 143	1 212
Produits de commissions.....		758	723
Charges de commissions.....		(75)	(78)
Produits de commissions nets		683	645
Produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets		41	128
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation.....		40	18
Produits de négociation nets		81	146
Produits/(charges) nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.....		3	(5)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....		63	56
Autres produits d'exploitation		64	56
Total du résultat d'exploitation		2 037	2 110
Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit		(234)	(107)
Résultat d'exploitation net	3	1 803	2 003
Rémunération et avantages du personnel.....	4, 5	(673)	(619)
Charges générales et administratives		(470)	(434)
Amortissement des immobilisations corporelles		(30)	(33)
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles		(13)	(16)
Total des charges d'exploitation		(1 186)	(1 102)
Bénéfice d'exploitation.....		617	901
Quote-part du bénéfice des entreprises associées		–	11
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		617	912
Charge d'impôt sur le résultat.....	6	(170)	(263)
Bénéfice de l'exercice		447	649
Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire		414	613
Bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions privilégiées.....		28	26
Bénéfice attribuable aux actionnaires		442	639
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....		5	10
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)		498 668	498 668
Bénéfice de base par action ordinaire		\$ 0,83	\$ 1,23

Les notes annexes et les sections auditées des rubriques « Gestion des risques » et « Capital » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars)

	Notes	2015 M\$	2014 M\$
Bénéfice de l'exercice		447	649
Autres éléments du résultat global			
Placements disponibles à la vente ¹		(89)	21
– (Pertes)/profits sur la juste valeur		(57)	84
– Pertes sur la juste valeur transférée à l'état du résultat net à la sortie		(63)	(56)
– Charge/(produit) d'impôt sur le résultat		31	(7)
Couvertures de flux de trésorerie ¹		64	(38)
– (Pertes)/profits sur la juste valeur		(123)	39
– Profits/(pertes) sur la juste valeur transférés à l'état du résultat net		210	(90)
– Charge/(produit) d'impôt sur le résultat		(23)	13
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies ²		14	(31)
– Avant l'impôt sur le résultat	4	19	(41)
– Impôt sur le résultat	6	(5)	10
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, après impôt		(11)	(48)
Résultat global total pour l'exercice		436	601
Résultat global total pour l'exercice attribuable aux :			
– actionnaires		431	591
– participations ne donnant pas le contrôle		5	10
		436	601

1 Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés en résultat net.

2 Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés en résultat net.

Les notes annexes et les sections auditées des rubriques « Gestion des risques » et « Capital » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars)

	Notes	2015 M\$	2014 M\$
ACTIFS			
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....		65	73
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques		73	76
Actifs détenus à des fins de transaction	10	3 893	8 914
Dérivés	11	4 909	4 082
Prêts et avances à des banques.....		1 400	1 264
Prêts et avances à des clients		48 378	41 219
Conventions de revente non détenues à des fins de transaction.....	2	6 807	6 714
Placements financiers.....	12	23 935	20 122
Autres actifs	17	365	345
Paielements anticipés et produits à recevoir.....		194	186
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....		3 834	5 023
Immobilisations corporelles.....	15	110	124
Goodwill et immobilisations incorporelles.....	18	61	62
Total des actifs		94 024	88 204
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs			
Dépôts effectués par des banques		2 049	681
Comptes des clients.....		55 089	50 843
Conventions de rachat non détenues à des fins de transaction.....	2	6 606	4 054
Effets en transit vers d'autres banques.....		219	105
Passifs détenus à des fins de transaction.....	19	1 713	4 227
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	21	414	425
Dérivés	11	5 005	3 885
Titres de créance émis.....	20	10 896	10 610
Autres passifs.....	22	1 822	2 279
Acceptations.....		3 834	5 023
Charges à payer et produits différés.....		474	524
Passifs au titre des prestations de retraite	4	288	309
Créances subordonnées.....	23	239	239
Total des passifs		88 648	83 204
Capitaux propres			
Actions ordinaires	26	1 225	1 225
Actions privilégiées	26	850	350
Autres réserves.....		92	117
Résultats non distribués		3 209	3 108
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires.....		5 376	4 800
Participations ne donnant pas le contrôle.....	27	–	200
Total des capitaux propres.....		5 376	5 000
Total des passifs et des capitaux propres		94 024	88 204

Les notes annexes et les sections auditées des rubriques « Gestion des risques » et « Capital » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Samuel Minzberg
Président du conseil d'administration
Banque HSBC Canada



Sandra Stuart
Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars)

	Notes	2015 M\$	2014 M\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice avant impôt.....		617	912
Ajustements pour :			
– Éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice avant impôt.....	28	305	189
– Variation des actifs d'exploitation.....	28	(3 826)	(3 337)
– Variation des passifs d'exploitation	28	6 774	1 920
– Impôt payé		(220)	(230)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation.....		<u>3 650</u>	<u>(546)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Achat de placements financiers.....		(20 521)	(11 549)
Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de placements financiers		16 619	13 255
Acquisition d'immobilisations corporelles		(34)	(28)
Acquisition d'immobilisations incorporelles.....		(3)	(5)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		<u>(3 939)</u>	<u>1 673</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés aux actionnaires		(360)	(426)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle		(5)	(10)
Rachat d'actions privilégiées		(200)	(250)
Émission d'actions privilégiées		500	–
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement.....		<u>(65)</u>	<u>(686)</u>
(Diminution)/augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		(354)	441
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		2 337	1 896
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	28	<u>1 983</u>	<u>2 337</u>

Les notes annexes et les sections auditées des rubriques « Gestion des risques » et « Capital » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars)

	Autres réserves				Capital- ¹ actions M\$	Résultats non distribués M\$	Écart de réévaluation – disponible à la vente M\$	Autres réserves		Total des réserves M\$	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires M\$	Partici- pations ne dominant pas le contrôle M\$	Total des capitaux propres M\$
	Réserve de couverture des flux de trésorerie M\$	Réserve de couverture des flux de trésorerie M\$	Total des autres réserves M\$	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires M\$									
Au 1 ^{er} janvier 2015	56	61	117	4 800	200	5 000							
Bénéfice de l'exercice	–	–	–	442	5	447							
Autres éléments du résultat global, après impôt	(89)	64	(25)	(11)	–	(11)							
Placements disponibles à la vente	(89)	–	(89)	(89)	–	(89)							(89)
Couvertures de flux de trésorerie	–	64	64	64	–	64							64
Réévaluations du passif et de l'actif au titre des prestations définies	–	–	–	14	–	14							14
Résultat global total pour l'exercice	(89)	64	(25)	431	5	436							436
Dividendes versés sur les actions ordinaires	–	–	–	(332)	–	(332)							(332)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	–	–	–	(28)	–	(28)							(28)
Distributions aux détenteurs de parts	–	–	–	–	–	–							(5)
Émission d'actions privilégiées	–	–	–	500	–	500							500
Rachat de titres HaTS ^{MC} (note 27)	–	–	–	–	–	–							(200)
Actions émises dans le cadre de régimes destinés au personnel	–	–	–	–	5	5							5
Au 31 décembre 2015	(33)	125	92	5 376	–	5 376							5 376
	Autres réserves												
Au 1 ^{er} janvier 2014	35	99	134	4 885	200	5 085							
Bénéfice de l'exercice	–	–	–	639	10	649							
Autres éléments du résultat global, après impôt	21	(38)	(17)	(48)	–	(48)							
Placements disponibles à la vente	21	–	21	21	–	21							21
Couvertures de flux de trésorerie	–	(38)	(38)	(38)	–	(38)							(38)
Réévaluations du passif et de l'actif au titre des prestations définies	–	–	–	(31)	–	(31)							(31)
Résultat global total pour l'exercice	21	(38)	(17)	591	10	601							601
Dividendes versés sur les actions ordinaires	–	–	–	(400)	–	(400)							(400)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	–	–	–	(26)	–	(26)							(26)
Distributions aux détenteurs de parts	–	–	–	–	–	–							(10)
Rachat d'actions privilégiées	–	–	–	–	–	–							(250)
Au 31 décembre 2014	56	61	117	4 800	200	5 000							5 000

1 Le capital-actions se compose de 1 225 M\$ en actions ordinaires et de 850 M\$ en actions privilégiées (350 M\$ en 2014).

Les notes annexes et les sections auditées des rubriques « Gestion des risques » et « Capital » du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes annexes

31 décembre 2015 et 2014 (tous les montants dans les tableaux sont en millions de dollars, sauf indication contraire)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables

a Conformité aux Normes internationales d'information financière

Les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») se composent des normes comptables publiées ou adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ainsi que des interprétations publiées ou adoptées par l'IFRS Interpretations Committee.

La Banque HSBC Canada (la « banque ») est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (la « société mère », « HSBC Holdings »). Dans les présents états financiers consolidés, le Groupe HSBC représente la société mère et ses filiales. Les états financiers consolidés de la banque ont été établis selon les IFRS et les notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), conformément aux exigences du paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*.

b Changements comptables à venir

En plus des projets visant à terminer la comptabilisation des instruments financiers, dont mention est faite ci-après, l'IASB travaille à un projet sur la comptabilisation des contrats de location qui entraînera des changements importants dans les normes comptables à l'avenir.

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location* qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 exige que le preneur comptabilise la plupart des contrats de location qui entrent dans le champ d'application de la norme d'une manière similaire à la façon dont les contrats de location-financement sont présentement comptabilisés conformément à IAS 17 *Contrats de location*. Le preneur comptabilisera un actif lié au droit d'utilisation et un passif financier correspondant à l'état de la situation financière. L'actif sera amorti sur la durée du contrat de location et le passif financier sera évalué au coût amorti. La comptabilisation par le bailleur demeure sensiblement similaire à celle prévue par IAS 17. La banque évalue actuellement l'incidence d'IFRS 16. À la date de publication des présents états financiers, elle n'était pas en mesure d'en quantifier les répercussions.

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, laquelle devra être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais dont l'adoption anticipée est permise. IFRS 15 établit, pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires, une approche fondée sur des principes et introduit le concept selon lequel les produits associés à des obligations de prestation sont constatés lorsque celles-ci sont remplies. La norme devra être appliquée de manière rétrospective et propose certains procédés qui, faute de mieux en pratique, pourront être utilisés. La banque a évalué l'incidence de cette norme et a déterminé qu'elle ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers.

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9, *Instruments financiers*, qui constitue la norme globale qui remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et qui énonce les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

Classement et évaluation

Le classement et l'évaluation des actifs financiers seront fonction du modèle économique que suit l'entité pour leur gestion ainsi que des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et exigeront que de tels actifs soient comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans de nombreux cas, ces actifs seront classés et évalués d'une manière semblable à ce que prescrit IAS 39, mais il surviendra certaines différences puisque, par exemple, les titres de capitaux propres seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou, dans des circonstances limitées, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'incidence cumulée de l'application des critères relatifs au modèle économique et aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels pourrait, par rapport à IAS 39, se solder par des différences quant à la population d'actifs financiers qui seront évalués au coût amorti ou à la juste valeur. Le classement des passifs financiers demeurera pour ainsi dire le même si ce n'est que, pour certains passifs évalués à la juste valeur, les profits et pertes liés aux variations du risque de crédit propre à l'entité devront être pris en compte dans les autres éléments du résultat global.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

b Changements comptables à venir (suite)

Dépréciation

Les exigences relatives à la dépréciation concernent les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux créances liées aux contrats de location, à certains engagements de prêt et aux contrats de garantie financière. Au moment de la constatation initiale, un compte de correction de valeur (ou une provision s'il s'agit d'engagements ou de garanties) devra être établi pour les pertes sur créances attendues (« PCA ») résultant d'événements de défaut pouvant survenir dans les douze mois suivants (« PCA sur douze mois »). Advenant une augmentation marquée du risque de crédit, un compte de correction de valeur (ou une provision) devra être établi au titre des PCA pouvant résulter de tous les événements de défaut susceptibles de survenir au cours de la durée de vie prévue de l'instrument financier (« PCA sur la durée de vie »).

À la fin de chaque période de présentation, il faudra déterminer si le risque de crédit a augmenté fortement depuis la constatation initiale de l'instrument financier en estimant la probabilité qu'un défaut survienne au cours de sa durée de vie résiduelle et non pas la hausse des PCA.

L'appréciation du risque de crédit ainsi que l'estimation des PCA devront être exemptes de parti pris et pondérées en fonction des probabilités et devront tenir compte de tous les renseignements disponibles et pertinents, dont ceux concernant les événements passés et les circonstances actuelles, ainsi que de prévisions raisonnables et justifiables d'événements futurs et des conditions économiques à la date de clôture. De plus, l'estimation des PCA devra tenir compte de la valeur temps de l'argent. Par conséquent, la constatation et l'évaluation de la dépréciation seront plus axées sur l'avenir que ce que préconise IAS 39, les pertes de valeur qui en découleront auront tendance à être plus volatiles et il est à prévoir que cela se traduira souvent par une hausse du montant total des comptes de correction de valeur puisqu'une évaluation des PCA de tous les actifs financiers sur au moins douze mois sera effectuée et que la population d'actifs financiers auxquels les PCA sur la durée de vie s'appliqueront sera probablement plus vaste que celle à l'égard de laquelle il existe une indication objective de dépréciation, tel que le prescrit IAS 39.

Comptabilité de couverture

Les exigences générales concernant la comptabilité de couverture visent à la simplifier, à établir une corrélation plus étroite entre elle et la stratégie de gestion des risques et à permettre que cette stratégie soit appliquée à une plus grande variété d'instruments de couverture et de risques. Cette norme ne porte pas expressément sur les stratégies de comptabilité de macro-couverture, ce sujet faisant l'objet d'un projet distinct. Afin d'éliminer le risque de tout conflit entre la pratique actuelle en matière de comptabilité de macro-couverture et les nouvelles exigences générales régissant la comptabilité de couverture, IFRS 9 offre un choix quant à la méthode comptable, ce qui permet de continuer d'appliquer la comptabilité de couverture conformément à IAS 39.

Les exigences qui concernent le classement et l'évaluation ainsi que la dépréciation seront appliquées de manière rétrospective en ajustant le bilan d'ouverture à la date de première application sans qu'il soit nécessaire de retraiter les chiffres des périodes correspondantes. La comptabilité de couverture est généralement appliquée prospectivement à compter de cette date.

La date d'application obligatoire de la norme, dans son ensemble, est le 1^{er} janvier 2018, mais il est possible d'adopter plus tôt le nouveau mode de présentation dans le cas de certains passifs évalués à la juste valeur. La banque prévoit adopter par anticipation la présentation des profits et des pertes sur la juste valeur qui résultent du risque de crédit propre à une entité relativement à certains passifs en même temps que le Groupe HSBC. L'adoption anticipée de ces exigences par le Groupe HSBC devra être approuvée par l'Union européenne. En outre, l'application anticipée de ces exigences devra obtenir l'aval des organismes de réglementation. Si ce mode de présentation avait été suivi au 31 décembre 2015, il aurait eu pour effet d'accroître légèrement le bénéfice avant impôt et de réduire quelque peu les autres éléments du résultat global, mais n'aurait eu aucune incidence sur l'actif net. La note 21 fournit de plus amples renseignements sur la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit, y compris du risque de crédit propre à la banque.

À l'heure actuelle, la banque évalue, dans le cadre d'un projet mené à l'échelle du Groupe HSBC depuis 2012, les répercussions que le reste d'IFRS 9 aura sur ses états financiers, mais, en raison de la complexité des exigences relatives au classement et à l'évaluation, à la dépréciation ainsi qu'à la comptabilité de couverture ainsi que des liens entre celles-ci, il lui est impossible pour le moment d'en quantifier l'incidence potentielle.

Notes annexes (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

c Présentation de l'information

Les informations à fournir aux termes d'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, sur la nature et la portée des risques afférents aux instruments financiers et le rapprochement des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances sont présentées dans les informations auditées de la rubrique « Gestion des risques » du rapport de gestion.

Les informations à fournir sur le capital aux termes d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, sont présentées dans les informations auditées de la rubrique « Capital » du rapport de gestion.

Les états financiers consolidés de la banque sont présentés en dollars canadiens, qui constituent par ailleurs la monnaie fonctionnelle de la banque. Les montants des tableaux sont en millions de dollars (« M\$ »), sauf indication contraire.

d Hypothèses et estimations comptables critiques

La préparation de l'information financière exige le recours à des estimations et au jugement concernant des événements futurs. En raison des incertitudes et de la large part de subjectivité inhérentes à la comptabilisation et à l'évaluation des éléments énumérés ci-après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre aux hypothèses retenues par la direction pour produire ses estimations. Ainsi, les résultats pourraient s'écarter considérablement des conclusions retenues par la direction aux fins de l'établissement des états financiers 2015. Les méthodes comptables de la banque qui, de l'avis de la direction, font appel à des estimations et à des jugements critiques au moment de leur application sont énumérées ci-après et abordées à la rubrique « Estimations comptables et jugements critiques » du rapport de gestion. Cette rubrique rend compte de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes, de la grande part de jugement qui est nécessaire et de l'incertitude relative aux estimations.

- Dépréciation des prêts et avances – se reporter à la note 1 h);
- Évaluation des instruments financiers – se reporter à la note 24;
- Actifs d'impôt différé – se reporter à la note 6;
- Obligations au titre des prestations définies – se reporter à la note 4.

e Consolidation et informations connexes

La banque contrôle et, en conséquence, consolide une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité. Initialement, le contrôle est déterminé à la lumière de l'ensemble des faits et des circonstances. Par la suite, lorsque des modifications importantes sont apportées à la structure initiale, il est réévalué.

Dans le cas des entités régies par droits de vote, la banque procède à une consolidation lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, suffisamment de droits de vote pour faire adopter des résolutions par l'organe de direction de cette entité. Dans tous les autres cas, la détermination du contrôle est plus complexe et nécessite le recours au jugement à l'égard de divers facteurs, dont l'exposition à la variabilité des rendements, le pouvoir détenu sur les activités pertinentes ou le pouvoir détenu comme mandataire ou pour son propre compte.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie, incluant la contrepartie éventuelle, attribuée à la date de l'échange. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à l'état du résultat net de la période durant laquelle ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels identifiables repris sont généralement mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill correspond à l'excédent du total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par la banque, s'il en est, dans l'entreprise acquise sur le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Toutes les transactions internes de la banque sont éliminées lors de la consolidation.

Les états financiers consolidés de la banque incluent aussi la quote-part des résultats et des réserves attribuables aux entreprises associées.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

f Monnaies étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date du bilan. Tout écart de change qui en découle est inclus dans l'état du résultat net. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Chaque composante de change d'un profit ou d'une perte sur un élément non monétaire est comptabilisée soit dans les autres éléments du résultat global soit dans l'état du résultat net, selon l'endroit où l'élément non monétaire sous-jacent est comptabilisé.

g Prêts et avances à des banques et à des clients

Ce poste comprend les prêts et avances qui ont été accordés par la banque, qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas désignés à la juste valeur. Ils sont comptabilisés lorsque des fonds sont avancés à un emprunteur, puis décomptabilisés lorsque l'emprunteur a remboursé ses obligations, lorsque le prêt est vendu ou sorti du bilan ou lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables, et sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du compte de correction de valeur.

Les prêts et avances sont reclassés au poste Actifs détenus en vue de la vente lorsqu'ils répondent aux critères permettant de les classer ainsi. Toutefois, ils continuent d'être évalués conformément à la présente méthode comptable.

La banque peut s'engager à garantir des prêts selon des modalités contractuelles fixes pour des périodes déterminées. S'il est prévu que le prêt découlant de l'engagement de prêt soit détenu à des fins de transaction, l'engagement de prêt est comptabilisé en tant que dérivé. Le prêt est classé comme étant détenu à des fins de transaction dès son décaissement. Lorsque la banque a l'intention de conserver le prêt, une provision est constituée à l'égard de l'engagement de prêt uniquement s'il est probable qu'elle subira une perte. Au moment de l'octroi, le prêt à conserver est comptabilisé à la juste valeur; par la suite, il est évalué au coût amorti. Pour certaines transactions, telles que des activités de prêt à levier financier et de prêt sur une base consortiale, les avances de fonds pourraient ne pas être la meilleure indication de la juste valeur du prêt. Dans le cas de tels prêts, pour lesquels la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, l'écart est porté au débit des autres produits d'exploitation de l'état du résultat net. La réduction de valeur sera recouvrée sur la durée du prêt au moyen de la comptabilisation de produits d'intérêts, sauf si le prêt devient douteux.

h Dépréciation des prêts et avances et des actifs disponibles à la vente

Dépréciation des prêts et avances

Les pertes sur prêts douteux sont comptabilisées promptement lorsqu'il existe une indication objective que le prêt ou le portefeuille de prêts a subi une dépréciation. Les comptes de correction de valeur qui sont calculés sur des prêts individuels ou sur des groupes de prêts évalués collectivement sont passés en charges à l'état du résultat net et sont portés en réduction de la valeur comptable des prêts douteux au bilan. Les pertes qui pourraient découler d'événements futurs ne sont pas comptabilisées.

Prêts et avances évalués individuellement

Pour déterminer si, pris individuellement, un prêt est important aux fins de l'évaluation de la perte de valeur, les facteurs suivants sont pris en considération, notamment : la taille du prêt, le nombre de prêts compris dans le portefeuille, l'importance de la relation du prêt individuel et la manière dont cette relation est gérée.

Les prêts qui répondent aux critères susmentionnés seront évalués individuellement afin d'établir s'ils sont dépréciés, sauf lorsque la présence d'un volume suffisant de défauts et de pertes justifie une évaluation collective.

Notes annexes (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

h Dépréciation des prêts et avances et des actifs disponibles à la vente (suite)

Les prêts qui sont considérés comme importants pris individuellement sont habituellement accordés aux entreprises ou sociétés clientes de la banque; ils sont d'un montant important et ils sont gérés de façon individuelle. Chaque date de clôture, ces prêts sont évalués individuellement, selon les critères suivants, afin de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation :

- L'emprunteur éprouve manifestement des problèmes de flux de trésorerie;
- Des paiements contractuels de principal ou d'intérêts sont en souffrance;
- Il est probable que l'emprunteur entamera une procédure de faillite ou une réorganisation financière;
- L'octroi d'une dérogation non négligeable à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à ses difficultés financières, se traduit par une dispense ou un report de remboursement du principal, des intérêts ou des frais;
- La situation financière ou les perspectives de l'emprunteur se sont détériorées de telle manière que sa capacité à rembourser est mise en doute.

En ce qui concerne les prêts pour lesquels des indications objectives de dépréciation existent, les pertes de valeur sont établies en tenant compte :

- de l'ensemble de l'exposition de la banque relativement au client;
- de la viabilité du modèle d'entreprise du client et de la capacité de ce dernier à bien se sortir des difficultés financières et à générer suffisamment de flux de trésorerie pour assurer le service de la dette;
- du montant et de l'échéancier des encaissements et des recouvrements attendus;
- du dividende probable en cas de liquidation ou de faillite;
- de l'étendue des engagements des autres créanciers de rang supérieur ou égal à la banque et de la probabilité que les autres créanciers continuent à offrir le soutien à la société;
- de la complexité à établir le montant total et le rang de la créance de chaque créancier et de la mesure dans laquelle les incertitudes juridiques et dans le domaine de l'assurance sont évidentes;
- de la valeur de réalisation de la sûreté (ou autres mesures d'atténuation du risque de crédit) et de la probabilité de réussite de la reprise de possession;
- de la déduction possible des coûts engagés pour recouvrer des montants non réglés;
- de la capacité de l'emprunteur à obtenir des devises et à effectuer des paiements dans la monnaie du prêt, si celui-ci n'est pas libellé dans la monnaie locale;
- du prix de l'instrument de créance sur le marché secondaire, lorsqu'il est disponible.

La valeur de réalisation d'une sûreté est déterminée en fonction de la valeur au cours du marché en vigueur au moment de la réalisation du test de dépréciation. Cette valeur n'est pas ajustée pour rendre compte des variations futures attendues des prix du marché. Par contre, des ajustements sont apportés afin de refléter certaines caractéristiques propres aux titres telles que les escomptes pour vente forcée.

Les pertes de valeur sont calculées en comparant la valeur actuelle résultant de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus d'un prêt, lesquels tiennent compte de la réception future attendue des intérêts contractuels, à l'aide du taux d'intérêt effectif initial du prêt, ou d'une approximation de celui-ci, avec la valeur comptable actuelle du prêt. Les montants inscrits au compte de correction de valeur des prêts importants pris individuellement sont examinés au moins une fois par trimestre ou plus fréquemment si les circonstances le commandent. Les comptes de correction de valeur des prêts évalués individuellement ne font l'objet d'une reprise que lorsqu'il existe des indications raisonnables et objectives d'une réduction des pertes estimatives qui ont été établies.

Prêts et avances évalués collectivement

La perte de valeur est évaluée collectivement soit pour couvrir des pertes subies, mais non encore recensées, sur des prêts faisant l'objet d'une évaluation individuelle, soit dans le cas des groupes de prêts homogènes qui, pris individuellement, ne sont pas importants. Les portefeuilles de prêts de détail font généralement l'objet d'un test de dépréciation collectif, puisque les portefeuilles sont habituellement composés de groupes de prêts homogènes.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

h Dépréciation des prêts et avances et des actifs disponibles à la vente (suite)

Dépréciation subie, mais qui n'a pas encore été recensée

Les prêts évalués individuellement pour lesquels aucune indication de dépréciation n'a été spécifiquement relevée sur une base distincte sont regroupés selon leurs caractéristiques de risque de crédit afin d'être soumis collectivement à un test de dépréciation. Ces caractéristiques de risque de crédit pourraient inclure le type d'activités visées, le type de produits offerts, les sûretés obtenues ainsi que d'autres facteurs pertinents. Cette évaluation tient compte des pertes de valeur que la banque a subies du fait d'événements survenus avant la date de clôture, qu'elle n'est pas en mesure de rattacher à des prêts en particulier et qui peuvent être estimés de façon fiable. Dès que des informations permettent de rattacher des pertes à des prêts en particulier au sein d'un groupe, ceux-ci sont retirés du groupe et font l'objet d'une évaluation individuelle.

L'établissement du compte de correction de valeur évalué collectivement tient compte des facteurs suivants :

- historique des pertes enregistrées au sein de portefeuilles comportant des caractéristiques de risque de crédit similaires (par exemple, par secteurs d'activités, par catégories de prêts ou par produits);
- le délai estimé entre le moment où une perte de valeur est survenue et celui où celle-ci a été recensée et attestée par la constitution d'un compte de correction de valeur d'un montant suffisant à l'égard du prêt individuel en question;
- le recours au jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles que les pertes inhérentes réelles à la date du bilan seront probablement plus ou moins élevées que ne laissent penser les tendances historiques.

Le délai entre le moment où une perte de valeur survient et celui où celle-ci est recensée est estimé par les gestionnaires locaux de chaque portefeuille visé en fonction de la conjoncture économique et de la conjoncture du marché, du comportement des consommateurs, de l'information sur la gestion du portefeuille, des techniques de gestion et de recouvrement du crédit, ainsi que de l'historique de reprise des marchés. Le délai estimé pourrait fluctuer à mesure que ces facteurs évoluent.

Groupes de prêts et avances homogènes

Des méthodes statistiques sont utilisées pour calculer les pertes de valeur collectives relatives à des groupes de prêts homogènes qui ne sont pas considérés comme importants pris individuellement. Les pertes relatives à ces groupes de prêts sont comptabilisées individuellement lorsque les prêts individuels auxquels elles se rapportent sont retirés du groupe et qu'ils sont sortis du bilan. Les méthodes employées pour calculer les comptes de correction de valeur évalués collectivement sont les suivantes :

- Lorsque la banque dispose de données empiriques, elle utilise une méthode fondée sur le taux de roulement qui nécessite le recours à des analyses statistiques de données historiques et à l'expérience en matière de défaillance et de défaut pour estimer de façon fiable le montant des prêts qui seront finalement sortis du bilan par suite d'événements qui sont survenus avant la date de clôture et qui ne peuvent être rattachés à un prêt en particulier. Les prêts individuels sont regroupés en fonction du nombre de jours d'arriéré, et une analyse statistique est ensuite utilisée pour déterminer la probabilité que les prêts de chaque fourchette franchissent les diverses étapes de défaillance et s'avèrent éventuellement irrécouvrables. En outre, les prêts individuels sont regroupés par secteurs en fonction de leurs caractéristiques de crédit, de la manière susmentionnée. L'application de cette méthodologie nécessite l'apport d'ajustements aux estimations afin d'estimer le délai entre le moment où un événement déclencheur de pertes survient et celui où celles-ci sont recensées, par exemple en raison du non-versement d'un paiement (soit la « période de survenance ») et le délai entre le moment du recensement et celui de la sortie du bilan (soit la « période de dénouement »). La conjoncture économique est également prise en compte dans le calcul du montant du compte de correction de valeur devant être constitué pour couvrir la perte inhérente. Le montant estimé d'une perte correspond à la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, au taux d'intérêt effectif initial du portefeuille, et la valeur comptable du portefeuille.
- Lorsqu'il s'agit d'un portefeuille de petite taille ou lorsque l'information dont la banque dispose n'est pas assez fiable pour permettre l'application de la méthode fondée sur le taux de roulement, elle applique une formule de base fondée sur les taux de pertes historiques, ou un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Lorsqu'elle a recours à l'approche reposant sur l'application d'une formule de base, la direction estime que le délai entre le moment où survient la perte et celui où elle est recensée est de six à douze mois.

Notes annexes (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

h Dépréciation des prêts et avances et des actifs disponibles à la vente (suite)

La perte inhérente à chaque portefeuille est évaluée en fonction de modèles statistiques reposant sur l'observation de données historiques, lesquelles sont actualisées périodiquement afin de rendre compte des tendances du portefeuille et de l'économie. Lorsque les plus récentes tendances découlant des changements d'ordre économique, réglementaire ou comportemental ne sont pas entièrement reflétées dans les modèles statistiques, elles sont prises en compte en ajustant les comptes de correction de valeur dérivés de modèles statistiques afin de rendre compte de ces changements à la date du bilan. Les taux de roulement, les taux de perte et le moment prévu des recouvrements futurs sont comparés régulièrement aux résultats réels afin de s'assurer qu'ils demeurent appropriés.

Sortie du bilan des prêts et avances

Les prêts (et les comptes de correction de valeur connexes) sont normalement sortis du bilan, partiellement ou en totalité, lorsqu'il n'existe plus de perspective réaliste de recouvrement. Lorsque les prêts sont garantis, cela survient généralement après la réception de tout produit provenant de la réalisation de la sûreté. Lorsque la valeur nette de réalisation d'une sûreté a été établie et qu'il n'est pas raisonnable de croire que d'autres montants seront recouverts, la sortie du bilan peut survenir plus tôt.

Reprise d'une perte de valeur

Si le montant d'une perte de valeur diminue dans une période subséquente et que la diminution peut être liée de manière objective à un événement ayant eu lieu après la comptabilisation de la perte de valeur, l'excédent est repris au moyen d'une réduction conséquente du compte de correction de valeur du prêt. La reprise est comptabilisée à l'état du résultat net.

Actifs acquis en échange de prêts

Les actifs non financiers acquis en échange de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente au poste Autres actifs si ces actifs sont classés comme étant détenus en vue de la vente. L'actif acquis est comptabilisé au moindre de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur comptable du prêt (déduction faite du compte de correction de valeur) à la date de l'échange. Aucune perte de valeur n'est imputée relativement aux actifs détenus en vue de la vente. Les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur antérieures sont comptabilisées à l'état du résultat net, au poste Autres produits d'exploitation, tout comme les profits et les pertes réalisés à la sortie.

Prêts renégociés

Les prêts faisant l'objet d'une évaluation pour dépréciation collective dont les modalités ont été renégociées ne sont plus considérés comme en souffrance, mais sont plutôt traités comme étant à jour aux fins de l'évaluation, une fois qu'un nombre minimal de remboursements reçus a été atteint. Ils sont séparés des autres parties du portefeuille de prêts aux fins de l'évaluation de la dépréciation collective, afin de refléter leur profil de risque. Les prêts faisant l'objet d'une évaluation pour dépréciation individuelle dont les modalités ont été renégociées sont soumis à un examen continu visant à déterminer s'ils demeurent dépréciés. La valeur comptable des prêts classés comme ayant été renégociés conserve ce classement jusqu'à leur échéance ou jusqu'à leur décomptabilisation, y compris leur sortie du bilan.

Un prêt renégocié est décomptabilisé si la convention existante est annulée et qu'une nouvelle convention comportant des modalités substantiellement différentes est conclue, ou si les modalités d'une convention existante sont modifiées de sorte que le prêt renégocié devient un instrument financier substantiellement différent du premier. Toute nouvelle convention découlant d'un événement déclencheur de décomptabilisation continuera d'être présentée en tant que prêts renégociés.

Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Si une telle indication existe et qu'elle découle d'au moins un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif financier (un « événement déclencheur de pertes ») et que cet événement déclencheur de pertes a une incidence, qui peut être évaluée de façon fiable, sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, une perte de valeur est comptabilisée.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

h Dépréciation des prêts et avances et des actifs disponibles à la vente (suite)

Si l'actif financier disponible à la vente est déprécié, la différence entre son coût d'acquisition (après déduction de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et sa juste valeur actualisée, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée dans l'état du résultat net, est inscrite à l'état du résultat net.

Les pertes de valeur sont comptabilisées, dans l'état du résultat net, au poste Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit pour les instruments d'emprunt et au poste Profits diminués des pertes liés aux placements financiers pour les titres disponibles à la vente. Pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, la banque applique les méthodes décrites ci-après.

- **Titres de créance disponibles à la vente.** Lorsque la banque évalue une indication objective de dépréciation à la date de clôture, elle tient compte de toutes les indications disponibles, y compris des données observables ou d'informations concernant des événements spécifiques relatifs aux titres qui pourraient entraîner un manque à gagner au niveau du recouvrement des flux de trésorerie futurs. Les difficultés financières de l'émetteur, de même que d'autres facteurs tels que des renseignements relatifs à la liquidité de l'émetteur, à l'exposition au risque financier et au risque d'entreprise, aux taux de défaillance d'actifs financiers similaires et à leurs tendances en la matière, aux conjonctures et tendances économiques nationales et locales et à la juste valeur des garanties et des sûretés, pourraient être prises en compte, individuellement ou collectivement, pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

Par ailleurs, le rendement de la sûreté sous-jacente ainsi que l'ampleur du déclin des cours sont pris en compte lors de l'évaluation des indications objectives de dépréciation de titres adossés à des créances disponibles à la vente. Les principaux indicateurs d'une dépréciation éventuelle sont les variations défavorables des justes valeurs et la disparition d'un marché actif pour un titre, les modifications des notations de crédit étant d'importance secondaire.

- **Titres de capitaux propres disponibles à la vente.** Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, des informations précises sur l'émetteur pourraient donner une indication objective de dépréciation, tout comme des informations portant sur des changements majeurs observés au chapitre de la technologie, des marchés, de la conjoncture ou des lois et pouvant laisser croire que le coût des titres de capitaux propres pourrait ne pas être recouvré.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation. Pour déterminer s'il s'agit d'une dépréciation importante, le recul de la juste valeur est évalué en fonction du coût d'origine de l'actif à la comptabilisation initiale, alors que pour déterminer s'il s'agit d'une dépréciation prolongée, ce recul est évalué en fonction de la période ininterrompue au cours de laquelle la juste valeur de l'actif a été inférieure à son coût d'origine lors de la comptabilisation initiale.

Une fois qu'une perte de valeur a été comptabilisée, le traitement comptable subséquent des variations de la juste valeur de cet actif diffère selon le type d'actif :

- Pour un titre de créance disponible à la vente, un recul subséquent de la juste valeur de l'instrument est comptabilisé dans l'état du résultat net lorsqu'il y a d'autres indications objectives de dépréciation découlant de baisses supplémentaires des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Lorsqu'il n'y a pas d'autre indication objective de dépréciation, la baisse de la juste valeur de l'actif financier est comptabilisée dans les Autres éléments du résultat global. Si la juste valeur d'un titre de créance augmente au cours d'une période ultérieure, et si cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur dans l'état du résultat net ou si l'instrument n'est plus déprécié, la perte de valeur doit être reprise par le biais de l'état du résultat net.
- Pour un titre de capitaux propres disponible à la vente, toutes les hausses subséquentes de la juste valeur de l'instrument sont traitées comme une réévaluation et sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur comptabilisées sur les titres de capitaux propres ne sont pas reprises par le biais de l'état du résultat net. Les diminutions subséquentes de la juste valeur d'un titre de capitaux propres disponible à la vente sont comptabilisées dans l'état du résultat net, dans la mesure où des pertes de valeur cumulatives additionnelles ont été subies.

Notes annexes (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

i Résultat d'exploitation

Produits et charges d'intérêts

Produits et charges d'intérêts d'instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur – Les produits et les charges d'intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur (autres que les titres de créance émis par la banque et les dérivés gérés conjointement avec de tels titres de créance) sont comptabilisés aux postes Produits d'intérêts et Charges d'intérêts dans l'état du résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Produits et charges autres que d'intérêts

Les **produits de commissions** proviennent d'une vaste gamme de services que la banque offre à sa clientèle. Ils sont comptabilisés de la manière suivante :

- les produits tirés de l'exécution d'une opération importante sont comptabilisés comme tels lorsque l'opération est effectuée (par exemple, les frais de négociation ou liés à la participation à la négociation, une opération pour le compte d'un tiers, comme la conclusion d'un arrangement pour l'acquisition d'actions ou d'autres titres);
- les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus (par exemple, la gestion d'actifs et les honoraires de conseils et de services liés à la gestion de portefeuille et autres);
- les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont comptabilisés sous forme d'ajustement à ce taux (par exemple, certains frais liés aux engagements de prêts) et enregistrés au poste Produits d'intérêts.

Les **produits de négociation nets** comprennent tous les profits et toutes les pertes liés aux variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les produits et les charges d'intérêts et les dividendes connexes.

Le poste **Produits/(charges) nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur** englobe :

- tous les profits et les pertes liés aux variations de la juste valeur d'actifs et de passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur;
- tous les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec des actifs et des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur;
- les produits et les charges d'intérêts relatifs aux actifs et aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur, ainsi que les dérivés gérés conjointement avec ceux-ci. Les intérêts liés aux titres de créance émis par la banque, ainsi que les dérivés gérés conjointement avec ceux-ci, sont toutefois comptabilisés à titre de charges d'intérêts.

2 Conventions de revente et de rachat non détenues à des fins de transaction

Méthode comptable

Lorsque les titres sont vendus conformément à un contrat de rachat à un prix déterminé, ils demeurent inscrits au bilan et la contrepartie reçue est comptabilisée comme un passif. Les titres rachetés conformément à des contrats de vente ne sont pas comptabilisés au bilan, et le droit de récupérer la contrepartie initialement versée est comptabilisé au poste Conventions de revente non détenues à des fins de transaction ou au poste Actifs détenus à des fins de transaction, selon le cas. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat est traité comme des intérêts et est comptabilisé dans les Produits d'intérêts nets sur la durée du contrat.

2 Conventions de revente et de rachat non détenues à des fins de transaction (suite)

La mesure dans laquelle les conventions de revente et de rachat représentent des prêts à des clients et à des banques ou à recevoir de ceux-ci est indiquée ci-dessous.

	2015 M\$	2014 M\$
Actifs		
Banques.....	435	744
Clients	6 372	5 970
Conventions de revente non détenues à des fins de transaction.....	6 807	6 714
Passifs		
Banques.....	1 176	765
Clients	5 430	3 289
Conventions de rachat non détenues à des fins de transaction.....	6 606	4 054

3 Résultat d'exploitation net

Le résultat d'exploitation net est présenté compte tenu des produits et des charges indiqués ci-après et compte tenu des pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit :

	2015 M\$	2014 M\$
Produits		
Intérêts comptabilisés sur des actifs financiers dépréciés.....	9	10
Commissions gagnées sur des actifs ou des passifs financiers qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur, exclusion faite des commissions incluses dans les calculs du taux d'intérêt effectif sur ce type d'actifs et de passifs.....	380	360
Commissions gagnées relativement à des activités de fiducie et à des activités analogues dans le cadre desquelles la banque détient des actifs ou en investit au nom de ses clients.....	178	169
Charges		
Intérêts sur des instruments financiers, exclusion faite des intérêts sur des passifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur	(545)	(665)
Commissions à payer relativement à des actifs ou à des passifs financiers qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur, exclusion faite des commissions incluses dans les calculs du taux d'intérêt effectif sur ce type d'actifs et de passifs	(42)	(45)
Commissions à payer relativement à des activités de fiducie et à des activités analogues dans le cadre desquelles la banque détient des actifs ou en investit au nom de ses clients	(13)	(14)
Perte de valeur liée aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit		
Perte de valeur nette liée aux prêts et aux avances	(177)	(92)
Autres provisions relatives au risque de crédit	(57)	(15)

Notes annexes (suite)

4 Rémunération et avantages du personnel

Méthode comptable

La banque gère nombre de régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes comptent des régimes à prestations définies et à cotisations définies et divers autres avantages postérieurs à la retraite, comme les régimes de soins de santé postérieurs à l'emploi. Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen des cotisations effectuées par la banque et par ses employés, alors que les ententes de retraite complémentaires ne font l'objet d'aucune capitalisation.

Les versements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés comme une charge au fur et à mesure des services rendus par les membres du personnel.

Les coûts relatifs aux régimes à prestations définies et la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies sont calculés à la date de clôture par des procédés actuariels, à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. La charge nette à l'état du résultat net comprend principalement le coût des services rendus et les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies, et elle est présentée dans les Charges d'exploitation.

Le coût des services passés, soit la variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus par les membres du personnel au cours de périodes antérieures qui résulte de la modification d'un régime (instauration ou cessation d'un régime à prestations définies ou encore apport de changements au régime) ou de la réduction d'un régime (diminution importante, décidée par l'entité, du nombre de membres du personnel couverts par le régime), est immédiatement passé en charges à l'état du résultat net. Un règlement est une opération (autre qu'un versement de prestations aux membres du personnel ou en leur nom prévu dans les dispositions du régime et pris en compte dans les hypothèses actuarielles) qui élimine toute obligation juridique et implicite ultérieure pour la totalité ou une partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les gains et les pertes actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, à l'exclusion des intérêts), sont immédiatement comptabilisées dans les Autres éléments du résultat global.

Les gains et pertes actuariels comprennent des ajustements liés à l'expérience (les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ainsi qu'à l'incidence des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le passif au titre de prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Tout excédent net des prestations définies est limité à la valeur actualisée des remboursements disponibles et de la diminution des cotisations futures au régime.

Le coût des obligations découlant d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme les régimes de soins de santé à prestations définies, est comptabilisé de la même manière que les régimes de retraite à prestations définies.

Total de la rémunération du personnel

	2015	2014
	M\$	M\$
Salaires.....	536	502
Avantages postérieurs à l'emploi.....	66	62
Autres.....	71	55
	673	619

Avantages postérieurs à l'emploi

La banque offre un certain nombre de régimes à prestations définies et à cotisations définies procurant des prestations de retraite, ainsi que d'autres avantages complémentaires de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, au personnel admissible. Les régimes autres que de retraite, qui ne sont pas capitalisés, correspondent aux régimes de soins de santé et aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Charge à l'état du résultat net

	2015	2014
	M\$	M\$
Régimes à prestations définies		
Régimes de retraite.....	17	19
Régimes autres que de retraite.....	14	12
Régimes de retraite à cotisations définies.....	35	31
Avantages postérieurs à l'emploi.....	66	62

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies sont présentées dans le tableau qui suit. Les hypothèses de 2014 ont servi de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2015, et les hypothèses de 2015 serviront de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2016.

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2015 %	2014 %	2015 %	2014 %
Taux d'actualisation	4,00	3,75–4,00	4,00	3,75–4,00
Taux de croissance des salaires	2,75	3,00	2,75	3,00
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux initial	s. o.	s. o.	7,50	8,00
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux cible ¹	s. o.	s. o.	5,00	5,00

1 Le taux cible des taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé des régimes autres que de retraite s'applique à compter de 2020.

La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en collaboration avec les actuaires auxquels elle a confié ses régimes en tenant compte du taux de rendement moyen courant d'obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Au 31 décembre 2015, l'échéance moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 16,8 ans.

Hypothèse quant à la mortalité

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des tables de mortalité publiées. Les durées de vie qui sous-tendent l'obligation au titre des régimes à prestations définies aux dates de clôture sont les suivantes :

	Espérance de vie moyenne restante à 65 ans (en années)	
	2015	2014
Pour un homme actuellement âgé de 65 ans	22	22
Pour un homme actuellement âgé de 45 ans	23	23
Pour une femme actuellement âgée de 65 ans	24	24
Pour une femme actuellement âgée de 45 ans	25	25

Notes annexes (suite)

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente l'incidence d'une modification de un quart de point de pourcentage (25 points de base) des hypothèses clés sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre.

Régimes de retraite

	2015 M\$	2014 M\$
Taux d'actualisation		
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base	(26)	(26)
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base.....	27	27

Taux de croissance des salaires

Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base	5	6
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base.....	(5)	(6)

Régimes autres que de retraite

Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation...	(8)	(8)
Augmentation de l'obligation au titre des prestations définies liées à chaque année de longévité supplémentaire présumée.....	9	9

Actifs des régimes

	2015 M\$	2014 M\$
Juste valeur des actifs des régimes		
Actions	159	175
Obligations	404	368
Autres – surtout des soldes bancaires et des placements à court terme	6	1
	569	544

La quasi-totalité des actions et des obligations sont classées dans le niveau 1 (voir la note 24). Les soldes bancaires et les placements à court terme sont classés dans le niveau 2.

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

Juste valeur des actifs des régimes et valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2015 M\$	2014 M\$	2015 M\$	2014 M\$
<i>Juste valeur des actifs des régimes</i>				
Au 1 ^{er} janvier	544	486	–	–
Intérêt sur les actifs des régimes	21	23	–	–
Cotisations de la banque	30	30	4	4
Cotisations du personnel	1	1	–	–
Gains liés à l'expérience	3	34	–	–
Prestations versées	(29)	(26)	(4)	(4)
Charges non liées aux placements	(1)	(1)	–	–
Montants distribués dans le cadre de règlements.....	–	(3)	–	–
Au 31 décembre	569	544	–	–
<i>Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies</i>				
Au 1 ^{er} janvier	(653)	(579)	(189)	(157)
Coût des services rendus au cours de l'exercice.....	(11)	(12)	(6)	(5)
Coût financier.....	(25)	(27)	(8)	(7)
Cotisations du personnel	(1)	(1)	–	–
Écarts actuariels découlant de changements dans :				
– les hypothèses démographiques	–	(4)	–	(1)
– les hypothèses financières.....	10	(67)	4	(24)
– les ajustements à l'expérience.....	(7)	10	17	–
Prestations versées	29	26	4	5
Coût des services passés	–	(1)	–	–
Passifs éteints au titre des compressions de régimes et des règlements	–	2	–	–
Au 31 décembre	(658)	(653)	(178)	(189)
Capitalisé.....	(595)	(592)	–	–
Non capitalisé.....	(63)	(61)	(178)	(189)
Autres – effet de la limite sur les excédents des régimes.....	(20)	(11)	–	–
Passif net	(109)	(120)	(178)	(189)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les actifs des régimes ont enregistré un rendement réel de 24 M\$ (57 M\$ en 2014).

Les évaluations actuarielles relatives à la majorité des régimes de retraite de la banque sont effectuées annuellement, alors que les évaluations actuarielles relatives aux ententes d'avantages du personnel autres que de retraite ont lieu une fois tous les trois ans. Les dernières évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations définies à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2014. Les plus récentes évaluations actuarielles des ententes d'avantages du personnel autres que de retraite à des fins de capitalisation ont été réalisées au 31 décembre 2014. À la lumière des plus récentes évaluations des régimes, la banque prévoit cotiser aux régimes de retraite à prestations définies à hauteur de 20 M\$ au cours de l'exercice 2016.

Les régimes de retraite à prestations définies exposent la banque à divers risques, dont le risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les actifs ne sont pas placés dans des obligations concordant avec les obligations des régimes; le risque de marché général, en ce qui concerne ses placements en titres de capitaux propres; et le risque de longévité, soit la possibilité que les retraités et les bénéficiaires vivent plus longtemps que prévu. La concrétisation de ces risques se traduirait par une hausse des coûts des régimes de retraite et du passif au titre des régimes à prestations définies.

Pour gérer ces risques, la banque a mis en place un programme de gestion des actifs et des passifs, dont les mesures visent notamment l'atténuation du risque de taux d'intérêt et du risque de marché au fil du temps grâce à une répartition plus importante des actifs de la banque dans des obligations qui concordent davantage avec les obligations des régimes.

Notes annexes (suite)

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

Sommaire de la réévaluation, déduction faite des obligations au titre des prestations définies

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2015 M\$	2014 M\$	2015 M\$	2014 M\$
Gains liés à l'expérience à l'égard des actifs des régimes.....	3	34	–	–
Hypothèses démographiques	–	(4)	–	–
Hypothèses financières	10	(67)	4	(24)
Ajustements à l'expérience	(6)	10	17	(1)
Effet de la hausse du plafond sur les excédents des régimes.....	(9)	11	–	–
	(2)	(16)	21	(25)

5 Paiements fondés sur des actions

Méthode comptable

HSBC Holdings est le concédant de ses instruments de capitaux propres attribués à des membres du personnel de la banque. La banque est tenue de financer en partie les accords de paiement fondé sur des actions attribués aux membres de son personnel. Le coût des accords de paiement fondé sur des actions aux employés est évalué par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution et est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de la période d'acquisition. Puisque les accords de paiement fondé sur des actions de la banque sont comptabilisés comme étant réglés en instruments de capitaux propres, l'écart entre la charge au titre des paiements fondés sur des actions et la juste valeur des instruments de capitaux propres qui devraient être émis pour régler ces accords est comptabilisé dans les Résultats non distribués sur la durée d'acquisition des droits.

La juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation appropriés et tient compte des modalités de l'attribution. Les conditions d'acquisition de droits comprennent les conditions de service et de performance; toute autre caractéristique de l'accord constitue des conditions accessoires à l'acquisition des droits. Les conditions de performance liées au marché et les conditions accessoires à l'acquisition des droits sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des attributions à la date d'attribution. Elles sont prises en compte par l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans l'évaluation de la transaction.

Une annulation qui survient au cours de la période d'acquisition des droits est traitée comme une accélération de l'acquisition et est comptabilisée immédiatement au montant qui aurait autrement été comptabilisé pour les services au cours de la période d'acquisition.

Charge au titre des paiements fondés sur des actions inscrite à l'état du résultat net

	2015 M\$	2014 M\$
Attributions d'actions temporairement inaccessibles.....	11	11
Programmes d'épargne et de participation par achat d'actions	–	1
	11	12

Au cours de l'exercice 2015, 11 M\$ ont été inscrits en charges à l'état du résultat net à l'égard de transactions dont le paiement est fondé sur des actions (12 M\$ en 2014), principalement en lien avec des attributions d'actions temporairement inaccessibles. En général, ces attributions sont octroyées aux membres du personnel au début de l'exercice suivant celui auquel l'attribution se rapporte. La charge au titre de ces attributions est comptabilisée du début de la période à laquelle se rapporte le service à la fin de la période d'acquisition des droits. La période d'acquisition des droits correspond à la période durant laquelle les membres du personnel doivent remplir certaines conditions de service avant que les droits aux attributions deviennent acquis. L'acquisition des droits de certaines attributions d'actions différées étant échelonnée, les membres du personnel acquièrent les droits sur une partie de l'attribution à la fin de chaque exercice compris dans la période d'acquisition des droits. La charge inscrite à l'état du résultat net tient compte de cet étalement.

5 Paiements fondés sur des actions (suite)

Les attributions d'actions temporairement incessibles ont pour but d'encourager la rétention du personnel clé et de récompenser le rendement et les aptitudes des membres du personnel. L'acquisition des droits aux attributions d'actions temporairement incessibles est habituellement conditionnelle à un emploi continu et étalée sur une période d'acquisition de trois ans; elle pourrait être conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs en matière de rendement.

La juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées par le Groupe HSBC dans le cadre du régime d'attributions d'actions temporairement incessibles en 2015 s'établissait à 10,72 \$ par action (11,40 \$ par action en 2014). La juste valeur est évaluée au prix courant du marché à la date de l'attribution des actions.

Le passif de la banque envers sa société mère, HSBC Holdings, aux fins de capitalisation de la tranche des attributions d'actions temporairement incessibles dont les droits deviendront éventuellement acquis s'élevait à 9 M\$ au 31 décembre 2015 (19 M\$ en 2014).

6 Charge d'impôt

Méthode comptable

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat net, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres; il est alors comptabilisé dans le même état que l'élément auquel il se rapporte.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéficiaire imposable d'une année, calculé d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. La banque prévoit le fait que certains passifs d'impôt exigible pourraient éventuellement découler des montants qu'elle s'attend à verser aux autorités fiscales. Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés lorsque la banque a l'intention de régler le montant net et que le droit juridiquement exécutoire de compenser existe.

L'impôt différé est comptabilisé d'après les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs qui figurent au bilan et les montants attribués à ces mêmes actifs et passifs à des fins fiscales. Des passifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé le sont dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels des différences temporaires déductibles pourront être imputées.

L'impôt différé est calculé à l'aide des taux d'imposition dont l'application est attendue lors de la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'imposition et des lois qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la banque a un droit légal de le faire.

L'impôt différé lié aux gains et pertes actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé dans les Autres éléments du résultat global. L'impôt différé relatif aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions est comptabilisé directement dans les capitaux propres dans la mesure où le montant de la déduction fiscale future estimée dépasse le montant de la charge salariale cumulée liée. L'impôt lié aux réévaluations à la juste valeur des placements disponibles à la vente et aux instruments de couverture des flux de trésorerie qui sont directement débités ou crédités dans les Autres éléments du résultat global est comptabilisé à l'état du résultat global; cet impôt est ensuite porté à l'état du résultat net lorsque le profit ou la perte sur la juste valeur différé est comptabilisé à l'état du résultat net.

	2015	2014
	M\$	M\$
Impôt exigible		
Fédéral.....	99	141
Provincial	75	105
	174	246
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(4)	17
Charge d'impôt	170	263

Notes annexes (suite)

6 Charge d'impôt (suite)

Le taux utilisé pour calculer la charge d'impôt sur le résultat qui figure dans l'état consolidé du résultat net est différent du taux d'imposition combiné fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

<i>Analyse de la charge d'impôt</i>	2015 %	2014 %
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial sur le résultat.....	26,3	26,2
Ajustements résultant de ce qui suit :		
Ajustements liés aux exercices précédents	–	3,5
Modifications des taux d'imposition pratiquement en vigueur	–	–
Autres, montant net.....	1,5	(0,5)
Taux d'imposition effectif.....	<u>27,8</u>	<u>29,2</u>

En plus du montant passé en charges dans l'état du résultat net, le total de l'impôt exigible et de l'impôt différé relativement à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres a entraîné une hausse de 3 M\$ des capitaux propres (hausse de 17 M\$ des capitaux propres en 2014).

Impôt différé*Variation de l'impôt différé au cours de l'exercice*

	2015 M\$	2014 M\$
Au 1 ^{er} janvier.....	112	120
Charge à l'état du résultat net	5	(17)
Autres variations	(2)	(1)
Autres éléments du résultat global		
Paiements fondés sur des actions.....	(2)	–
Gains et pertes actuariels	(4)	10
Au 31 décembre	<u>109</u>	<u>112</u>

L'impôt différé comptabilisé au bilan était composé des actifs et des passifs d'impôt différé suivants :

	2015 M\$	2014 M\$
Actifs d'impôt différé		
Prestations de retraite.....	76	81
Comptes de correction de valeur des prêts	93	37
Immobilisations corporelles.....	1	–
Actifs loués à des clients.....	(102)	(88)
Paiements fondés sur des actions.....	4	5
Exemption au titre des pertes fiscales reportées prospectivement.....	3	38
Autres différences temporaires	34	39
	<u>109</u>	<u>112</u>
Passifs d'impôt différé		
Couvertures de flux de trésorerie	–	(1)
Actifs nets d'impôt différé	<u>109</u>	<u>111</u>

La tranche des différences temporaires à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté au bilan s'élève à 4,2 M\$ (4,2 M\$ en 2014). Cette tranche a trait aux pertes en capital pour lesquelles il est peu probable que des avantages potentiels soient recouvrables. L'intégralité de ce montant n'est assujettie à aucune date d'expiration.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des investissements de la banque dans des filiales pour lesquelles la banque ne compte pas renoncer à ses résultats non distribués et des entreprises associées dont il a été déterminé qu'aucun impôt supplémentaire ne découlera. Le montant total des différences temporaires associées à des investissements pour lesquels aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé était de 544 M\$ (290 M\$ en 2014).

Les données disponibles, dont l'analyse et les prévisions mises à jour de la direction quant au résultat, indiquent que le résultat imposable généré par la banque sera suffisant pour étayer la comptabilisation de ses actifs nets d'impôt différé.

7 Dividendes

Le tableau qui suit présente les dividendes déclarés et versés sur nos actions ainsi que les distributions par part sur nos titres HSBC HaTS^{MC} au cours des deux derniers exercices.

	2015		2014	
	en dollars par action/part	M\$	en dollars par action/part	M\$
Actions ordinaires		332		400
Actions privilégiées de catégorie 1				
Série C	1,275	9	1,275	9
Série D	1,250	9	1,250	9
Série E ¹	–	–	0,825	8
Série G ²	0,500	10	–	–
HSBC HaTS ^{MC}				
Série 2015 ³	25,75	5	51,50	10

1 Les actions privilégiées de catégorie 1, série E, ont été rachetées le 30 juin 2014.

2 Les actions privilégiées de catégorie 2, série G, ont été émises le 30 juin 2015.

3 Les HSBC HaTS^{MC}, série 2015, ont été rachetées le 30 juin 2015.

8 Analyse sectorielle

Méthode comptable

Les activités de la banque sont gérées en fonction des secteurs d'activité suivants : les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, ainsi que les services bancaires de détail et gestion de patrimoine. L'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges sectoriels se fait conformément aux méthodes comptables de la banque. Les produits et les charges sectoriels comprennent les transferts intersectoriels et ces transferts sont effectués selon les conditions de concurrence normale. Les coûts partagés sont inclus dans chaque secteur en fonction de recharges réelles effectuées.

La banque gère ses activités et en déclare ses résultats en fonction des secteurs d'activité suivants : les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, ainsi que les services bancaires de détail et gestion de patrimoine. Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées afin de préparer les informations financières des secteurs d'activité mondiaux. Les charges qui sont expressément engagées pour générer des produits sont attribuées aux secteurs d'activité mondiaux qui ont réalisé les produits connexes. Les autres charges, tels les frais généraux, sont imputées aux secteurs d'activité mondiaux au moyen de formules d'attribution appropriées. Les produits d'intérêts nets des secteurs d'activité mondiaux reflètent les charges de financement en interne et les crédits relatifs aux actifs, aux passifs et au capital des secteurs d'activité mondiaux, aux taux du marché, ce qui tient compte des modalités pertinentes. La compensation de l'incidence nette de ces charges et crédits est prise en compte dans les services bancaires internationaux et marchés.

Les divers groupes de clients se définissent comme suit :

Services aux entreprises

Les services aux entreprises se composent de deux segments, soit celui des services bancaires aux sociétés, lequel fournit des services aux entreprises de grande et de moyenne tailles qui ont des besoins financiers plus complexes, et celui des services bancaires aux PME, ce qui permet à la banque d'offrir des services adaptés aux besoins de sa clientèle cible. Ce secteur offre divers produits et services, dont ceux de crédit et de prêt, de financement international et de comptes clients, de gestion des paiements et de la trésorerie, ainsi que des services bancaires internationaux et marchés.

Services bancaires internationaux et marchés

Les services bancaires internationaux et marchés offrent, à l'échelle internationale, des solutions financières sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de sociétés et d'institutions. Gérés comme une entreprise mondiale, ces services ont recours à une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers de leurs clients. Des équipes de service spécialisées dans différents secteurs et formées de gestionnaires des relations et de spécialistes des produits élaborent des solutions financières afin de combler les besoins particuliers de chaque client. Les services bancaires internationaux et marchés sont gérés en fonction de trois principaux secteurs, soit les marchés, les services de financement par capital et les services bancaires.

Notes annexes (suite)

8 Analyse sectorielle (suite)

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine

Ce secteur d'activité fournit aux particuliers des services bancaires et de gestion de patrimoine afin de les aider à gérer leurs finances ainsi qu'à bâtir et à protéger leur avenir financier. Parmi les services offerts à ces clients de la banque, il y a lieu de noter les services en fonction du passif (dépôts et services à l'égard des comptes), les services en fonction de l'actif (crédit et prêt), les services tarifés et les autres services (gestion d'actifs et services-conseils en finances).

Autres

Le secteur « Autres » rend compte de l'incidence des variations de la juste valeur de la dette de la banque, des produits afférents aux services de technologie de l'information fournis à d'autres sociétés du Groupe HSBC dans des conditions de concurrence normale, ainsi que des recouvrements connexes. Il rend également compte des autres transactions qui ne sont pas directement liées aux secteurs d'activités de la banque.

	2015 M\$	2014 M\$
<i>Services aux entreprises</i>		
Produits d'intérêts nets.....	598	658
Produits de commissions nets	319	324
Produits de négociation nets	33	26
Profits diminués des pertes liés aux instruments financiers.....	–	16
Autres produits d'exploitation	25	19
Total du résultat d'exploitation	975	1 043
Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(218)	(79)
Résultat d'exploitation net	757	964
Total des charges d'exploitation	(433)	(408)
Bénéfice d'exploitation.....	324	556
Quote-part du bénéfice d'entreprises associées	–	11
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	324	567
<i>Services bancaires internationaux et marchés</i>		
Produits d'intérêts nets.....	175	179
Produits de commissions nets	138	98
Produits de négociation nets	2	68
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	63	40
Autres produits d'exploitation	–	1
Résultat d'exploitation net	378	386
Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(5)	(5)
Résultat d'exploitation net	373	381
Total des charges d'exploitation	(135)	(117)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	238	264
<i>Services bancaires de détail et gestion de patrimoine</i>		
Produits d'intérêts nets.....	393	413
Produits de commissions nets	225	223
Produits de négociation nets	22	18
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	–	–
Autres produits d'exploitation	13	8
Total du résultat d'exploitation	653	662
Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(11)	(23)
Résultat d'exploitation net	642	639
Total des charges d'exploitation	(567)	(533)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	75	106

8 Analyse sectorielle (suite)

	2015 M\$	2014 M\$
<i>Autres</i>		
Charges d'intérêts nettes	(23)	(38)
Produits de commissions nets	1	–
Produits de négociation nets	24	34
Produits/(charges) nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	3	(5)
Autres produits d'exploitation	26	28
Total du résultat d'exploitation	31	19
Total des charges d'exploitation	(51)	(44)
Perte avant la charge d'impôt sur le résultat	(20)	(25)

Autres renseignements au sujet du résultat de l'exercice

	<i>Services aux entreprises M\$</i>	<i>Services bancaires internationaux et marchés M\$</i>	<i>Services bancaires de détail et gestion de patrimoine M\$</i>	<i>Autres M\$</i>	<i>Total M\$</i>
Exercice clos le 31 décembre 2015					
Résultat d'exploitation net	757	373	642	31	1 803
Externe	722	330	720	31	1 803
Intersectoriel	35	43	(78)	–	–
Exercice clos le 31 décembre 2014					
Résultat d'exploitation net	964	381	639	19	2 003
Externe	915	332	737	19	2 003
Intersectoriel	49	49	(98)	–	–

Notes annexes (suite)

8 Analyse sectorielle (suite)

Données tirées du bilan

	<i>Services aux entreprises</i> M\$	<i>Services bancaires internationaux et marchés</i> M\$	<i>Services bancaires de détail et gestion de patrimoine</i> M\$	<i>Autres</i> M\$	<i>Données inter- sectorielles</i> M\$	<i>Total</i> M\$
Au 31 décembre 2015						
Montant net des prêts et avances à des clients.....	21 728	2 523	24 127	–	–	48 378
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations..	2 794	1 040	–	–	–	3 834
Total des actifs	28 801	50 161	28 669	411	(14 018)	94 024
Comptes des clients.....	22 684	6 774	25 631	–	–	55 089
Acceptations.....	2 794	1 040	–	–	–	3 834
Total des passifs ..	25 828	48 537	27 890	411	(14 018)	88 648
Au 31 décembre 2014						
Montant net des prêts et avances à des clients.....	16 093	1 642	23 484	–	–	41 219
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations..	4 168	855	–	–	–	5 023
Total des actifs	29 210	44 194	27 585	421	(13 206)	88 204
Comptes des clients.....	21 645	4 939	24 259	–	–	50 843
Acceptations.....	4 168	855	–	–	–	5 023
Total des passifs ..	26 312	42 853	26 824	421	(13 206)	83 204

9 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués sur une base continue soit à la juste valeur soit au coût amorti. Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des actifs et des passifs financiers, par catégorie au sens d'IAS 39 et par poste au bilan.

	2015						
	Détenus à des fins de transaction M\$	Désignés comme étant à la juste valeur M\$	Titres disponibles à la vente M\$	Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti M\$	Dérivés désignés comme instruments de couverture de la juste valeur M\$	Dérivés désignés comme instruments des flux de trésorerie M\$	Total M\$
Actifs financiers							
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale...	-	-	-	65	-	-	65
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....	-	-	-	73	-	-	73
Actifs détenus à des fins de transaction	3 893	-	-	-	-	-	3 893
Dérivés	4 623	-	-	-	104	182	4 909
Prêts et avances à des banques.....	-	-	-	1 400	-	-	1 400
Prêts et avances à des clients	-	-	-	48 378	-	-	48 378
Conventions de revente.....	-	-	-	6 807	-	-	6 807
Placements financiers.....	-	-	23 935	-	-	-	23 935
Autres actifs.....	-	-	-	365	-	-	365
Paiements anticipés et produits à recevoir	-	-	-	194	-	-	194
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	3 834	-	-	3 834
Immobilisations corporelles.....	-	-	-	110	-	-	110
Goodwill et immobilisations incorporelles.....	-	-	-	61	-	-	61
Total des actifs financiers.....	8 516	-	23 935	61 287	104	182	94 024
Passifs financiers							
Dépôts effectués par des banques	-	-	-	2 049	-	-	2 049
Comptes des clients.....	-	-	-	55 089	-	-	55 089
Conventions de rachat.....	-	-	-	6 606	-	-	6 606
Effets en transit vers d'autres banques.....	-	-	-	219	-	-	219
Passifs détenus à des fins de transaction.....	1 713	-	-	-	-	-	1 713
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	-	414	-	-	-	-	414
Dérivés.....	4 539	-	-	-	258	208	5 005
Titres de créance émis.....	-	-	-	10 896	-	-	10 896
Autres passifs	-	-	-	1 775	-	-	1 775
Acceptations.....	-	-	-	3 834	-	-	3 834
Charges à payer.....	-	-	-	474	-	-	474
Créances subordonnées.....	-	-	-	239	-	-	239
Total des passifs financiers	6 252	414	-	81 181	258	208	88 313

Notes annexes (suite)

9 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation (suite)

	2014						
	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur	Titres disponibles à la vente	Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti	Dérivés désignés comme instruments de couverture de la juste valeur	Dérivés désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Actifs financiers							
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale..	—	—	—	73	—	—	73
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....	—	—	—	76	—	—	76
Actifs détenus à des fins de transaction.....	8 914	—	—	—	—	—	8 914
Dérivés.....	3 591	—	—	—	33	458	4 082
Prêts et avances à des banques.....	—	—	—	1 264	—	—	1 264
Prêts et avances à des clients.....	—	—	—	41 219	—	—	41 219
Conventions de revente.....	—	—	—	6 714	—	—	6 714
Placements financiers.....	—	—	20 122	—	—	—	20 122
Autres actifs.....	—	—	—	102	—	—	102
Produits à recevoir.....	—	—	—	159	—	—	159
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....	—	—	—	5 023	—	—	5 023
Total des actifs financiers.....	12 505	—	20 122	54 630	33	458	87 748
Passifs financiers							
Dépôts effectués par des banques.....	—	—	—	681	—	—	681
Comptes des clients.....	—	—	—	50 843	—	—	50 843
Conventions de rachat.....	—	—	—	4 054	—	—	4 054
Effets en transit vers d'autres banques.....	—	—	—	105	—	—	105
Passifs détenus à des fins de transaction.....	4 227	—	—	—	—	—	4 227
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	—	425	—	—	—	—	425
Dérivés.....	3 478	—	—	—	163	244	3 885
Titres de créance émis.....	—	—	—	10 610	—	—	10 610
Autres passifs.....	—	—	—	2 219	—	—	2 219
Acceptations.....	—	—	—	5 023	—	—	5 023
Charges à payer.....	—	—	—	524	—	—	524
Créances subordonnées.....	—	—	—	239	—	—	239
Total des passifs financiers.....	7 705	425	—	74 298	163	244	82 835

10 Actifs détenus à des fins de transaction

Méthode comptable

Les actifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction s'ils ont été acquis principalement dans le but de les vendre ou de les racheter à court terme ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés à la date de la transaction, lorsque la banque conclut des engagements contractuels avec des contreparties, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus. L'évaluation se fait initialement à la juste valeur, les coûts de transaction étant portés à l'état du résultat net. Les variations subséquentes de la juste valeur et les intérêts gagnés sont comptabilisés au poste Produits de négociation nets à l'état du résultat net.

	2015 M\$	2014 M\$
Actifs détenus à des fins de transaction		
qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	2 651	7 938
qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	1 242	976
	3 893	8 914
Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ¹	2 247	1 963
Titres de créance	778	815
Total des titres de créance	3 025	2 778
Acceptations bancaires.....	–	3 254
Actifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients.....	226	2 208
Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles	642	674
	3 893	8 914
1 Y compris les obligations garanties par un gouvernement.		
Terme à courir jusqu'à l'échéance des titres de créance		
Moins de un an.....	778	695
De 1 an à 5 ans	1 638	1 333
De 5 ans à 10 ans	447	514
Plus de 10 ans.....	162	236
	3 025	2 778

Les acceptations bancaires émises à compter du quatrième trimestre de 2015 ont été classées dans les prêts et avances dans le bilan.

11 Dérivés

Méthode comptable

Dérivés

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur; ils sont par la suite réévalués à leur juste valeur. Les justes valeurs des dérivés sont déterminées en fonction des cours du marché ou au moyen de techniques d'évaluation. Les dérivés sont compensés à des fins comptables uniquement si les critères de compensation sont respectés.

Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés séparés (ou « divisés ») lorsque, sur le plan économique, leurs caractéristiques et leur risques ne sont pas clairement et étroitement rattachés à ceux du contrat hôte non dérivé, lorsque leurs modalités contractuelles répondraient autrement à la définition d'un dérivé autonome et lorsque le contrat composé n'est ni détenu à des fins de transaction, ni désigné comme étant à la juste valeur. Les dérivés incorporés séparés sont évalués à la juste valeur, toute variation de celle-ci étant comptabilisée à l'état du résultat net.

Les dérivés sont classés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les actifs et les passifs dérivés résultant de transactions distinctes sont uniquement compensés si les transactions ont été réalisées auprès des mêmes contreparties, s'il existe un droit légal d'opérer compensation et si les parties ont l'intention de régler les flux de trésorerie sur la base du montant net.

Notes annexes (suite)

11 Dérivés (suite)

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés, notamment l'intérêt contractuel, qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont présentés dans le poste Produits de négociation nets, sauf pour les dérivés gérés conjointement avec les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur dont les profits et les pertes sont présentés au poste Produits/(charges) nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur avec les profits et les pertes sur les éléments couverts. Lorsque les dérivés sont gérés avec des titres de créance émis, l'intérêt contractuel est présenté dans les Charges d'intérêts avec les intérêts à verser sur la dette émise.

Lorsque les dérivés sont désignés comme couvertures, la banque les classe i) soit comme couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés ou des engagements fermes (« couvertures de la juste valeur »), ii) soit comme couvertures de l'exposition aux variations des flux de trésorerie futurs hautement probables qui sont attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue (« couvertures des flux de trésorerie »).

Comptabilité de couverture

Au début de la relation de couverture, la banque établit une documentation décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, son objectif de gestion des risques et sa stratégie de couverture. La banque doit documenter ses évaluations, tant au commencement de la couverture que sur une base régulière, à savoir si, oui ou non, les instruments de couverture sont hautement efficaces pour annuler les variations attribuables aux risques couverts liés à la juste valeur et aux flux de trésorerie des éléments couverts.

Couverture de la juste valeur

Les variations de la juste valeur des dérivés désignés et admissibles comme instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat net, comme le sont les variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts, ou des groupements de ceux-ci relativement au risque couvert. Si une relation de couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, il y a cessation de la comptabilité de couverture; l'ajustement cumulatif apporté à la valeur comptable de l'élément couvert est amorti à l'état du résultat net en fonction d'un taux d'intérêt effectif recalculé sur la période restante avant l'échéance, à moins que l'élément couvert n'ait été décomptabilisé.

Couverture des flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés désignés et admissibles comme couvertures des flux de trésorerie est comptabilisée dans les Autres éléments du résultat global. Le reliquat des variations de la juste valeur est immédiatement porté à l'état du résultat net.

Les profits et les pertes accumulés comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état du résultat net pour les périodes au cours desquelles l'élément couvert a une incidence sur le profit ou la perte. Dans le cas des couvertures de transactions prévues qui entraînent la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits ou les pertes comptabilisés antérieurement dans les Autres éléments du résultat global sont pris en compte dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif.

Lorsqu'il est mis fin à une relation de couverture, tout profit ou perte cumulé présenté dans les Autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue soit inscrite à l'état du résultat net. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus attendue, le profit ou la perte cumulé présenté préalablement dans les Autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé dans l'état du résultat net.

Évaluation de l'efficacité de la couverture

Pour pouvoir être admissible à la comptabilité de couverture, il faut qu'il soit prévu que chaque couverture, à son début et pendant toute sa durée, soit hautement efficace, tant prospectivement que rétrospectivement, sur une base continue.

La documentation de chaque relation de couverture établit la manière d'évaluer l'efficacité de la couverture. La méthode adoptée par une entité pour apprécier l'efficacité d'une couverture dépend de sa stratégie de gestion des risques. Pour ce qui est de l'efficacité prospective, on s'attend à ce que l'instrument de couverture soit hautement efficace, soit dans une fourchette de 0,8 % à 1,25 %, pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie relatives aux risques couverts pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. L'inefficacité d'une couverture est comptabilisée dans l'état du résultat net, au poste Produits de négociation nets.

11 Dérivés (suite)

Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

Les dérivés non admissibles sont des couvertures économiques conclues dans le cadre de stratégies de gestion des taux d'intérêt dûment documentées pour lesquelles la comptabilité de couverture n'avait pas été appliquée. Les variations de la juste valeur des couvertures non admissibles n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie attendus aux termes des stratégies de gestion dûment documentées, et ce, tant pour les instruments de couverture non admissibles que pour les actifs et les passifs connexes.

Juste valeur des dérivés selon le type de contrat détenu

	2015					
	Actifs			Passifs		
	<i>Détenus à des fins de transaction</i>	<i>Utilisés à des fins de couverture</i>	<i>Total</i>	<i>Détenus à des fins de transaction</i>	<i>Utilisés à des fins de couverture</i>	<i>Total</i>
M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	
Dérivés de change	3 729	–	3 729	3 637	190	3 827
Dérivés de taux d'intérêt	827	286	1 113	841	276	1 117
Contrats sur marchandises	61	–	61	61	–	61
Actions	6	–	6	–	–	–
Total brut des justes valeurs	4 623	286	4 909	4 539	466	5 005

	2014					
	Actifs			Passifs		
	<i>Détenus à des fins de transaction</i>	<i>Utilisés à des fins de couverture</i>	<i>Total</i>	<i>Détenus à des fins de transaction</i>	<i>Utilisés à des fins de couverture</i>	<i>Total</i>
M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	
Dérivés de change	2 861	328	3 189	2 789	177	2 966
Dérivés de taux d'intérêt	603	163	766	573	230	803
Contrats sur marchandises	116	–	116	116	–	116
Actions	11	–	11	–	–	–
Total brut des justes valeurs	3 591	491	4 082	3 478	407	3 885

11 Dérivés (suite)

Utilisation de dérivés

La banque utilise des dérivés pour trois principales raisons : pour créer des solutions de gestion des risques pour les clients, pour répondre à ses propres besoins de transactions ainsi que pour gérer et couvrir les risques de la banque. Les dérivés (à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture efficaces, tel que le terme est défini dans IAS 39) sont détenus à des fins de transaction. Deux types de dérivés peuvent être classés comme étant détenus à des fins de transaction : ceux qui sont utilisés pour les activités de vente et de négociation et ceux utilisés à des fins de gestion des risques, mais qui, pour diverses raisons, ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture. La seconde catégorie comprend les dérivés gérés conjointement avec les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur. Les activités liées aux dérivés sont décrites plus en détail ci-dessous.

Les activités de la banque liées aux dérivés donnent lieu à d'importantes positions ouvertes dans les portefeuilles de dérivés. Ces positions sont gérées en permanence pour veiller à ce que leur niveau de risque demeure acceptable conformément aux lignes directrices approuvées de la banque en matière de gestion du risque. Pour ce faire, la banque conclut au besoin les transactions adéquates. Lorsqu'elle conclut des transactions sur dérivés, la banque utilise, pour évaluer et approuver les expositions éventuelles au risque de crédit, les mêmes procédures de gestion du risque de crédit que celles employées pour les prêts traditionnels.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La plupart des transactions sur dérivés de la banque se rapportent aux activités de vente et de négociation. Les activités de vente comprennent la structuration de produits dérivés et leur commercialisation auprès de clients pour leur permettre de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou attendus. Les activités de négociation de dérivés ont pour but premier de générer des bénéfices grâce aux fluctuations à court terme des prix ou des marges. Les positions peuvent être négociées activement ou être détenues pendant un certain temps pour profiter des variations prévues des taux de change, des taux d'intérêt, des prix des instruments de capitaux propres et d'autres paramètres du marché. La négociation comprend les activités de tenue de marché, de gestion de portefeuilles et d'arbitrage. La tenue de marché englobe la fixation de cours acheteur et vendeur pour d'autres participants du marché dans le but de générer des produits en fonction des écarts et des volumes. La gestion de portefeuilles suppose la gestion des positions exposées au risque de marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices. Quant à l'arbitrage, il consiste à repérer les écarts de taux entre les marchés et les produits et à en tirer parti.

Tel qu'il a été mentionné ci-dessus, les autres dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction comprennent les dérivés qui ne se qualifient pas comme couvertures, les dérivés de couverture inefficaces et les composantes des dérivés de couverture qui sont exclues de l'appréciation de l'efficacité d'une couverture. Les dérivés de couverture qui ne se qualifient pas comme couvertures sont conclus à des fins de gestion des risques, mais ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture. Ils incluent les dérivés gérés conjointement aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés, notamment l'intérêt contractuel, qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont présentés dans le poste Produits de négociation nets, sauf pour les dérivés gérés conjointement avec les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur, dont les profits et les pertes sont présentés au poste Produits/(charges) nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur avec les profits et les pertes sur les éléments couverts. Lorsque les dérivés sont gérés avec des titres de créance en circulation, l'intérêt contractuel est présenté dans les Charges d'intérêts avec les intérêts à verser sur la dette émise.

Notes annexes (suite)

11 Dérivés (suite)

Analyse du portefeuille d'instruments dérivés et du risque de crédit connexe

	2015			2014		
	Montant notionnel ¹ M\$	Montant d'équivalent- crédit ² M\$	Solde pondéré en fonction des risques ³ M\$	Montant notionnel ¹ M\$	Montant d'équivalent- crédit ² M\$	Solde pondéré en fonction des risques ³ M\$
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés...	4 537	–	–	3 172	–	–
Swaps	72 165	553	287	69 536	691	267
Garanties de taux plafond	1 741	5	2	627	2	1
Autres contrats sur taux d'intérêt..	425	–	–	3 825	7	1
	78 868	558	289	77 160	700	269
Contrats de change						
Opérations au comptant.....	2 554	–	–	2 966	–	–
Contrats à terme de gré à gré....	95 600	1 655	444	77 836	967	252
Swaps et options sur devises	40 907	1 363	580	54 715	1 788	476
	139 061	3 018	1 024	135 517	2 755	728
Autres contrats dérivés						
Contrats sur marchandises..	91	23	7	167	51	7
Actions	67	–	–	–	–	–
	158	23	7	167	51	7
	218 087	3 599	1 320	212 844	3 506	1 004

1 Les montants notionnels correspondent aux montants stipulés aux contrats et utilisés pour calculer les flux de trésorerie devant être échangés. Ils ne représentent pas le risque de crédit ou de marché associé à ces instruments, mais constituent plutôt une mesure commune du volume des transactions en cours.

2 Le montant d'équivalent-crédit correspond au coût de remplacement actuel majoré du montant du risque de crédit futur associé aux modifications éventuelles des taux de change et d'intérêt. Le risque de crédit futur est calculé au moyen d'une formule prescrite dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.

3 Le solde pondéré en fonction des risques est une mesure du montant du capital réglementaire exigé pour maintenir les activités au chapitre des instruments dérivés. Il est estimé en pondérant le risque lié aux montants d'équivalent-crédit en fonction de la solvabilité de la contrepartie, au moyen des facteurs prescrits dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.

Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt et sur devises sont négociés sur les bourses réglementées. Tous les autres sont des contrats hors cote. Les montants notionnels ou contractuels de ces instruments indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

Instruments de couverture

La banque utilise des dérivés (surtout des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture pour la gestion de ses propres portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions structurelles, ce qui lui permet d'optimiser l'ensemble des coûts d'accès aux marchés de titres de créance et d'atténuer le risque de marché qui autrement découlerait des déséquilibres structurels relatifs à l'échéance et aux autres caractéristiques de ses actifs et passifs.

11 Dérivés (suite)

Couvertures de la juste valeur

Les couvertures de la juste valeur de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt qui sont employés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme et à taux fixe attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Pour les couvertures de la juste valeur admissibles, toutes les variations de la juste valeur du dérivé et de la juste valeur de l'élément lié au risque couvert sont comptabilisées à l'état du résultat net. S'il est mis fin à la relation de couverture, un ajustement de la juste valeur de l'élément couvert continue à être présenté en tant que composante de base de l'élément et est amorti à l'état du résultat net comme ajustement du rendement sur le reste de la période de couverture.

Juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur

	2015		2014	
	Actifs M\$	Passifs M\$	Actifs M\$	Passifs M\$
Dérivés de taux d'intérêt.....	104	258	32	163

Profits ou pertes attribuables à la variation de la juste valeur des couvertures de la juste valeur

	2015 M\$	2014 M\$
Profits/(pertes)		
– sur les instruments de couverture.....	(121)	(146)
– sur les éléments couverts attribuables au risque couvert	121	144

Les profits et les pertes sur les portions inefficaces des couvertures de la juste valeur sont comptabilisés immédiatement dans le poste Produits de négociation nets.

Couvertures des flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt et de swaps de devises qui sont employés pour se protéger contre les expositions à la variabilité des flux de trésorerie d'intérêts futurs sur les actifs et les passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui devraient être remboursés ou réinvestis dans le futur. Les montants et les échéances des flux de trésorerie futurs, représentant à la fois le principal et les intérêts, sont prévus pour chaque portefeuille d'actifs et de passifs financiers sur la base de leurs modalités contractuelles et d'autres facteurs pertinents, y compris les estimations des paiements anticipés et des défauts de paiements. Le total des flux de trésorerie liés aux soldes de principal et aux intérêts de tous les portefeuilles au fil du temps forme la base pour déterminer les profits et les pertes sur les parties efficaces des dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues. Les profits et les pertes sont initialement comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global, dans la réserve de couverture des flux de trésorerie, et sont transférés à l'état du résultat net lorsque les flux de trésorerie prévus ont une incidence sur celui-ci.

Juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie

	2015		2014	
	Actifs M\$	Passifs M\$	Actifs M\$	Passifs M\$
Dérivés de change.....	–	190	327	176
Dérivés de taux d'intérêt.....	182	18	130	67

Notes annexes (suite)

11 Dérivés (suite)

Le tableau qui suit fait état des soldes de principal attendus à l'égard desquels des flux de trésorerie liés aux paiements d'intérêts attendus sont générés au 31 décembre.

	2015			
	<i>3 mois ou moins M\$</i>	<i>Plus de 3 mois mais moins de 1 an M\$</i>	<i>Plus de 1 an mais moins que 5 ans M\$</i>	<i>5 ans ou plus M\$</i>
Actifs.....	11 840	11 029	8 874	1 037
Passifs	(243)	(243)	(243)	(243)
Exposition aux entrées/(sorties) de trésorerie, montant net.....	11 597	10 786	8 631	794
	2014			
	<i>3 mois ou moins M\$</i>	<i>Plus de 3 mois mais moins de 1 an M\$</i>	<i>Plus de 1 an mais moins que 5 ans M\$</i>	<i>5 ans ou plus M\$</i>
Actifs.....	14 033	12 249	10 028	574
Passifs	(6 756)	(6 615)	(6 340)	(785)
Exposition aux entrées/(sorties) de trésorerie, montant net.....	7 277	5 634	3 688	(211)

Les profits et les pertes sur les portions inefficaces de tels dérivés sont comptabilisés immédiatement dans le poste Produits de négociation nets. En 2015, un profit de 2 M\$ (profit de 7 M\$ en 2014) a été comptabilisé en raison de l'inefficacité des couvertures.

Les tableaux suivants illustrent la juste valeur du portefeuille des instruments dérivés de la banque au 31 décembre. Ces instruments dérivés sont classés selon qu'ils sont dans une position favorable, ou à recevoir, ou dans une position défavorable, ou à payer. Leur juste valeur est déterminée au moyen de données observables (se reporter à la note 24).

11 Dérivés (suite)

	2015						
	Détenus à des fins de transaction			Utilisés à des fins de couverture			Position nette totale
	Position fa- vorable	Position défavorable	Position nette	Position fa- vorable	Position défavorable	Position nette	
M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	
Contrats sur taux d'intérêt							
Swaps	821	(833)	(12)	286	(276)	10	(2)
Garanties de taux plafond..	5	(5)	-	-	-	-	-
Autres contrats sur taux d'intérêt.....	1	(3)	(2)	-	-	-	(2)
	827	(841)	(14)	286	(276)	10	(4)
Contrats de change							
Opérations au comptant	2	(4)	(2)	-	-	-	(2)
Contrats à terme de gré à gré.....	1 953	(1 914)	39	-	-	-	39
Swaps et options sur devises.....	1 774	(1 719)	55	-	(190)	(190)	(135)
	3 729	(3 637)	92	-	(190)	(190)	(98)
Autres contrats dérivés							
Contrats sur marchandises..	61	(61)	-	-	-	-	-
Actions	6	-	6	-	-	-	6
	67	(61)	6	-	-	-	6
	4 623	(4 539)	84	286	(466)	(180)	(96)

Notes annexes (suite)

11 Dérivés (suite)

	2014						
	Détenus à des fins de transaction			Utilisés à des fins de couverture			Position nette totale M\$
	Position fa- vorable M\$	Position défavorable M\$	Position nette M\$	Position fa- vorable M\$	Position défavorable M\$	Position nette M\$	
Contrats sur taux d'intérêt							
Swaps	600	(571)	29	163	(230)	(67)	(38)
Garanties de taux plafond..	3	(3)	–	–	–	–	–
Autres contrats sur taux d'intérêt.....	–	–	–	–	–	–	–
	<u>603</u>	<u>(574)</u>	<u>29</u>	<u>163</u>	<u>(230)</u>	<u>(67)</u>	<u>(38)</u>
Contrats de change							
Opérations au comptant	3	(6)	(3)	–	–	–	(3)
Contrats à terme de gré à gré.....	1 239	(1 180)	59	–	–	–	59
Swaps et options sur devises.....	1 619	(1 602)	17	328	(177)	151	168
	<u>2 861</u>	<u>(2 788)</u>	<u>73</u>	<u>328</u>	<u>(177)</u>	<u>151</u>	<u>224</u>
Autres contrats dérivés							
Contrats sur marchandises..	116	(116)	–	–	–	–	–
	<u>3 580</u>	<u>(3 478)</u>	<u>102</u>	<u>491</u>	<u>(407)</u>	<u>84</u>	<u>186</u>

12 Placements financiers

Méthode comptable

Les bons du Trésor, les titres de créance et les titres de participation pour lesquels il est prévu qu'ils seront détenus de façon continue, autres que ceux désignés comme étant à la juste valeur, sont classés comme étant disponibles à la vente. Ils sont comptabilisés à la date de la transaction, lorsque la banque conclut des engagements contractuels visant l'achat de ces instruments, et sont normalement décomptabilisés lorsque les titres sont vendus ou rachetés.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directs et marginaux. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient vendus ou dépréciés. Lorsque des actifs financiers disponibles à la vente sont vendus, les profits ou les pertes cumulés comptabilisés antérieurement dans les Autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat net, au poste Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la durée de vie prévue du titre de créance. Les surcotes ou les décotes découlant de l'achat de titres de créance assortis d'une date sont incluses dans les intérêts comptabilisés. Les dividendes provenant des titres de capitaux propres sont comptabilisés dans l'état du résultat net lorsque le droit à percevoir le paiement est établi.

La méthode comptable applicable à la dépréciation des titres disponibles à la vente est présentée à la note 1 h).

12 Placements financiers (suite)

Les placements financiers se composent des éléments suivants :

	2015	2014
	M\$	M\$
Placements financiers		
qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	20 325	17 648
qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	3 610	2 474
	23 935	20 122
Placements disponibles à la vente		
Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ¹	16 752	14 846
Obligations de gouvernements étrangers ¹	4 729	2 947
Autres titres de créance émis par des banques et d'autres institutions financières..	2 139	1 901
Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles	279	422
Autres titres de créance	36	6
	23 935	20 122

¹ Y compris les obligations garanties par un gouvernement.

Le tableau qui suit présente les placements financiers en fonction du terme à courir jusqu'à l'échéance.

	2015	2014
	M\$	M\$
Terme à courir jusqu'à l'échéance		
Moins de 1 an.....	1 615	4 088
De 1 an à 5 ans	17 729	11 417
De 5 ans à 10 ans	4 555	4 617
Sans échéance déterminée.....	36	-
	23 935	20 122

Notes annexes (suite)

13 Sensibilité aux taux d'intérêt

La position de la banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt est indiquée dans le tableau qui suit, en fonction des dates de modification contractuelles des taux des actifs et des passifs.

	2015									
	Taux variable M\$	Moins de 3 mois M\$	De 3 à 12 mois M\$	Taux d'intérêt moyen (%)	De 1 an à 5 ans M\$	Taux d'intérêt moyen (%)	Plus de 5 ans M\$	Taux d'intérêt moyen (%)	Aucune sensibilité aux taux d'intérêt M\$	Total M\$
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....	—	—	—	—	—	—	—	—	65	65
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....	—	—	—	—	—	—	—	—	73	73
Actifs détenus à des fins de transaction.....	3 893	—	—	0,6	—	—	—	—	4 909	3 893
Dérivés.....	—	—	—	—	—	—	—	—	501	4 909
Prêts et avances à des banques.....	—	899	—	0,5	—	—	—	—	39	1 400
Prêts et avances à des clients.....	27 204	12 106	2 752	2,5	6 096	3,4	181	3,8	37	48 378
Conventions de revente.....	—	6 807	—	0,5	—	—	—	—	37	6 807
Placements financiers.....	—	3 297	970	0,9	14 000	1,3	5 631	2,3	3 834	23 935
Acceptations.....	—	—	—	—	—	—	—	—	730	3 834
Autres actifs.....	—	—	—	—	—	—	—	—	10 188	730
Total des actifs.....	31 097	23 109	3 722	—	20 096	—	5 812	—	10 188	94 024
Dépôts effectués par des banques.....	—	743	640	0,9	—	—	—	—	666	2 049
Comptes des clients.....	32 486	3 036	6 795	0,7	2 224	2,1	—	0,9	10 548	55 089
Conventions de rachat.....	—	6 606	—	0,5	—	—	—	—	219	6 606
Effets en transit vers d'autres banques.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Passifs détenus à des fins de transaction.....	1 713	—	—	0,5	—	—	—	—	—	1 713
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	—	—	—	—	414	4,8	—	—	5 005	414
Dérivés.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 005
Titres de créance émis.....	—	1 777	433	1,6	6 605	2,6	2 081	2,8	3 834	10 896
Acceptations.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 834
Créances subordonnées.....	—	239	—	4,4	—	—	—	—	239	239
Autres passifs.....	—	—	—	—	—	—	—	—	2 584	2 584
Capitaux propres attribuables aux actionnaires.....	—	—	—	—	850	4,4	—	—	4 526	5 376
Participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des passifs et des capitaux propres attribuables aux actionnaires.....	34 199	12 401	7 868	—	10 093	—	2 081	—	27 382	94 024
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt..	(3 102)	10 708	(4 146)	—	10 003	—	3 731	—	(17 194)	—
Positions hors bilan.....	—	(1 520)	1 779	—	3 988	—	(4 427)	—	—	—
Montant total sensible aux variations de taux d'intérêt.....	(3 102)	9 188	(2 367)	—	13 991	—	(516)	—	(17 194)	—

13 Sensibilité aux taux d'intérêt (suite)

2014

	Taux variable MS	Moins de 3 mois MS	De 3 à 12 mois MS	Taux d'intérêt moyen (%)	De 1 an à 5 ans MS	Taux d'intérêt moyen (%)	Plus de 5 ans MS	Taux d'intérêt moyen (%)	Aucune sensibilité aux taux d'intérêt MS	Total MS
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....	-	-	-	-	-	-	-	-	73	73
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....	-	-	-	-	-	-	-	-	76	76
Actifs détenus à des fins de transaction.....	5 661	3 239	15	1,1	-	-	-	-	-	8 914
Dérivés.....	-	-	-	-	-	-	-	-	4 082	4 082
Prêts et avances à des banques.....	-	918	-	1,0	-	-	-	-	346	1 264
Prêts et avances à des clients.....	23 721	6 577	3 230	3,2	7 407	3,6	146	4,3	138	41 219
Conventions de revente.....	-	6 714	-	1,0	-	-	-	-	-	6 714
Placements financiers.....	-	3 329	3 256	1,6	9 015	1,4	4 515	2,7	7	20 122
Acceptations.....	-	-	-	-	-	-	-	-	5 023	5 023
Autres actifs.....	-	-	-	-	-	-	-	-	717	717
Total des actifs.....	29 381	20 777	6 501	-	16 422	-	4 661	-	10 462	88 204
Dépôts effectués par des banques.....	-	116	-	0,2	-	-	-	-	565	681
Comptes des clients.....	27 715	3 817	8 007	1,0	1 889	2,4	-	-	9 415	50 843
Conventions de rachat.....	-	4 054	-	1,0	-	-	-	-	-	4 054
Effets en transit vers d'autres banques.....	-	-	-	-	-	-	-	-	105	105
Passifs détenus à des fins de transaction.....	4 227	-	-	1,0	-	-	-	-	-	4 227
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	-	-	-	-	425	4,8	-	-	-	425
Dérivés.....	-	-	-	-	-	-	-	-	3 885	3 885
Titres de créance émis.....	-	3 054	1 824	2,1	3 397	2,9	2 335	3,0	-	10 610
Acceptations.....	-	-	-	-	-	-	-	-	5 023	5 023
Créances subordonnées.....	-	39	-	1,6	200	5,0	-	-	-	239
Autres passifs.....	-	-	-	-	-	-	-	-	3 112	3 112
Capitaux propres attribuables aux actionnaires.....	-	-	-	-	350	5,1	-	-	4 450	4 800
Participations ne donnant pas le contrôle.....	-	-	200	5,2	-	-	-	-	-	200
Total des passifs et des capitaux propres attribuables aux actionnaires.....	31 942	11 081	10 031	-	6 260	-	2 335	-	26 555	88 204
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt ..	(2 561)	9 696	(3 530)	-	10 162	-	2 326	-	(16 093)	-
Positions hors bilan.....	-	(800)	218	-	4 263	-	(3 681)	-	-	-
Montant total sensible aux variations de taux d'intérêt.....	(2 561)	8 896	(3 312)	-	14 425	-	(1 355)	-	(16 093)	-

Notes annexes (suite)

14 Transferts d'actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation

Méthode comptable

Décomptabilisation d'actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers est expiré ou que la banque a transféré ce droit et que :

- soit la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés;
- soit la banque n'a ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais qu'elle n'a pas conservé le contrôle.

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable au 31 décembre des actifs financiers qui n'ont pas rempli les conditions de décomptabilisation au cours de l'exercice de même que de leurs passifs financiers connexes :

Les actifs financiers et les passifs connexes transférés qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation se détaillent ainsi :

Nature de la transaction	2015			2014		
	Juste valeur des actifs M\$	Juste valeur des passifs connexes M\$	Valeur comptable des actifs M\$	Valeur comptable des passifs connexes M\$	Valeur comptable des actifs M\$	Valeur comptable des passifs connexes M\$
Actifs titrisés	1 098	1 106	1 100	1 094	1 858	1 915
Prêts hypothécaires vendus avec recours.....	1 638	1 638	1 634	1 634	1 757	1 757
Conventions de rachat	6 807	6 606	6 807	6 606	6 714	4 054
	9 543	9 350	9 541	9 334	10 329	7 726

En plus des actifs titrisés dont il est question ci-dessus et qui n'ont pas entraîné la décomptabilisation des instruments financiers transférés, la banque a titrisé pour 535 M\$ (878 M\$ en 2014) d'actifs garantis par certaines créances hypothécaires de la banque qui demeurent inscrits à son bilan. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque les actifs titrisés n'ont pas été transférés à des tiers.

15 Immobilisations corporelles

Méthode comptable

Les terrains et bâtiments sont inscrits au coût historique, ou à la juste valeur à la date de transition aux IFRS de la société mère (le « coût présumé »), moins les pertes de valeur et l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée de la manière suivante :

- Les terrains détenus en propriété franche ne sont pas amortis;
- Les immeubles détenus en propriété franche sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 20 à 40 ans.
- Les améliorations locatives sont amorties sur la plus courte de la période non écoulée du contrat de location et de leur durée d'utilité estimée résiduelle.

Le matériel, le mobilier et les agencements (y compris le matériel loué dans le cadre de contrats de location simple aux termes desquels la banque est le bailleur) sont inscrits au coût diminué des pertes de valeur et de l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable.

15 Immobilisations corporelles (suite)

	<i>Terrains et immeubles détenus en propriété franche</i> M\$	<i>Améliorations locatives</i> M\$	<i>Matériel, mobilier et agencements</i> M\$	<i>Total</i> M\$
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2015	3	163	87	253
Entrées au coût	–	8	7	15
Sorties et sorties du bilan	–	(4)	(16)	(20)
Au 31 décembre 2015	3	167	78	248
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1 ^{er} janvier 2015	(2)	(76)	(51)	(129)
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	(15)	(14)	(29)
Sorties et sorties du bilan	–	4	16	20
Au 31 décembre 2015	(2)	(87)	(49)	(138)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	1	80	29	110

	<i>Terrains et immeubles détenus en propriété franche</i> M\$	<i>Améliorations locatives</i> M\$	<i>Matériel, mobilier et agencements</i> M\$	<i>Total</i> M\$
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2014	3	163	97	263
Entrées au coût	–	11	9	20
Sorties et sorties du bilan	–	(11)	(19)	(30)
Au 31 décembre 2014	3	163	87	253
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1 ^{er} janvier 2014	(2)	(71)	(53)	(126)
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	(16)	(17)	(33)
Sorties et sorties du bilan	–	11	19	30
Au 31 décembre 2014	(2)	(76)	(51)	(129)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	1	87	36	124

16 Participations dans des filiales et d'autres entités

Méthode comptable

Filiales

La banque classe ses participations dans des entités sur lesquelles elle exerce un contrôle comme des filiales. La méthode de consolidation adoptée par la banque est décrite à la note 1 e).

Entités structurées

Une entité structurée est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités principales sont dirigées au moyen d'arrangements contractuels. Souvent, les entités structurées ont des activités limitées ainsi qu'un objectif précis et bien défini.

Les entités structurées sont évaluées aux fins de la consolidation conformément à la méthode comptable énoncée à la note 1 e).

Notes annexes (suite)

16 Participations dans des filiales et d'autres entités (suite)

La banque est considérée comme étant le promoteur d'une autre entité si, en plus du lien qu'elle maintient avec cette dernière, elle a joué un rôle clé dans son établissement ou dans le rassemblement des contreparties concernées d'une transaction structurée. La banque n'est pas considérée comme étant un promoteur si son seul lien avec l'entité consiste à lui fournir des services dans des conditions de concurrence normale, et elle cesse d'être un promoteur dès qu'elle ne maintient plus aucun lien avec l'entité structurée.

Au 31 décembre 2015, les filiales suivantes étaient entièrement détenues par la Banque HSBC Canada :

<i>Filiale</i>	<i>Lieu de constitution</i>	<i>Capitaux propres attribuables aux actionnaires</i>
HSBC South Point Investments (Barbados) LLP ¹	St. Michael, Barbade	989
Financement hypothécaire HSBC Inc.	Toronto, Ontario, Canada	410
Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.	Toronto, Ontario, Canada	187
Société de fiducie HSBC (Canada)	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	201
Société hypothécaire HSBC (Canada)	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	50
Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	19
Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc.	Toronto, Ontario, Canada	14
Société de capital HSBC (Canada) Inc.	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	8

¹ Le 4 janvier 2016, la quasi-totalité du capital de HSBC South Point Investments (Barbados) LLP avait été remboursée.

La banque a été le promoteur et l'instigateur du programme de fonds multicédants de papier commercial adossé à des actifs Performance Trust (« PT »), dont l'objectif est d'offrir principalement à ses clients institutionnels et du secteur privé au Canada des véhicules de financements adossés à des actifs garantis. Cette structure prévoit que PT achète contre trésorerie des instruments financiers émis par des entités ad hoc dont les promoteurs sont des clients ou qu'il fournisse directement à ses clients des véhicules de financements adossés à des actifs. PT finance les actifs admissibles aux termes d'une convention de financement conclue avec Regency Trust Inc. (« Regency »), fonds multicédant de papier commercial adossé à des actifs dont le promoteur est une autre entité du Groupe HSBC dans laquelle il est consolidé.

La banque est l'agent de services financiers de PT, qui lui verse une commission fondée sur le marché. À ce titre, il lui incombe de réaliser les transactions entre les clients et PT. Au 31 décembre 2015, aucune activité ni aucun solde ne liaient PT et la banque. La banque a fourni à Regency des facilités de trésorerie de sûreté contre le risque de liquidité posé par les papiers commerciaux émis par Regency afin de financer leurs clients.

La banque crée périodiquement des titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation pour certains de ses prêts hypothécaires servant de garantie à de tels titres et émet ces titres créés juridiquement à la Fiducie du Canada pour l'habitation, une entité structurée, qui émet les Obligations hypothécaires du Canada. La banque n'a aucun pouvoir décisionnel à l'égard de la Fiducie du Canada pour l'habitation. La seule exposition de la banque à la Fiducie est liée aux ententes contractuelles découlant du transfert juridique des titres hypothécaires et des garanties s'y rattachant. La note 14 présente de plus amples informations sur les actifs titrisés.

Fonds d'investissement HSBC

La banque établit et gère des fonds d'investissement tels que des fonds communs de placement et des fonds en gestion commune. Elle agit comme gestionnaire de placements et touche des frais de gestion liés au marché. Elle ne consolide pas les fonds communs de placement ni les fonds en gestion commune dans lesquels elle n'exerce son pouvoir décisionnel qu'en tant que mandataire du porteur de parts. Du capital de démarrage est fourni de temps à autre aux fonds d'investissement gérés par HSBC pour leur lancement initial. La banque consolide les fonds d'investissement à l'égard desquels elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes et dans lesquels l'importance de son capital de démarrage, ou des parts qu'elle détient, par rapport à la variabilité totale des rendements des fonds est telle qu'elle est considérée comme un mandant plutôt que comme un mandataire.

16 Participations dans des filiales et d'autres entités (suite)

Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC

La banque transfère périodiquement des prêts hypothécaires au Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC (le « fonds ») conformément aux paramètres d'investissement du fonds et comptabilise un passif relativement aux prêts hypothécaires vendus avec droit de recours à l'égard du produit initial reçu. La banque s'engage à racheter les prêts hypothécaires en souffrance depuis plus de 90 jours et rachète des prêts hypothécaires dans certaines circonstances lorsqu'un prêt hypothécaire en particulier est entièrement remboursé par anticipation. Outre ces obligations, la banque octroie un accord d'avance de trésorerie au Fonds de prêts hypothécaires de la HSBC aux termes duquel, si le fonds n'est pas en mesure de remplir le niveau d'ordres de rachat des porteurs de parts, la banque rachètera ces fonds à la hauteur jugée nécessaire par le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC afin de respecter les exigences de liquidité découlant des ordres des porteurs de parts ou de faciliter l'achat de tels prêts hypothécaires par un tiers, au gré de la banque. La banque n'a reçu aucune demande à cet effet de la part du fonds à l'égard des rachats par les porteurs de parts.

17 Autres actifs

Méthode comptable

Intérêts détenus dans des entreprises associées

La banque classe ses participations dans des entités sur lesquelles elle exerce une influence notable, mais qui ne sont pas des filiales (voir la note 16), comme des entreprises associées.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, y compris le goodwill associé, et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de la banque dans l'actif net.

Les profits générés par les transactions entre la banque et ses entreprises associées sont éliminés en fonction de la quote-part respective de la banque dans ces entreprises. Les pertes sont également éliminées de cette manière, à moins que la transaction ne donne une indication de dépréciation de l'actif transféré.

	2015	2014
	M\$	M\$
Impôt différé	109	111
Débiteurs et autres sommes à recevoir.....	78	92
Participations dans des entreprises associées.....	60	93
Impôt exigible	76	29
Sommes à recevoir des clients, des courtiers et des chambres de compensation	32	12
Autres actifs non financiers	10	8
	365	345

18 Goodwill et immobilisations incorporelles

Méthode comptable

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la banque comprennent tant les logiciels achetés que ceux générés en interne. Le coût des logiciels générés en interne comprend tous les coûts directs qui sont nécessaires pour créer, produire et préparer les logiciels afin qu'ils puissent être utilisés de la manière prévue par la direction. Les coûts engagés en vue de la mise à niveau continue des logiciels sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des faits ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les logiciels sont présentés au coût diminué de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit de 3 à 5 ans.

Notes annexes (suite)

18 Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

	2015 M\$	2014 M\$
Goodwill	23	23
Logiciels.....	38	39
	61	62

Tout comme en 2014, aucune dépréciation du goodwill n'a été comptabilisée en 2015.

19 Passifs détenus à des fins de transaction

Méthode comptable

Les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction s'ils ont été repris ou engagés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter à court terme ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés à la date de la transaction, lorsque la banque conclut des engagements contractuels avec des contreparties, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints. Ils sont initialement évalués à la juste valeur, les variations subséquentes de celle-ci et des intérêts payés étant comptabilisées dans l'état du résultat net au poste Produits de négociation nets.

	2015 M\$	2014 M\$
Autres passifs – positions vendeur nettes	1 571	3 910
Passifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients.....	134	282
Passifs détenus à des fins de transaction à payer à d'autres banques	–	18
Autres titres de créance émis	8	17
	1 713	4 227

20 Titres de créance émis

Méthode comptable

Les passifs financiers des titres de créance sont comptabilisés lorsque la banque conclut des ententes contractuelles avec des contreparties, soit habituellement à la date de la transaction, et sont initialement évalués à la juste valeur, laquelle correspond normalement à la contrepartie reçue, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables engagés. L'évaluation ultérieure des passifs financiers, autres que ceux mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net et les garanties financières, se fait au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir l'écart entre les produits reçus, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables engagés, et le montant du remboursement sur la durée de vie prévue de l'instrument.

	2015 M\$	2014 M\$
Obligations et billets à moyen terme	10 616	10 029
Instruments du marché monétaire	280	581
	10 896	10 610

Les titres de créance sont comptabilisés au coût.

Terme à courir jusqu'à l'échéance

Moins de 1 an.....	1 877	3 712
De 1 an à 5 ans.....	6 773	5 553
Plus de 5 ans.....	2 211	1 302
Plus de 10 ans.....	35	43
	10 896	10 610

21 Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur

Méthode comptable

Les instruments financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont classés dans la catégorie susmentionnée s'ils respectent les critères suivants, et ils sont irrévocablement désignés comme tels à leur origine. La banque peut désigner des instruments financiers comme étant à la juste valeur si cette désignation :

- élimine ou réduit significativement les incohérences dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, sinon, découleraient de l'évaluation d'instruments financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur des positions connexes selon une autre méthode. Les principales catégories de passifs financiers désignés par la banque selon ce critère sont les titres de créance émis et la dette subordonnée. Les intérêts à verser sur certains instruments de créance à long terme à taux fixe émis ont été rattachés à certains swaps de taux d'intérêt dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt dûment documentée. Une non-concordance comptable pourrait survenir si les instruments de créance émis étaient comptabilisés au coût amorti, et celle-ci est éliminée par le biais de leur désignation comme étant à la juste valeur.
- s'applique aux groupes d'instruments financiers qui sont gérés, et dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée, lorsque les informations sur les groupes d'instruments financiers sont présentées sur cette base à la direction.
- a trait à des instruments financiers comportant au moins un dérivé incorporé considéré comme n'y étant pas étroitement lié.

Une fois la désignation à la juste valeur faite, elle est irrévocable. Les passifs financiers désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, soit généralement à la date de la transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints.

	2015 M\$	2014 M\$
Débitures subordonnées (note 23).....	<u>414</u>	<u>425</u>

Au 31 décembre 2015, la valeur comptable des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur dépassait de 14 M\$ (de 25 M\$ en 2014) le montant contractuel à l'échéance. Au 31 décembre 2015, le cumul des variations de la juste valeur attribuables aux changements du risque de crédit était de néant (profit de 2 M\$ en 2014).

22 Autres passifs

Méthode comptable

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite courante qui découle d'événements antérieurs et pour laquelle une estimation raisonnable peut être effectuée.

	2015 M\$	2014 M\$
Prêts hypothécaires vendus avec recours.....	1 634	1 756
Créditeurs.....	47	346
Provisions et autres passifs non financiers.....	125	143
Passif au titre des paiements fondés sur des actions.....	9	19
Impôt exigible.....	7	15
	<u>1 822</u>	<u>2 279</u>

Notes annexes (suite)

23 Créances subordonnées

Les débetures subordonnées, qui ne sont pas garanties et dont le droit de paiement est subordonné aux revendications des déposants et de certains autres créanciers, se détaillent ainsi :

Taux d'intérêt (%)	Année d'échéance	Valeur comptable	
		2015 M\$	2014 M\$
Émises à des tiers			
4,94 ¹	2021	200	200
4,80 ²	2022	414	425
Au taux des acceptations bancaires à 30 jours majoré de 0,50.....	2083	39	39
Total des débetures.....		653	664
Moins : passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur (note 21).....		(414)	(425)
Débetures au coût amorti		239	239

1 Le taux d'intérêt est établi à 4,94 % jusqu'en mars 2016 et sera ensuite révisé pour correspondre au taux moyen des acceptations bancaires à 90 jours, majoré de 1 %. Le 18 janvier 2016, la banque a annoncé son intention de racheter la totalité de ses débetures subordonnées portant intérêt à 4,94 % et d'une valeur de 200 M\$. Conformément aux conditions applicables, la valeur de rachat des débetures correspondra à leur montant en capital auquel s'ajouteront les intérêts courus à la date du rachat. La date de rachat est le 16 mars 2016. Cette opération sera financée à même les fonds de la Banque HSBC Canada.

2 Le taux d'intérêt est établi à 4,8 % jusqu'en avril 2017 et, par la suite, sera établi à un taux annuel correspondant au taux moyen des acceptations bancaires à 90 jours, majoré de 1 %. Ces débetures sont désignées comme étant détenues à des fins de transaction aux termes de l'option d'évaluation à la juste valeur.

24 Juste valeur des instruments financiers

Méthode comptable

Évaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Toutefois, la juste valeur pourra parfois se fonder sur les prix des autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, comme les courbes de taux d'intérêt, la volatilité des options et les taux de change.

La juste valeur des instruments financiers est habituellement déterminée individuellement. Or, lorsque la banque gère un groupe d'actifs et de passifs financiers en fonction de son exposition nette au risque de marché ou de crédit, elle évalue la juste valeur du groupe d'instruments financiers sur la base du montant net, mais elle présente distinctement les actifs et les passifs financiers sous-jacents dans les états financiers, à moins que ceux-ci ne respectent les critères de compensation établis aux termes des IFRS, tels qu'ils sont décrits à la note 32.

Cadre de contrôle

Les justes valeurs sont soumises à un cadre de contrôle conçu pour assurer qu'elles sont établies, ou validées, par une fonction indépendante de celle prenant les risques. La responsabilité finale de la détermination des justes valeurs incombe alors au service des finances de la banque. Ce dernier institue les méthodes et procédures comptables régissant l'évaluation de la juste valeur et se charge de veiller à ce qu'elles respectent l'ensemble des normes comptables pertinentes.

Une méthode de détermination ou de validation indépendante est appliquée pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées d'après des cours du marché établis en externe ou des données sur les prix observables intégrées dans les modèles. Dans les marchés inactifs, il peut s'avérer impossible de procéder à l'observation directe d'un cours négocié. Dans de telles circonstances, la banque obtiendra d'autres données de marché afin de valider la juste valeur des instruments financiers, en accordant plus d'importance à l'information qui est jugée plus pertinente et fiable. À cet égard, les facteurs pris en compte comprennent notamment :

- le niveau de fiabilité attendu des prix quant aux véritables cours négociés ou négociables;
- le niveau de ressemblance entre les instruments financiers;

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

- le niveau de cohérence entre les différentes sources;
- le processus suivi par le fournisseur de prix pour obtenir des données;
- la période entre la date des données du marché et la date de clôture;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Les modèles fournissent un cadre logique de saisie et de traitement des données d'évaluation nécessaires. En ce qui a trait aux justes valeurs établies à l'aide d'un modèle d'évaluation, le cadre de contrôle peut comprendre, s'il y a lieu, l'élaboration ou la validation indépendante i) de la logique suivie par les modèles d'évaluation; ii) des données intégrées à ces modèles; iii) de tout ajustement nécessaire ne touchant pas aux modèles d'évaluation et iv) des données générées par les modèles, lorsque cela est possible. Avant de devenir opérationnels, les modèles d'évaluation sont soumis à un processus de diligence raisonnable et d'étalonnage et sont étalonnés par rapport aux données de marché externes sur une base continue.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale à la date d'évaluation entre des intervenants du marché principal, ou à défaut, sur le marché le plus avantageux auquel la banque a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-exécution.

Les justes valeurs sont déterminées selon la hiérarchie suivante :

Niveau 1 : cours du marché – Cours du marché d'instruments financiers identiques dans des marchés actifs.

Niveau 2 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données observables – Cours du marché d'instruments financiers similaires dans des marchés actifs ou cours du marché d'instruments identiques ou similaires dans des marchés inactifs et instruments financiers évalués au moyen de modèles dans lesquels toutes les données importantes sont observables.

Niveau 3 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes – Instruments financiers évalués au moyen de modèles où une ou plusieurs données importantes ne sont pas observables.

L'existence de cours du marché publiés sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, une technique d'évaluation est appliquée. Le jugement portant sur le fait qu'un marché soit actif ou non peut tenir compte notamment de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence des activités de négociation, la disponibilité des cours et la taille des écarts cours acheteur-cours vendeur. Dans le cas de marchés inactifs, il est nécessaire de réaliser des procédés supplémentaires pendant le processus d'évaluation pour obtenir l'assurance que le prix de la transaction fournit des éléments probants à l'égard de la juste valeur ou pour déterminer quels ajustements devraient être apportés aux prix de la transaction afin d'être en mesure d'évaluer la juste valeur de l'instrument.

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses relatives à des facteurs que d'autres intervenants du marché pourraient utiliser dans leurs évaluations. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées selon le type d'instrument et les données du marché disponibles. La majeure partie des techniques d'évaluation reposent sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés, analyse dans le cadre de laquelle les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés, puis ramenés à leur valeur actualisée au moyen d'une courbe d'actualisation. Avant la prise en compte du risque de crédit, les flux de trésorerie futurs attendus pourraient soit être connus, dans le cas notamment de la tranche à taux fixe d'un swap de taux d'intérêt, soit être incertains et nécessiter de recourir à des projections, dans le cas notamment de la tranche à taux variable d'un swap de taux d'intérêt. Les projections font intervenir des courbes de rendement du marché à terme, lorsqu'il en existe. Dans le cas des modèles d'évaluation des options, la probabilité de différents résultats futurs possibles doit être prise en compte. Par ailleurs, la valeur de certains produits est tributaire de plus d'un facteur de marché. Dans de tels cas, il est généralement nécessaire de tenir compte de l'influence de l'évolution d'un facteur de marché sur les autres facteurs de marché. Aux fins de ces calculs, les variables du modèle comprennent les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les volatilités, les corrélations, ainsi que les taux de remboursement par anticipation et de défaut. Dans le cas des dérivés de taux d'intérêt libellés en devises importantes et dont les contreparties sont garanties, HSBC utilise une courbe d'actualisation qui reflète les taux d'intérêt à un jour.

Notes annexes (suite)

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché et, ainsi, la fiabilité de l'évaluation de la juste valeur est élevée. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées; pour ceux-ci le calcul de la juste valeur relève davantage du jugement. L'intégralité d'un instrument est classée comme ayant été évaluée au moyen de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, une partie importante de la valeur comptable de l'instrument ou du bénéfice à l'origine (« profit et perte du jour 1 ») est tirée de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le niveau auquel une transaction pourrait s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (les données sur les prix fixés par consensus peuvent être utilisées, par exemple). En outre, dans certains cas, la majeure partie de la juste valeur calculée d'après une technique d'évaluation comportant des données non observables importantes peut être attribuable aux données observables. Par conséquent, l'incidence d'une incertitude dans la détermination des données non observables se limitera habituellement à l'incertitude entourant la juste valeur globale de l'instrument financier évalué.

Dans certains cas, surtout lorsque les créances font l'objet d'une couverture par des contrats sur taux d'intérêt ou des obligations structurées, la banque utilise la juste valeur pour évaluer la valeur comptable de ses propres titres de créance émis. La banque comptabilise à la juste valeur ses propres titres de créance émis en fonction des cours du marché actif pour l'instrument spécifique visé, s'ils sont disponibles. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, les propres titres de créance émis sont évalués à l'aide de techniques d'évaluation dont les données sont soit fondées sur les cours du marché inactif de l'instrument, soit estimées par rapport aux cours du marché actif pour des instruments semblables. Dans les deux cas, la juste valeur tient compte de l'incidence de l'application de l'écart de crédit qui est approprié en regard des obligations de la banque. Pour la totalité des titres de créance émis, le modèle de flux de trésorerie actualisés est utilisé pour séparer l'écart de juste valeur qui pourrait découler des variations des écarts de crédit de la banque causés par les fluctuations des autres facteurs de marché tels les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Plus précisément, la variation de la juste valeur des titres de créance émis attribuable à l'écart de crédit propre de la banque est calculée comme suit : pour chaque titre à la date de clôture, un prix vérifiable à l'externe est obtenu ou un prix est calculé en fonction des écarts de crédit pour des titres semblables pour le même émetteur. À partir des flux de trésorerie actualisés, chaque titre est ensuite évalué au moyen d'une courbe d'actualisation sans risque. La différence relevée entre les évaluations s'explique par l'écart de crédit propre de la banque. Cette méthodologie est appliquée uniformément pour tous les titres.

Les obligations structurées émises et certains autres passifs au titre d'instruments hybrides sont compris avec les passifs de négociation et sont évalués à la juste valeur. L'écart de crédit appliqué à ces instruments est calculé à partir des écarts pour lesquels la banque émettrait des obligations structurées.

Les profits et les pertes découlant des variations des écarts de crédit des passifs émis par la banque sont résorbés sur la durée du contrat lié aux créances, pour autant que ces créances ne soient pas remboursées prématurément. Les positions nettes des instruments financiers non dérivés et les portefeuilles dérivés sont tous évalués aux cours acheteur et vendeur, selon le cas. Le cours des positions acheteur correspond au cours acheteur et celui des positions vendeur, au cours vendeur.

La juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers inscrits dans un marché actif est calculée comme étant le produit du nombre d'unités par son cours sur le marché et aucune décote pour bloc d'actions n'est effectuée.

Le calcul de la juste valeur ne tient pas compte des coûts de transaction, pas plus que des coûts futurs au titre de l'administration du portefeuille d'instruments dérivés hors cote. Ceux-ci, ainsi que les frais de montage, tels les commissions de courtage et les coûts post-négociation, sont inclus aux postes Charges de commissions ou Total des charges d'exploitation.

Les paragraphes qui suivent présentent de façon détaillée les techniques d'évaluation appliquées à l'égard des instruments qui nous intéressent :

– *Actions de sociétés fermées*

Les portefeuilles d'actions de sociétés fermées que détient la banque sont classés en tant que placements dans des entreprises associées, ils sont détenus à leur juste valeur et ils ne sont pas négociés sur des marchés actifs. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur d'un placement est estimée en fonction d'une analyse de la situation financière de l'entreprise et de ses résultats, du profil de risque, des perspectives et d'autres facteurs, ainsi que selon les évaluations de marché pour des entités semblables inscrites sur un marché actif, ou au prix auquel les sociétés semblables ont changé leur participation. L'exercice du jugement est requis en raison des incertitudes inhérentes à l'estimation de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées.

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

– Titres de créance, bons du Trésor et autres lettres de change admissibles, et actions

La juste valeur de ces instruments repose sur les cours du marché fournis par une bourse, un courtier, un groupe sectoriel ou un service de tarification, lorsqu'ils sont disponibles. Le cas contraire, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché des instruments semblables, ajustés au besoin pour tenir compte du contexte spécifique entourant les instruments.

En l'absence de cours du marché, la juste valeur est établie selon les techniques d'évaluation fondées sur le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des actifs. Les données de ces techniques d'évaluation sont tirées des données de marché observables et, s'il y a lieu, des hypothèses se rapportant aux données non observables.

– Dérivés

Les instruments dérivés hors cote (c.-à-d. ceux qui ne sont pas négociés en bourse) sont mesurés selon des modèles d'évaluation qui calculent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus en se basant sur des principes excluant tout arbitrage sans risque. Pour bon nombre de produits dérivés ordinaires, tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les méthodes de modélisation utilisées sont la norme dans le secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, on peut relever certaines différences dans les pratiques du marché. Les données des modèles d'évaluation sont établies à partir des données de marché observables, lorsque cela est possible, qui comprennent les prix disponibles auprès des bourses, des courtiers ou des fournisseurs de prix fixés par consensus. Il est possible que certaines données ne puissent être directement observables sur le marché, mais qu'elles puissent être déterminées à partir de prix observables au moyen de procédés de calibration de modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, toutefois, elles peuvent habituellement être estimées à partir de données historiques ou d'autres sources. Parmi les données qui sont généralement observables, on retrouve les cours de change au comptant et à terme, les courbes de taux d'intérêt de référence et les diagrammes de surface de la volatilité pour les produits liés aux options communément négociés. Les données qui peuvent ne pas être observables comprennent les échelles de volatilité, en totalité ou en partie, des produits liés aux options négociés plus rarement, et les corrélations entre les facteurs de marché, tels les taux de change, les taux d'intérêt et les prix des capitaux propres.

HSBC considère la courbe du swap indexé sur le taux à un jour comme étant la courbe d'actualisation de base applicable à tous les dérivés, qu'ils soient garantis ou non, et elle a mis en place un « ajustement de la juste valeur lié au financement » afin de rendre compte du financement, à des taux autres que ceux du swap indexé sur le taux à un jour, de l'exposition des dérivés non garantis. La banque continue donc de suivre l'évolution des tendances du secteur et, au besoin, elle peaufinera ses méthodes de calcul.

Certaines options de change à long terme comptent parmi les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes.

– Obligations structurées

La juste valeur des obligations structurées est calculée à partir de la juste valeur des titres de créance sous-jacents, tel qu'il est décrit précédemment, et la juste valeur du dérivé intégré est déterminée selon la méthode présentée dans le paragraphe ci-dessus portant sur les instruments dérivés.

Les passifs détenus à des fins de transaction évalués au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données non observables importantes se composaient d'obligations structurées indexées sur actions, lesquelles sont émises par HSBC et fournissent à la contrepartie un rendement lié à celui de certains titres de capitaux propres. Ces obligations sont classées dans le niveau 3 en raison du caractère non observable de paramètres tels que la volatilité des titres de capitaux propres à long terme et les corrélations entre les prix des instruments de capitaux propres et les taux d'intérêt et entre les taux d'intérêt et les taux de change.

Notes annexes (suite)

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Base d'évaluation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente une analyse des différentes bases d'évaluation décrites précédemment qui ont été utilisées pour mesurer les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés.

	Techniques d'évaluation			Total M\$
	Niveau 1 : cours du marché M\$	Niveau 2 : données observables M\$	Niveau 3 : données non observables importantes M\$	
Au 31 décembre 2015				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	2 770	1 123	–	3 893
Dérivés	–	4 909	–	4 909
Placements financiers disponibles à la vente	21 204	2 731	–	23 935
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction.....	1 235	472	6	1 713
Passifs financiers à la juste valeur	–	414	–	414
Dérivés	–	5 005	–	5 005
Au 31 décembre 2014				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	2 680	6 234	–	8 914
Dérivés	–	4 042	40	4 082
Placements financiers disponibles à la vente	17 078	3 044	–	20 122
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction.....	3 753	468	6	4 227
Passifs financiers à la juste valeur	–	425	–	425
Dérivés	–	3 845	40	3 885

Rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

	Actifs		Passifs	
	Disponibles à la vente M\$	Dérivés M\$	Détenus à des fins de transaction M\$	Dérivés M\$
Au 1 ^{er} janvier 2015	–	40	6	40
Total des profits ou pertes constatés dans le résultat net	–	2	–	2
Règlements.....	–	–	–	–
Transferts sortants	–	(98)	–	(98)
Transferts entrants	–	56	–	56
Au 31 décembre 2015	–	–	6	–
Total des profits ou pertes constatés dans le résultat net et liés aux actifs et passifs détenus à la date de clôture.....	–	–	–	–

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Base d'évaluation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur (suite)

Rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (suite)

	Actifs		Passifs	
	<i>Disponibles à la vente</i>	<i>Dérivés</i>	<i>Détenus à des fins de transaction</i>	<i>Dérivés</i>
	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1 ^{er} janvier 2014.....	–	34	9	34
Total des profits ou pertes constatés dans le résultat net.....	–	5	–	5
Règlements.....	–	–	(1)	–
Transferts sortants.....	–	(14)	(3)	(14)
Transferts entrants.....	–	15	1	15
Au 31 décembre 2014.....	–	40	6	40
Total des profits ou pertes constatés dans le résultat net et liés aux actifs et passifs détenus à la date de clôture.....	–	5	–	5

En 2015 et en 2014, il n'y a pas eu de transferts importants entre le niveau 1 et le niveau 2.

Les profits et pertes réalisés et latents sur les actifs et les passifs classés comme étant détenus à des fins de transaction sont présentés à l'état du résultat net, au poste Produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets. Le poste Produits/(charges) nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur de l'état du résultat net rend compte des fluctuations de la juste valeur de tous les autres instruments financiers désignés à la juste valeur et des dérivés connexes.

Les profits et pertes réalisés à partir des titres disponibles à la vente sont présentés au poste Profits diminués des pertes liés aux placements financiers à l'état du résultat net, tandis que les profits et pertes latents sont inscrits à titre de Profits/(pertes) sur la juste valeur transférés aux capitaux propres au poste Placements disponibles à la vente des autres éléments du résultat global.

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs à la date de clôture des actifs et des passifs ci-dessous sont estimées à des fins de présentation comme suit :

i) Prêts et avances à des banques et à des clients

La juste valeur des prêts et des avances est fondée sur des transactions observables sur le marché, s'il y a lieu. En l'absence de telles transactions, la juste valeur est estimée à partir de modèles de flux de trésorerie actualisés. Les prêts productifs sont regroupés, dans la mesure du possible, en lots homogènes séparés selon l'échéance et les taux d'intérêt nominaux. En règle générale, les flux de trésorerie contractuels sont actualisés à partir de l'estimation faite par la banque du taux d'actualisation qu'utiliserait un intervenant du marché pour évaluer les instruments présentant une échéance, un prix révisé et un risque de crédit semblables.

La juste valeur d'un portefeuille de prêts tient compte des pertes de valeur à la date de clôture et des estimations sur les attentes des intervenants du marché à l'égard des pertes de crédit sur la durée de vie des prêts. En ce qui a trait aux prêts douteux, la juste valeur est estimée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs pendant la période au cours de laquelle ils devraient être recouverts.

ii) Dépôts effectués par des banques et comptes des clients

Aux fins de l'estimation de la juste valeur, les dépôts effectués par des banques et les comptes des clients sont regroupés selon leur échéance résiduelle. Les justes valeurs sont estimées à l'aide des flux de trésorerie actualisés auxquels sont appliqués les taux courants offerts pour les dépôts ayant des échéances résiduelles semblables. La juste valeur d'un dépôt remboursable à vue avoisine sa valeur comptable.

Notes annexes (suite)

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

*Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur (suite)**iii) Titres de créance émis et créances subordonnées*

Les justes valeurs sont établies à l'aide des cours du marché à la date de présentation, lorsque ceux-ci sont disponibles, sinon elles sont déterminées selon les cours du marché pour des instruments semblables.

Les justes valeurs indiquées dans la présente note sont établies à une date précise et peuvent différer considérablement des montants qui seront réellement payés à la date d'échéance ou de règlement des instruments. Dans nombre de cas, il serait impossible de réaliser immédiatement les justes valeurs estimées étant donné la taille des portefeuilles évalués. Par conséquent, ces justes valeurs ne sont pas représentatives de la valeur qu'auraient les instruments financiers pour la banque en situation de continuité d'exploitation.

Pour toutes les catégories d'instruments financiers, la juste valeur représente le produit de la valeur d'un seul instrument par le nombre d'instruments détenus.

Le tableau suivant dresse la liste des instruments financiers dont la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'ils sont à court terme de par leur nature ou que leur prix est souvent révisé pour correspondre aux taux courants du marché :

<i>Actifs</i>	<i>Passifs</i>
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	Effets en transit vers d'autres banques
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	Acceptations
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	Créditeurs à court terme au poste Autres passifs
Débiteurs à court terme au poste Autres actifs	Charges à payer
Produits à recevoir	

Justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan

	2015					2014	
	Valeur comptable M\$	Juste va- leur M\$	Niveau 1 : cours du marché M\$	Niveau 2 : données observables M\$	Niveau 3 : données non observables importantes M\$	Valeur comptable M\$	Juste valeur M\$
Actifs							
Prêts et avances à des banques ...	1 400	1 400	–	1 400	–	1 264	1 264
Prêts et avances à des clients	48 378	48 444	–	124	48 320	41 219	41 311
Convention de revente	6 807	6 807	–	6 807	–	6 714	6 714
Passifs							
Dépôts effectués par des banques	2 049	2 049	–	2 049	–	681	681
Comptes des clients..	55 089	55 121	–	43 426	11 695	50 843	5 882
Conventions de rachat	6 606	6 606	–	6 606	–	4 054	4 054
Titres de créance émis	10 896	10 960	–	10 960	–	10 610	10 765
Créances subordonnées.....	239	217	–	217	–	239	247

25 Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs

Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et engagements éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la banque donne en garantie des actifs inscrits à son bilan consolidé relativement à des activités de titrisation, à des prêts hypothécaires vendus avec recours, à des prêts de titres et à des titres vendus en vertu de conventions de rachat. Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards de titrisation, de vente de prêts hypothécaires avec recours, de prêt de titres et de rachat de titres. En outre, la banque a donné des actifs en garantie de ses obligations dans des systèmes de compensation de dépôts et de règlement.

Actifs financiers donnés en garantie de passifs comptabilisés au bilan et en garantie d'obligations dans des systèmes de compensation de dépôts et de règlement :

	2015	2014
	M\$	M\$
Trésorerie	1 007	628
Prêts hypothécaires résidentiels	2 734	3 122
Titres de créance	6 868	4 783
	10 609	8 533

La banque est tenue de donner des actifs en garantie de ses obligations au Système de transfert de paiements de grande valeur (le « STPGV »), qui traite par voie électronique et en temps réel les paiements de grande valeur qui doivent être effectués rapidement au Canada. Dans le cadre normal des activités, les actifs donnés en garantie sont dégagés au moment du règlement des obligations de la banque à la fin de chaque jour ouvrable. Or, il arrive parfois qu'elle doive emprunter à la Banque du Canada une somme servant à couvrir ses obligations en matière de règlement. Dans de tels cas, les actifs donnés en garantie constituent une sûreté sur l'emprunt. Tant au 31 décembre 2015 qu'au 31 décembre 2014, aucune somme n'était engagée à cette fin aux termes d'une telle entente. Par conséquent, les actifs donnés en garantie relativement aux obligations de la banque au STPGV n'ont pas été pris en compte dans le tableau ci-dessus.

Garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie que la banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaut se chiffre à 7 228 M\$ (7 457 M\$ en 2014). La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie ayant été vendus ou redonnés en garantie est de 3 469 M\$ (4 702 M\$ en 2014). La banque est tenue de remettre des actifs équivalents.

Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards d'emprunt et de revente de titres.

26 Capital-actions

Méthode comptable

Les instruments financiers émis sont généralement classés dans les capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés dans les capitaux propres en tant que déduction des produits, après impôt.

Autorisé

Actions privilégiées – nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 1, émises en une ou en plusieurs séries, et nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 2, émises en une ou en plusieurs séries. La banque peut, de temps à autre, diviser en séries distinctes des actions privilégiées de catégorie 1 non émises et établir le nombre d'actions pour chaque série, de même que les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rapportant.

Actions ordinaires – 993 677 000 actions.

Notes annexes (suite)

26 Capital-actions (suite)

Émis et entièrement libéré

	2015		2014	
	Nombre d'actions	Capital- actions M\$	Nombre d'actions	Capital- actions M\$
Actions privilégiées de catégorie 1				
Série C ¹	7 000 000	175	7 000 000	175
Série D ²	7 000 000	175	7 000 000	175
Série G ³	20 000 000	500	–	–
	34 000 000	850	14 000 000	350
Actions ordinaires	498 668 000	1 225	498 668 000	1 225

1 Les actions ne comportent pas de droit de vote, elles sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 5,1 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. En 2015 et en 2014, des dividendes d'un montant de 9 M\$ ont été déclarés et versés sur ces actions. Sous réserve des autorisations des organismes de réglementation, la banque pouvait racheter les actions, en totalité ou en partie, contre un montant en espèces majoré d'une prime décroissante jusqu'au 30 juin 2014 et, depuis, elle peut le faire à la valeur nominale. Dans chacun des cas, tout dividende déclaré et impayé sera payé à l'égard de ces actions à la date fixée pour leur rachat. La banque pourra également, à tout moment, mais seulement avec l'autorisation préalable des organismes de réglementation, aviser les actionnaires qu'ils ont le droit, à leur gré, de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie 1 d'une nouvelle série à raison de une action pour une.

2 Les actions ne comportent pas de droit de vote, elles sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 5,0 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. En 2015 et en 2014, des dividendes d'un montant de 9 M\$ ont été déclarés et versés sur ces actions.

Sous réserve des autorisations des organismes de réglementation, la banque pouvait racheter les actions, en totalité ou en partie, contre un montant en espèces majoré d'une prime décroissante jusqu'au 31 décembre 2015 et, depuis, elle peut le faire à la valeur nominale. Dans chacun des cas, tout dividende déclaré et impayé sera payé à l'égard de ces actions à la date fixée pour leur rachat.

La banque pourra également, à tout moment, mais seulement avec l'autorisation préalable des organismes de réglementation, aviser les actionnaires qu'ils ont le droit, à leur gré, de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie 1 d'une nouvelle série à raison de une action pour une.

3 Les actions ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et leur dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 4 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve des autorisations des organismes de réglementation, la banque peut, à compter du 30 juin 2020 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série G à la valeur nominale contre un montant en espèces. Les actions sont assorties de clauses relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »), qui sont nécessaires afin que les actions soient admissibles à titre de capital réglementaire de catégorie 1 en vertu de l'accord de Bâle III. Dans le cas où le BSIF déterminerait qu'un événement rendant nécessaire l'usage de fonds propres d'urgence est survenu, les actions de série G seraient radiées et annulées, puis portées en diminution des capitaux propres.

Restriction à la déclaration d'un dividende

La banque a stipulé que si la Fiducie omettait de payer en totalité le rendement indiqué pour les HSBC HaTS^{MC}, elle ne déclarerait aucun dividende sur ses actions, à moins que la Fiducie ne paie le rendement indiqué (se reporter à la note 27).

27 Participations ne donnant pas le contrôle dans la fiducie et une filiale

La Fiducie d'actifs HSBC Canada (la « Fiducie ») était une fiducie à capital fixe qui a été établie par la Société de fiducie HSBC (Canada), filiale entièrement détenue par la banque, en sa qualité de fiduciaire. La Fiducie avait pour objectif de détenir des titres admissibles qui devaient produire un produit net devant être distribué aux détenteurs de titres émis par la Fiducie (« HSBC HaTS^{MC} »). Les actifs de la Fiducie étaient principalement constitués d'un droit de participation indivis dans des blocs de prêts hypothécaires de premier rang assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et par la Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada, lesquels prêts sont accordés par la banque, et de dépôts de la Fiducie détenus auprès de la banque. Initialement, 200 000 parts de série 2015 ont été émises en faveur de tiers investisseurs au prix de 1 000 \$ chacune et générant un rendement de 5,149 % jusqu'au 30 juin 2015. Le 30 juin 2015, après avoir obtenu l'approbation des organismes de réglementation, la Fiducie a racheté toutes les parts de série 2015 à leur valeur nominale contre trésorerie.

28 Notes afférentes au tableau des flux de trésorerie

	2015	2014
	M\$	M\$
<i>Éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice avant impôt</i>		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.....	43	50
Charges au titre des paiements fondés sur des actions.....	11	12
Pertes de valeur liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	234	107
Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies.....	17	20
	305	189
<i>Variation des actifs d'exploitation</i>		
Variation des paiements anticipés et produits à recevoir.....	(8)	20
Variation du montant net des titres détenus à des fins de transaction et des dérivés.....	2 808	(2 134)
Variation des prêts et avances à des clients.....	(7 393)	(802)
Variation des conventions de revente non détenues à des fins de transaction.....	(402)	(142)
Variation des autres actifs.....	1 169	(279)
	(3 826)	(3 337)
<i>Variation des passifs d'exploitation</i>		
Variation des charges à payer et des produits différés.....	(50)	(27)
Variation des dépôts effectués par des banques.....	1 368	46
Variation des comptes des clients.....	4 246	(83)
Variation des conventions de rachat non détenues à des fins de transaction.....	2 552	2 567
Variation des titres de créance émis.....	286	(738)
Variation des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	(11)	(3)
Variation des autres passifs.....	(1 617)	158
	6 774	1 920
<i>Intérêts</i>		
Intérêts payés.....	(634)	(715)
Intérêts reçus.....	1 700	1 910

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Méthode comptable

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont généralement ceux échéant à moins de trois mois après la date de leur acquisition et incluent la trésorerie et les soldes détenus dans la banque centrale, les titres de créance, les prêts et avances à des banques, des effets en cours de compensation auprès d'autres banques ou en transit vers celles-ci et des certificats de dépôt.

	2015	2014
	M\$	M\$
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....	65	73
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques, montant net.....	(146)	(29)
Prêts et avances à des banques – un mois ou moins.....	1 400	1 264
Conventions de revente auprès de banques – un mois ou moins.....	435	744
Bons du Trésor et certificats de dépôt – trois mois ou moins.....	229	285
	1 983	2 337

Notes annexes (suite)

29 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties

Méthode comptable

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la banque, ou des obligations actuelles résultant d'événements passés pour lesquelles il n'est pas probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou encore, parce que le montant du règlement ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan, mais sont présentés à moins que la probabilité de règlement ne soit très faible.

Contrats de garantie financière

Les contrats de garantie financière exigent que la banque effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un débiteur donné. Les passifs faisant l'objet de contrats de garantie financière sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est habituellement la commission reçue ou à recevoir. Par la suite, les passifs de garantie financière sont mesurés selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, moins le cumul de l'amortissement, et la meilleure estimation de la dépense à engager pour éteindre l'obligation.

	2015 M\$	2014 M\$
Garanties et autres passifs éventuels		
Garanties et lettres de crédit irrévocables données comme sûreté additionnelle	5 585	5 230
Engagements		
Marges de crédit, crédits de soutien et autres engagements de prêts formels inutilisés ¹	39 951	37 239
Lettres de crédit documentaire et transactions liées au commerce à court terme	557	572
	40 508	37 811

1 Selon l'échéance contractuelle initiale.

Le tableau ci-dessus présente les montants nominaux du principal des engagements, des garanties et des autres passifs éventuels. Ils se rapportent principalement à des instruments de crédit qui incluent à la fois des garanties financières et non financières et des engagements d'accorder du crédit. Les montants nominaux du principal représentent les montants à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations. Une portion importante des garanties et des engagements devrait arriver à échéance sans qu'aucun montant n'ait été prélevé. Le total de ces montants nominaux du principal n'est pas représentatif des besoins futurs en liquidités.

Garanties

La banque offre des garanties et des engagements semblables au nom de tiers clients et d'autres entités au sein de la banque. Ces garanties sont généralement fournies dans le cours normal des activités bancaires de la banque. Les principales catégories de garanties fournies et le montant potentiel maximal des paiements futurs que la banque pourrait être tenue d'effectuer le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2015 M\$	2014 M\$
Garanties en faveur de tiers		
Type de garantie		
Contrats de garantie financière ¹	2 505	2 489
Cautions de bonne exécution ²	3 080	2 741
	5 585	5 230

1 Les contrats de garantie financière requièrent de l'émetteur qu'il effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un certain débiteur conformément aux modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance. Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont les montants nominaux du principal.

2 Les cautions de bonne exécution, les cautions de soumission, les lettres de crédit de soutien et les autres garanties liées aux transactions sont des engagements aux termes desquels l'obligation de la ou des banques d'effectuer des paiements dépend du dénouement d'un événement futur.

29 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties (suite)

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus tiennent compte de l'exposition maximale de la banque relativement à un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions découlant des garanties sont pris en compte et gérés conformément avec les politiques et procédures de gestion du risque de crédit global de la banque. Les garanties dont l'échéance est supérieure à un an sont soumises au processus d'examen du crédit annuel de la banque.

Rehaussements de crédit

La banque fournit des rehaussements partiels de crédit se rapportant à l'ensemble du programme de fonds multicédant qu'elle administre afin de protéger ceux qui investissent dans le papier commercial au cas où les recouvrements sur les actifs sous-jacents et les prélèvements sur le rehaussement de crédit propre à une opération et sur les concours de trésorerie de sûreté seraient insuffisants pour rembourser le papier commercial adossé à des actifs venant à échéance qui a été émis par un programme de fonds multicédant. Chaque groupe d'actifs financé par ce programme de fonds multicédant est structuré de manière à atteindre un profil de crédit de première qualité grâce au rehaussement de crédit propre à une transaction fournie par le vendeur de chaque groupe d'actifs au programme de fonds multicédant. Le rehaussement de crédit se rapportant à l'ensemble du programme a une durée de 12 mois.

30 Contrats de location

Méthode comptable

Les ententes qui transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classées comme étant des contrats de location-financement. À titre de bailleur aux termes de contrats de location-financement, la banque présente les montants dus aux termes de ces contrats, déduction faite des charges non acquises, dans le poste Prêts et avances à des banques ou Prêts et avances à des clients.

Tous les autres contrats sont classés comme étant des contrats de location simple. À titre de bailleur, la banque présente les actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple dans les immobilisations corporelles. Les pertes de valeur sont comptabilisées si les valeurs comptables ne sont pas entièrement recouvrables. À titre de bailleur, la banque ne comptabilise pas les actifs loués au bilan.

Les produits financiers ou les charges financières liés à un contrat de location-financement sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée du contrat afin de refléter un taux de rendement constant. Les loyers à payer et à recevoir aux termes des contrats de location simple sont amortis selon le mode linéaire sur la durée des contrats de location et ils sont comptabilisés au poste Charges générales et administratives ou Autres produits d'exploitation.

Contrats de location simple

Au 31 décembre 2015, la banque avait, aux termes de certains contrats de location simple non résiliables, une obligation envers les terrains et les bâtiments pour lesquels les paiements minimaux futurs au titre de la location s'étendent sur plusieurs années, assortis d'une possibilité de renouvellement après cette période. L'augmentation des loyers de base est conforme aux modalités énoncées dans le contrat de location.

	Terrains et bâtiments	
	2015 M\$	2014 M\$
Paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes de contrats de location simple non résiliables venant à échéance		
À un an au plus	50	49
À plus de un an mais à cinq ans au plus	144	145
À plus de cinq ans	27	53
	221	247

En 2015, 55 M\$ (50 M\$ en 2014) ont été imputés au poste Charges générales et administratives relativement aux contrats de location et de sous-location, lesquels se rapportent tous aux paiements minimaux au titre de la location.

Notes annexes (suite)

30 Contrats de location (suite)

Créances liées aux contrats de location-financement

Aux termes de contrats de location-financement, la banque loue à des tiers différents actifs qui comprennent des actifs liés au transport (tels que les avions), des immobilisations et de la machinerie. À l'échéance des contrats de location, les actifs peuvent être vendus aux tiers ou être loués pour une nouvelle période. Les preneurs peuvent participer à tout produit de cession réalisé. Les loyers de la période de location correspondront à un montant fixe ou varieront en fonction des fluctuations des taux d'imposition et des taux d'intérêt, notamment. Les loyers sont calculés de manière à recouvrer le coût des actifs diminués de leur valeur résiduelle, et à tirer des produits financiers.

	2015			2014		
	<i>Paiement minimum futur total</i> M\$	<i>Produits financiers non acquis</i> M\$	<i>Valeur actualisée</i> M\$	<i>Paiement minimum futur total</i> M\$	<i>Produits financiers non acquis</i> M\$	<i>Valeur actualisée</i> M\$
Créances liées aux contrats de location						
À un an au plus ...	732	(50)	682	700	(57)	643
À plus de un an mais à cinq ans au plus.....	1 274	(80)	1 194	1 326	(89)	1 237
À plus de cinq ans	83	(4)	79	80	(3)	77
	2 089	(134)	1 955	2 106	(149)	1 957

Au 31 décembre 2015, des valeurs résiduelles non garanties de 13 M\$ (11 M\$ en 2014) ont été comptabilisées, et la provision cumulée au titre des paiements minimaux non recouvrables au titre de la location est incluse dans les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

Au cours de l'exercice, aucun loyer éventuel n'a été reçu (aucun en 2014) et comptabilisé à l'état du résultat net.

31 Transactions avec des parties liées

La société mère de la banque est HSBC Holdings, qui a été constituée en Angleterre. Les parties liées à la banque comprennent sa société mère, les autres filiales de celle-ci ainsi que les principaux dirigeants.

a Transactions avec les principaux dirigeants

Le terme principaux dirigeants fait référence aux personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la banque et comprend les membres du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau qui suit détaille la rémunération versée aux principaux dirigeants de la banque en contrepartie de services qui lui ont été rendus.

	2015 M\$	2014 M\$
Avantages à court terme	13	10
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Paiements fondés sur des actions	3	2
	17	13

31 Transactions avec des parties liées (suite)

a Transactions avec les principaux dirigeants (suite)

Autres transactions, ententes et accords engageant les principaux dirigeants

Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été conclues dans le cadre normal des activités et sensiblement assorties des mêmes modalités, y compris les taux d'intérêt et les sûretés, que celles de transactions comparables intervenues avec des personnes ayant un rôle semblable ou, s'il y a lieu, avec d'autres membres du personnel. Les transactions ne comportaient pas de risque lié au remboursement plus élevé que la normale ni ne présentaient aucune autre caractéristique défavorable.

	2015		2014	
	<i>Solde maximal atteint au cours de l'exercice</i>	<i>Solde au 31 décembre</i>	<i>Solde maximal atteint au cours de l'exercice</i>	<i>Solde au 31 décembre</i>
	M\$	M\$	M\$	M\$
Principaux dirigeants ¹				
Prêts.....	5,3	4,8	5,5	2,7
Cartes de crédit	0,1	0,1	0,1	0,1

¹ Comprend les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par ces personnes, sur lesquelles elles exercent une influence notable ou dans lesquelles elles détiennent un droit de vote significatif.

b Transactions entre la banque et HSBC Holdings, y compris d'autres filiales de HSBC Holdings

Les transactions présentées ci-dessous comprennent les montants à recevoir de la banque et de HSBC Holdings, y compris d'autres filiales de HSBC Holdings, ou à verser à celles-ci. Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été effectuées dans le cadre normal des activités et étaient assorties des mêmes modalités, incluant les taux d'intérêt et les sûretés, que celles de transactions comparables intervenues avec des contreparties qui sont des tierces parties.

	2015		2014	
	<i>Solde maximal atteint au cours de l'exercice</i>	<i>Solde au 31 décembre</i>	<i>Solde maximal atteint au cours de l'exercice</i>	<i>Solde au 31 décembre</i>
	M\$	M\$	M\$	M\$
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	1 027	10	1 729	1 729
Dérivés	3 182	2 081	2 128	2 128
Prêts et avances à des banques.....	455	134	613	209
Prêts et avances à des clients	782	130	155	155
Autres actifs	38	37	43	26
Passifs				
Dépôts effectués par des banques	1 736	1 587	1 620	420
Comptes des clients.....	4 553	3 305	1 464	1 464
Dérivés	2 460	1 720	1 346	1 346
Passifs détenus à des fins de transaction.....	1 456	4	2 080	67
Autres passifs	120	39	184	21
Créances subordonnées	–	–	–	–

Notes annexes (suite)

31 Transactions avec des parties liées (suite)

b Transactions entre la banque et HSBC Holdings, y compris d'autres filiales de HSBC Holdings (suite)

	2015 M\$	2014 M\$
État du résultat net		
Produits d'intérêts	30	44
Charges d'intérêts	(12)	(9)
Produits de commissions.....	27	12
Charges de commissions.....	(4)	(9)
Autres produits d'exploitation	41	43
Charges générales et administratives	(140)	(102)

La banque a émis des actions privilégiées de catégorie 1, série G, qui ne comportent pas de droits de vote, dont le dividende n'est pas cumulatif et qui sont remboursables à HSBC Canada Holdings (UK) Limited le 30 juin 2015. Se reporter à la note 26 pour de plus amples informations.

32 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Méthode comptable

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté au bilan, lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les actifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire sont les suivants :

	Montants bruts des actifs financiers compta- bilisés M\$	Montants bruts compensés au bilan M\$	Montants présentés au bilan M\$	Montants non compensés au bilan		Montant net M\$
				Instruments ¹ financiers M\$	Garantie en trésorerie reçue M\$	
Au 31 décembre 2015						
Dérivés ² (note 11).....	4 909	–	4 909	1 487	51	3 371
Conventions de revente et d'emprunt de titres et accords similaires						
– Prêts et avances à des banques – coût amorti	661	(226)	435	435	–	–
– Prêts et avances à des clients – coût amorti	6 555	(183)	6 372	6 372	–	–
Prêts et avances, à l'exclusion des conventions de revente						
– à des clients – coût amorti	1 722	–	1 722	–	–	1 722
	13 847	(409)	13 438	8 294	51	5 093

1 Compte tenu des garanties autres qu'en trésorerie.

2 Compte tenu de montants faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.

32 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

	<i>Montants bruts des passifs financiers comptabilisés</i> M\$	<i>Montants bruts compensés au bilan</i> M\$	<i>Montants présentés au bilan</i> M\$	<i>Montants non compensés au bilan</i>		<i>Montant net</i> M\$
				<i>Instruments¹ financiers</i> M\$	<i>Garantie en trésorerie donnée</i> M\$	
Au 31 décembre 2014						
Dérivés ² (note 11).....	4 082	–	4 082	3 375	6	701
Conventions de revente et d'emprunt de titres et accords similaires						
– Prêts et avances à des banques – coût amorti	1 316	(572)	744	744	–	–
– Prêts et avances à des clients – coût amorti	6 118	(148)	5 970	5 970	–	–
Prêts et avances, à l'exclusion des conventions de revente						
– à des clients – coût amorti	1 720	(1 174)	546	–	–	546
	<u>13 236</u>	<u>(1 894)</u>	<u>11 342</u>	<u>10 089</u>	<u>6</u>	<u>1 247</u>

1 *Compte tenu des garanties autres qu'en trésorerie.*

2 *Compte tenu de montants faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.*

Notes annexes (suite)

32 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

Les passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire sont les suivants :

	Montants bruts des passifs financiers compta- bilisés M\$	Montants bruts compensés au bilan M\$	Montants présentés au bilan M\$	Montants non compensés au bilan		Montant net M\$
				Instruments financiers ¹ M\$	Garantie en trésorerie donnée M\$	
Au 31 décembre 2015						
Dérivés ² (note 11).....	5 005	–	5 005	1 197	1 035	2 773
Conventions de rachat et de prêt de titres et accords similaires						
– Dépôts effectués par des banques – coût amorti	1 402	(226)	1 176	1 176	–	–
– Comptes des clients – coût amorti ...	5 613	(183)	5 430	5 430	–	–
Comptes des clients, à l'exclusion des conventions de rachat – coût amorti	2 428	–	2 428	–	–	2 428
	14 448	(409)	14 039	7 803	1 035	5 201
Au 31 décembre 2014						
Dérivés ² (note 11).....	3 885	–	3 885	2 791	659	435
Conventions de rachat et de prêt de titres et accords similaires						
– Dépôts effectués par des banques – coût amorti	1 337	(572)	765	765	–	–
– Comptes des clients – coût amorti ...	3 437	(148)	3 289	3 289	–	–
Comptes des clients, à l'exclusion des conventions de rachat – coût amorti	2 245	(1 174)	1 071	–	–	1 071
	10 904	(1 894)	9 010	6 845	659	1 506

1 Compte tenu des garanties autres qu'en trésorerie.

2 Compte tenu de montants faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.

33 Actions en justice et questions de réglementation

Dans le cadre normal de ses activités, la banque fait face à un certain nombre de poursuites. Elle ne s'attend pas à ce que les conséquences de telles poursuites, dans l'ensemble, influent fortement sur son bilan consolidé ou son état consolidé du résultat net.

33 Actions en justice et questions de réglementation (suite)

Informations relatives à HSBC à l'international

Lorsqu'il est fait mention de « HSBC » ci-dessous, il s'agit de HSBC Holdings plc et de ses filiales.

Questions liées aux lois contre le blanchiment d'argent et aux sanctions

En octobre 2010, HSBC Bank USA a accepté de se conformer à une ordonnance de cesser et de s'abstenir émise par l'Office of the Comptroller of the Currency (l'« OCC »), et HSBC North America Inc. (« HNAH ») a accepté de se conformer à une ordonnance de cesser et de s'abstenir émise par le Federal Reserve Board (le « FRB »). Ces ordonnances réclamaient des améliorations en vue de la mise en place d'un programme efficace de gestion des risques de non-conformité à l'échelle des établissements de HSBC aux États-Unis, y compris la gestion du risque de non-conformité à la loi intitulée *Bank Secrecy Act* (« BSA ») et aux lois contre le blanchiment d'argent des États-Unis. La banque poursuit ses efforts en vue de se conformer aux exigences des ordonnances.

En décembre 2012, HSBC Holdings, HNAH et HSBC Bank USA ont conclu des ententes avec des agences gouvernementales des États-Unis et du Royaume-Uni relativement à des violations passées de la BSA, des lois contre le blanchiment d'argent et des lois sur les sanctions. Parmi ces ententes, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont conclu un accord de poursuite suspendue de cinq ans avec le Department of Justice des États-Unis (« DoJ »), le bureau du procureur fédéral du district est de New York et le bureau du procureur fédéral du district nord de la Virginie-Occidentale (l'« APS avec les procureurs des États-Unis »), et HSBC Holdings a accepté de se conformer à une ordonnance de cesser et de s'abstenir et HSBC Holdings et HNAH ont convenu de respecter une ordonnance relative à une sanction civile pécuniaire émise par le FRB. HSBC Holdings a également conclu une entente avec l'Office of Foreign Asset Control (l'« OFAC ») relativement à des transactions passées mettant en jeu des parties assujetties aux sanctions de l'OFAC, et elle s'est également engagée auprès de la Financial Conduct Authority (« FCA ») du Royaume-Uni à s'acquitter de certaines obligations prospectives aux termes de lois contre le blanchiment d'argent et de lois sur les sanctions. De plus, HSBC Bank USA a convenu d'une ordonnance relative à une sanction civile pécuniaire avec le Financial Crimes Enforcement Network (« FinCEN ») du Treasury Department des États-Unis et d'une autre avec l'OCC.

Aux termes de ces ententes, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont versé aux autorités américaines des paiements totalisant 1,9 G\$. En juillet 2013, le tribunal du district est de New York a approuvé l'APS avec les procureurs des États-Unis et a conservé le pouvoir de surveiller la mise en œuvre de cet accord. Un surveillant de la conformité indépendant (le « surveillant ») a été nommé en 2013 aux termes des ententes avec le DoJ et la FCA afin de réaliser des évaluations annuelles de l'efficacité du programme de conformité aux lois contre le blanchiment d'argent et aux lois sur les sanctions mis en œuvre par HSBC. Le surveillant agit également en qualité de consultant indépendant de HSBC en vertu de l'ordonnance sur consentement du FRB. En janvier 2016, le surveillant a livré son deuxième rapport d'examen de suivi annuel, tel que l'exige l'APS avec les procureurs des États-Unis.

En vertu de l'APS avec les procureurs des États-Unis et après un préavis et la possibilité de se faire entendre, le DoJ peut, à son entière discrétion, établir si HSBC a respecté ou non cet accord. Tout manquement à celui-ci pourrait entraîner notamment l'imposition, à HSBC, de modalités supplémentaires, la prolongation de l'accord, dont sa surveillance, ou des poursuites au criminel visant HSBC, ce qui pourrait signifier de nouvelles sanctions pécuniaires et d'autres conséquences.

HSBC Bank USA a également convenu avec l'OCC d'une ordonnance sur consentement distincte l'obligeant à remédier aux situations et conditions énoncées dans ce qui était alors le plus récent rapport d'enquête de l'OCC et lui imposant certaines restrictions quant à l'acquisition, directe ou indirecte, du contrôle de toute nouvelle filiale financière, à la détention d'une participation dans une telle filiale et à la conduite de nouvelles activités par voie de sa filiale financière existante, sauf si l'OCC l'y autorise au préalable. HSBC Bank USA a également conclu avec ce même organisme une ordonnance sur consentement distincte aux termes de laquelle elle se doit d'instaurer un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise.

Les accords conclus avec les autorités des États-Unis et du Royaume-Uni se sont soldés par des litiges privés et n'empêchent pas que d'autres recours de droit privé puissent être intentés en rapport avec le respect, par HSBC, de la BSA, des lois contre le blanchiment d'argent et des lois sur les sanctions qui s'appliquent ou que d'autres mesures judiciaires ou réglementaires soient prises concernant des questions relevant de ces lois ou autres, mais non couvertes par les diverses ententes.

Notes annexes (suite)

33 Actions en justice et questions de réglementation (suite)

Questions liées aux lois contre le blanchiment d'argent et aux sanctions (suite)

En mai 2014, un actionnaire de HSBC Holdings a déposé devant le tribunal de l'État de New York une action dérivée prétendument au nom de HSBC Holdings, HSBC Bank USA, HNAH et HSBC USA Inc. (les « sociétés défenderesses à titre nominal ») à l'encontre de certains anciens administrateurs et dirigeants de ces entreprises de HSBC et de certains administrateurs et dirigeants actuellement en poste (les « défendeurs individuels »). Il est allégué dans la plainte que les défendeurs individuels ont manqué à leurs obligations fiduciaires envers les sociétés défenderesses à titre nominal et ont causé la perte de biens de celles-ci en permettant les agissements qui ont mené à la conclusion de l'APS avec les procureurs des États-Unis ou en causant de tels agissements. En mars 2015, les sociétés défenderesses à titre nominal ont présenté une requête en rejet de cette action et les défendeurs individuels qui avaient été cités ont également réagi à la plainte. En novembre 2015, le tribunal de l'État de New York a accueilli la requête en rejet. Le plaignant a porté cette décision en appel.

En juillet 2014, une poursuite a été déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre HSBC Holdings et un ancien membre de son personnel prétendument au nom d'un groupe de personnes qui ont acheté des actions ordinaires et des actions américaines représentatives d'actions étrangères de HSBC entre juillet 2006 et juillet 2012. Les plaignants, qui réclament des dommages et intérêts d'un montant maximal de 20 G\$ CA, allèguent que les parties défenderesses ont fait des déclarations inexactes sur le plan du droit juridique et de la common law dans des documents publiés par HSBC Holdings et par la banque relativement au respect, par HSBC, de la BSA, des lois contre le blanchiment d'argent, des lois sur les sanctions et d'autres lois.

En novembre 2014, une plainte a été déposée devant le tribunal du district est de New York au nom des représentants de ressortissants américains qui, selon les allégations, auraient été tués ou blessés en Iraq entre avril 2004 et novembre 2011. La plainte a été déposée à l'encontre de HSBC Holdings, HSBC Bank plc, HSBC Bank USA et HSBC Bank Middle East ainsi qu'à l'encontre de banques qui ne font pas partie de HSBC et de la République islamique d'Iran. Les plaignants allèguent que les parties défenderesses ont violé la loi américaine intitulée Anti-Terrorism Act (« ATA ») en modifiant ou en falsifiant des messages de paiement mettant en cause l'Iran, des parties iraniennes ainsi que des banques iraniennes aux fins de transactions traitées via les États-Unis. Les parties défenderesses ont déposé une requête en rejet en mai 2015, et aucune décision n'a encore été rendue à son égard.

En novembre 2015, une plainte a été déposée devant le tribunal du district nord de l'Illinois au nom des représentants de quatre ressortissants américains qui, selon les allégations, auraient été tués ou blessés dans des attaques terroristes perpétrées dans trois hôtels à Amman, en Jordanie, en 2015. La plainte a été déposée à l'encontre de HSBC Holdings, HSBC Bank USA, HNAH, HSI, HSBC Finance, HSBC USA Inc. et HSBC Bank Middle East ainsi qu'à l'encontre d'une banque qui ne fait pas partie de HSBC. Les plaignants allèguent que les parties défenderesses ont violé l'ATA en omettant d'instaurer des méthodes de contrôle diligent afin d'empêcher que leurs services financiers soient utilisés pour soutenir les attaques terroristes.

En février 2016, une plainte a été déposée devant le tribunal du district sud du Texas par des représentants de ressortissants américains qui, selon les allégations, auraient été tués ou blessés au Mexique par des cartels de drogue mexicains. La plainte a été déposée à l'encontre de HSBC Holdings, HSBC Bank USA, HSBC México SA et Grupo Financiero HSBC. Les plaignants allèguent que les parties défenderesses ont violé l'ATA en fournissant des services financiers à des particuliers et entités liés aux cartels de drogue mexicains. Les parties défenderesses n'ont pas encore reçu signification de l'action.

Selon les faits connus à l'heure actuelle, HSBC ne peut, pour le moment, prédire l'issue de ces poursuites, le calendrier de leur déroulement ou les conséquences qu'elles pourraient avoir, conséquences qui pourraient se révéler importantes.

Enquêtes et litiges concernant les cours de change

Divers organismes de réglementation et autorités chargées de l'application des lois et du droit de la concurrence partout dans le monde, dont aux États-Unis, dans l'UE, au Brésil, en Corée du Sud et ailleurs, mènent des enquêtes et des examens concernant les transactions de HSBC et d'autres parties sur les marchés du change. HSBC collabore à ces enquêtes et examens.

En mai 2015, le DoJ a conclu ses enquêtes relativement à cinq institutions financières autres que HSBC. Quatre d'entre elles ont convenu de plaider coupable à des accusations criminelles de conspiration en vue de manipuler les cours du marché de change au comptant et se sont vu imposer des amendes pénales totalisant plus de 2,5 G\$. Concurrément, le FRB et d'autres organismes de réglementation du secteur bancaire leur ont imposé d'autres amendes. HSBC n'était pas visée par le règlement de ces enquêtes et fait toujours l'objet d'un examen de la part du DoJ, du FRB et d'autres organismes ailleurs dans le monde.

33 Actions en justice et questions de réglementation (suite)

Enquêtes et litiges concernant les cours de change (suite)

De plus, vers la fin de 2013 et au début de 2014, HSBC Holdings, HSBC Bank plc, HNAH et HSBC Bank USA ont été, parmi d'autres banques, nommées parties défenderesses dans divers recours collectifs putatifs déposés devant le tribunal de district de New York. En mars 2014, les plaignants ont déposé une plainte consolidée modifiée alléguant, entre autres choses, que les parties défenderesses avaient comploté pour manipuler les cours de change de référence de WM/Reuters (le « recours consolidé »). Des recours collectifs putatifs distincts ont également été intentés au nom de plaignants non américains (les « recours à l'étranger »). Les parties défenderesses ont demandé le rejet de toutes les poursuites. En janvier 2015, le tribunal a refusé la requête en rejet du recours consolidé, mais a accueilli celle concernant les recours à l'étranger. Par la suite, cinq autres recours collectifs putatifs ont été déposés devant la cour de district de New York, les plaignants formulant des allégations similaires au nom de personnes ayant réalisé des opérations visant des contrats à terme sur devises à une bourse américaine, recours qui ont ensuite été intégrés au recours consolidé. En juillet 2015, les plaignants ayant intenté le recours consolidé ont déposé une autre plainte modifiée comportant notamment d'autres allégations et visant d'autres parties, dont HSBC Securities (USA), Inc. En septembre 2015, HSBC est parvenue à une entente avec les plaignants afin de résoudre le recours consolidé, entente qui est assujettie à l'approbation du tribunal. En décembre 2015, celui-ci a autorisé de manière provisoire le règlement, et HSBC a versé le montant convenu dans un compte de garantie bloqué. Le tribunal n'a pas encore fixé la date de l'audience d'approbation définitive.

Outre ceux décrits ci-dessus, un recours collectif putatif a été déposé devant le tribunal de district de New York en juin 2015 sur la foi d'allégations similaires faites au nom des participants aux régimes constitués en vertu de la loi intitulée *Employee Retirement Income Security Act of 1974* (« ERISA »), et une autre plainte a été déposée en mai 2015 devant le tribunal du district nord de la Californie. HSBC a présenté une requête de renvoi de la poursuite de la Californie à New York, requête qui a été accueillie en novembre 2015.

En septembre 2015, deux autres recours collectifs putatifs reposant sur les mêmes allégations en vertu des lois canadiennes ont été intentés au Canada à l'encontre de diverses entités de HSBC, dont la banque, et de plusieurs autres institutions financières.

Au 31 décembre 2015, HSBC avait constitué une provision de 1,2 G\$. Plusieurs facteurs pourraient influencer sur l'issue de ces questions et sur leur incidence financière. En raison des incertitudes et limites inhérentes à de telles estimations, le montant réel des amendes pourrait être grandement différent de celui de la provision.

Litiges et enquêtes concernant la fixation des prix des métaux précieux

Depuis mars 2014, plusieurs recours collectifs putatifs ont été intentés devant le tribunal du district sud de New York, le tribunal de district du New Jersey et celui du district nord de la Californie, désignant HSBC et d'autres membres de The London Gold Market Fixing Limited comme parties défenderesses. Il est allégué que, de janvier 2004 à maintenant, les parties défenderesses ont comploté pour manipuler les prix de l'or et des dérivés sur l'or durant la séance de fixation du prix de l'or qui a lieu à Londres en après-midi dans leur intérêt collectif et en violation des lois antitrust américaines, de celle intitulée *Commodity Exchange Act* (la « CEA ») et des lois de l'État de New York. Ces recours ont ensuite été consolidés auprès du tribunal de district de New York. Une plainte modifiée a été déposée en mars 2015, et les parties défenderesses en ont demandé le rejet. Une audience aura lieu en mars 2016.

Depuis juillet 2014, plusieurs recours collectifs putatifs ont été déposés devant les tribunaux des districts sud et est de New York, désignant HSBC et d'autres membres de The London Silver Market Fixing Limited comme parties défenderesses. Il est allégué que, de janvier 1999 à maintenant, les parties défenderesses ont comploté pour manipuler les prix de l'argent et des dérivés sur l'argent dans leur intérêt collectif et en violation des lois antitrust américaines, de la CEA et des lois de l'État de New York. Ces recours ont ensuite été consolidés auprès du tribunal de district de New York. Une plainte modifiée a été déposée en avril 2015, et les parties défenderesses en ont demandé le rejet. Une audience aura lieu en mars 2016.

Vers la fin de 2014 et le début de 2015, plusieurs recours collectifs putatifs ont été déposés devant le tribunal du district sud de New York, désignant HSBC et d'autres membres de The London Platinum and Palladium Fixing Company Limited comme parties défenderesses. Il est allégué que, de janvier 2008 à maintenant, les parties défenderesses ont comploté pour manipuler les prix des métaux du groupe platine et les prix de produits financiers basés sur ces métaux dans leur intérêt collectif et en violation des lois antitrust américaines et de la CEA. Une plainte modifiée a été déposée en août 2015, et les parties défenderesses en ont demandé le rejet.

Notes annexes (suite)

33 Actions en justice et questions de réglementation (suite)

Litiges et enquêtes concernant la fixation des prix des métaux précieux (suite)

Également, en décembre 2015, un recours collectif putatif en vertu des lois canadiennes a été intenté devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario à l'encontre de diverses entités de HSBC, dont la banque, et d'autres institutions financières. Les plaignants allèguent que, de janvier 2004 à mars 2014, les parties défenderesses ont comploté pour manipuler les prix de l'or et d'instruments d'investissement sur l'or en violation de la Loi sur la concurrence (Canada) et de la common law.

Divers organismes de réglementation et autorités chargées de l'application des lois et du droit de la concurrence, notamment aux États-Unis et dans l'UE, mènent des enquêtes et des examens au sujet des activités de HSBC dans le secteur des métaux précieux. HSBC collabore à ces enquêtes et examens. En novembre 2014, la Antitrust Division et la Criminal Fraud Section du DoJ ont fait parvenir à HSBC Holdings une demande de documents, cherchant ainsi à obtenir la production, sur une base volontaire, de certains documents en lien avec une enquête criminelle que le DoJ mène concernant des allégations de comportement anticoncurrentiel et manipulateur dans le cadre de la négociation de métaux précieux. En janvier 2016, la Antitrust Division du DoJ a informé HSBC qu'elle mettait un terme à son enquête. Cependant, celle menée par la Criminal Fraud Section est toujours en cours.

Selon les faits connus à l'heure actuelle, HSBC ne peut, pour le moment, prédire l'issue de ces poursuites, le calendrier de leur déroulement ou les conséquences qu'elles pourraient avoir, conséquences qui pourraient se révéler importantes.

34 Événements postérieurs à la date de clôture

Outre ce qui a été mentionné précédemment, il n'y a eu aucun événement important après la date de clôture qui devrait être présenté ou faire l'objet d'un ajustement dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2015.

Le 18 février 2016, le conseil d'administration a approuvé ces comptes et leur publication.

Réseau international du Groupe HSBC*

Services offerts par l'entremise d'environ 6 000 bureaux répartis dans 71 pays et territoires :

Europe	<i>Bureaux</i>	Asie et Pacifique	<i>Bureaux</i>	Amériques	<i>Bureaux</i>	Moyen-Orient et Afrique	<i>Bureaux</i>
Allemagne	18	Australie	38	Argentine	144	Afrique du Sud	4
Arménie	9	Bangladesh	13	Bahamas	1	Algérie	3
Autriche	1	Brunei Darussalam	11	Bermudes	10	Arabie Saoudite	102
Belgique	1	Chine	263	Brésil	1 376	Bahreïn	5
Espagne	3	Corée, République de	3	Canada	155	Égypte	64
France	361	Hong Kong RAS	272	Chili	1	Émirats arabes unis	17
Grèce	17	Îles Cook	1	Colombie	1	Israël	1
Île de Man	2	Inde	68	États-Unis d'Amérique	245	Koweït	1
Îles Anglo-Normandes	25	Indonésie	144	Îles Caïmans	4	Liban	4
Irlande	3	Japon	4	Îles Vierges britanniques	2	Libye	1
Italie	3	Macao RAS	6	Mexique	987	Maroc	1
Luxembourg	5	Malaisie	75	Pérou	1	Maurice	12
Malte	39	Maldives	1	Uruguay	11	Nigeria	1
Monaco	2	Nouvelle-Zélande	5			Oman	74
Pays-Bas	1	Philippines	16			Palestine (territoires autonomes)	1
Pologne	5	Singapour	17			Qatar	3
République tchèque	2	Sri Lanka	12				
Royaume-Uni	985	Taiwan	44				
Russie	2	Taïlande	1				
Suède	2	Vietnam	16				
Suisse	8						
Turquie	286						

Les bureaux des sociétés affiliées sont inclus dans ce réseau.

Filiales de la Banque HSBC Canada*

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée

1-888-390-3333
www.hsbc.ca

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

1-800-830-8888
www.hsbc.ca/funds

Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc.

1-844-756-7783
www.hsbc.ca

Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

1-800-760-1180
www.hsbc.ca

Pour de plus amples renseignements ou pour connaître l'emplacement de la succursale bancaire de la Banque HSBC Canada la plus près de chez vous, composez le numéro sans frais 1-888-310-4722 ou visitez notre site Internet à l'adresse www.hsbc.ca.

* En date du mois de mars 2016

Comité de direction*

Sandra J. Stuart

Présidente et chef de la direction
Vancouver

Jacques Fleurant

Chef des finances
Vancouver

Kimberly Flood

Première vice-présidente
et responsable en chef,
communications
Toronto

Chris J. Hatton

Chef de l'exploitation
Vancouver

Jason R. Henderson

Vice-président à la direction
et directeur général, responsable
en chef,
Services bancaires internationaux
et marchés
Toronto

Betty Miao

Vice-présidente à la direction et
responsable en chef, Services
bancaires de détail et gestion
de patrimoine
Vancouver

Stephen L. O'Leary

Chef de la gestion des risques
Vancouver

Linda Seymour

Vice-présidente à la direction et
responsable en chef nationale,
Services aux entreprises
Toronto

Gail St. Germain

Vice-présidente à la direction
et responsable en chef,
ressources humaines
Vancouver

Georgia Stavridis

Responsable en chef,
conformité, lutte
contre les crimes financiers
Burnaby

Nancy Sullivan

Responsable en chef,
conformité à la réglementation
Toronto

Annelle Wilkins

Conseillère générale
Vancouver

Conseil d'administration*

Samuel Minzberg

Président du conseil
d'administration,
Banque HSBC Canada
et Associé principal,
Davies Ward Phillips and
Vineberg, S.E.N.C.R.L., s.r.l

Pierre Goad

Directeur général du Groupe,
responsable en chef des
ressources humaines du Groupe
HSBC Holdings plc

Michael A. Grandin

Administrateur

Jason R. Henderson

Vice-président à la direction
et directeur général,
responsable en chef des services
bancaires internationaux
et marchés
Banque HSBC Canada

Beth S. Horowitz

Administratrice

Nancy E. Hughes Anthony

Administratrice

Robert G. McFarlane

Administrateur

Nancy McKinstry

Administratrice

Sandra J. Stuart

Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada

Helen P. K. Wong

Chef de la direction pour la Chine
élargie
The Hongkong and Shanghai
Banking Corporation Limited

* En date du mois de mars 2016

Renseignements à l'intention des actionnaires

ADRESSES DES BUREAUX PRINCIPAUX :

Vancouver :

Banque HSBC Canada
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Tél. : 604-685-1000
Télééc. : 604-641-3098

Toronto :

Banque HSBC Canada
70 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 1S9

Demandes des médias :

Vancouver (anglais) 604-641-1905
Toronto (anglais) 416-868-3878

SITE WEB :

www.hsbc.ca

LES TITRES DE LA BANQUE HSBC CANADA SONT INSCRITS À LA BOURSE DE TORONTO :

Banque HSBC Canada
Actions privilégiées de catégorie 1, série C (HSB.PR.C)
Actions privilégiées de catégorie 1, série D (HSB.PR.D)

PERSONNES-RESSOURCES :

Les actionnaires doivent aviser leur courtier de tout changement d'adresse.

Pour toute demande d'ordre général, veuillez communiquer avec notre agent des transferts, Services aux investisseurs Computershare Inc., par écrit ou par courriel, à l'adresse service@computershare.com.

Pour toute demande de renseignements, les actionnaires doivent s'adresser au service des relations avec les actionnaires, par écrit :

Banque HSBC Canada
Service des relations avec les actionnaires – Service des finances
4th Floor
2910 Virtual Way
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V5M 0B2
Courriel : shareholder_relations@hsbc.ca

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES :

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
Shareholder Service Department
8th Floor, 100 University Avenue
Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Tél. : 1-800-564-6253

DATES D'INSCRIPTION ET DE VERSEMENT DES DIVIDENDES :

Les dates d'inscription et de versement des dividendes sur les actions privilégiées de la banque, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration, sont les suivantes :

<i>Date d'inscription</i>	<i>Date de versement</i>
13 mars	31 mars
15 juin	30 juin
15 septembre	30 septembre
15 décembre	31 décembre

Désignation de dividendes déterminés :

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire, la Banque HSBC Canada confirme que tous les dividendes versés à des résidents canadiens en 2006 et dans les années subséquentes sont déterminés, sauf indication contraire.

© Banque HSBC Canada 2016

Tous droits réservés

Toute reproduction, transmission ou mise en mémoire de cette publication sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, par photocopie, par enregistrement ou autre, est interdite sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la Banque HSBC Canada.

Formulaire n° 1040146 (03/16). Publié par le service des communications, Banque HSBC Canada, Vancouver.

Page couverture conçue par Black Sun Plc, Londres; pages de textes conçues par le service des communications (Asie). The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong.

Imprimé par RRD / Moore Canada, Toronto, Ontario, Canada, sur du papier Rolland Opaque 80 contenant 30 % de fibres postconsommation, sans acide, sans chlore et certifié par le Forest Stewardship Council (FSC) pour la couverture, et sur du papier Rolland Opaque 60 contenant 30 % de fibres postconsommation, sans acide, sans chlore et certifié par le FSC pour le texte.

Banque HSBC Canada
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E8
Téléphone : 604-685-1000
www.hsbc.ca